

Académie royale des Sciences d'Outre-Mer  
Classe des Sciences Morales et Politiques, N.S. XLVI-5, Bruxelles 1978

Emigration et immigration  
en Belgique  
au XIXe et au XXe siècles

PAR

Jean STENGERS

Professeur à l'Université de Bruxelles  
Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer  
et de l'Académie Royale de Belgique

450 F

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen  
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R. XLVI-5, Brussel 1978

Académie royale des Sciences d'Outre-Mer  
Classe des Sciences Morales et Politiques, N.S. XLVI-5, Bruxelles 1978

Emigration et immigration  
en Belgique  
au XIXe et au XXe siècles

PAR

Jean STENGERS

Professeur à l'Université de Bruxelles  
Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer  
et de l'Académie Royale de Belgique

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen  
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R. XLVI-5, Brussel 1978

---

Mémoire présenté à la Séance du 16 mai 1978

---

D/1978/0149/8

## RESUME

L'intérêt du cas belge est en partie méthodologique.

La Belgique apparaît à beaucoup d'égards comme privilégiée au point de vue de l'abondance de la documentation; elle possède par exemple des registres de population, qui sont une source remarquable. La critique des données numériques que fournissent ces sources révèle cependant leurs insuffisances et leurs incertitudes: l'historien travaille avec des données quantitatives très peu sûres.

Autre problème fondamental de méthode: comme il existe une circulation d'hommes permanente entre la Belgique et les pays limitrophes — la France en tout premier lieu —, il importe de faire la distinction entre l'émigration (ou l'immigration) et les déplacements temporaires. C'est là cependant une distinction extraordinairement difficile à opérer.

D'un pays densément peuplé comme la Belgique et, au XIX<sup>e</sup> siècle, en pleine expansion démographique, on aurait pu attendre, avant 1914, une assez forte émigration vers l'outre-mer. Elle a été cependant fort faible: en 1900, aux Etats-Unis, on ne compte que 29.000 personnes qui soient originaires de Belgique. En fait, pour les individus à la recherche d'un emploi meilleur ou d'un emploi tout court, les déplacements à courte distance, en général, ont suffi: déplacements à l'intérieur du pays, spécialement de la Flandre vers la Wallonie industrielle; déplacements surtout vers la France. La France — et spécialement le Nord et Paris — a constitué pour les Belges un pôle d'attraction majeur. En 1886, on recense en France 482 000 Belges. La main-d'œuvre belge est essentiellement ouvrière dans le Nord, davantage artisanale à Paris.

Un des traits frappants, au XIX<sup>e</sup> siècle, est le manque d'organisation de l'émigration. On ne note par exemple presque aucune initiative des pouvoirs publics. La seule action concertée est, à certains moments, celle d'agents d'émigration travaillant pour

des compagnies de navigation ou pour des états sud-américains. De là de petites « fièvres » qui ont entraîné quelques milliers de personnes vers le Wisconsin, le Brésil ou l'Argentine.

L'immigration, jusqu'en 1914, n'a connu quant à elle aucune espèce d'organisation; elle a été entièrement spontanée. Elle vient pour les neuf dixièmes des pays limitrophes. Le pourcentage d'étrangers que l'on recense en Belgique se situe entre 2 et 3 % entre 1846 et 1890, pour atteindre 3,2 % en 1900 et 3,5 % en 1910. La ville où les étrangers jouent le rôle économique le plus important est incontestablement Anvers, où la colonie allemande occupe une place capitale.

Après la première guerre mondiale, les immigrants venus d'Italie d'une part, d'Europe centrale et orientale d'autre part, se font de plus en plus nombreux. Beaucoup d'entre eux font l'objet d'un recrutement organisé. C'est l'époque où la main-d'œuvre étrangère devient indispensable dans les mines, spécialement pour le travail de fond.

Le phénomène des recrutements organisés s'accentue encore au lendemain de la seconde guerre. Il amène un afflux non seulement d'Italiens, mais aussi d'Espagnols, de Grecs, de Turcs et de Nord-Africains. La partie wallonne du pays a absorbé la majeure partie de cette main-d'œuvre étrangère, dont la présence contribue ainsi à atténuer quelque peu le déséquilibre démographique croissant entre la Flandre et la Wallonie.

## AVERTISSEMENT

Nous présentons ici le texte, quelque peu amplifié, d'un rapport relatif à la Belgique dont nous avons été chargé dans le cadre d'une enquête internationale sur les mouvements migratoires. Cette enquête a été organisée par la Commission internationale d'Histoire des mouvements sociaux et des structures sociales, commission présidée par MM. Jacques DROZ, Domenico DEMARCO et Werner CONZE, et dont le secrétariat général est activement assuré par Madame Denise FAUVEL-ROUIF.

Au moment où l'enquête a été lancée, la Commission comp-tait aussi parmi ses présidents le regretté Jan DHONDT, et c'est Jan DHONDT, dont nous aimons à saluer la mémoire, qui nous avait demandé d'y collaborer.

Notre rapport, dans son premier état, a déjà été cité dans le remarquable rapport général que, au nom de la Commission, M. Georges Dupeux a présenté au Congrès international des Sciences historiques de San Francisco en 1975 (cf. G. DUPEUX, *Les Migrations*, brochure du Congrès, 1975).

Nous tenons à remercier vivement notre collègue Madame G. KURGAN-VAN HENTENRYK dont l'aide, tout au long de notre enquête, nous a été précieuse.



## Chapitre I. — LES SOURCES

L'analyse et la critique — tout au moins sommaire — des sources constituent, dans un sujet comme le nôtre, une exigence préalable. Elles nous permettent d'apercevoir et de mesurer d'emblée les limites de nos connaissances, auxquelles nous devrons nous résigner. Nous n'envisagerons ici que les sources postérieures à 1830, c'est-à-dire à la création de la Belgique indépendante.

### A. SOURCES STATISTIQUES

#### 1. Sources belges

##### a) *Documents intéressant à la fois l'émigration et l'immigration*

La source-reine est un type de document que les spécialistes des pays étrangers, qui ne le possèdent qu'assez rarement, nous envient: les *registres de population*. Toutes les communes belges, depuis 1846, ont l'obligation de tenir, en dehors des registres classiques de l'état civil (naissances, mariages, décès), un registre de population où sont mentionnées les arrivées de tous ceux qui viennent prendre leur résidence dans la commune, et les départs de tous ceux qui la quittent. Chaque mention indique l'état civil de la personne en cause, sa profession, le lieu d'où elle vient ou celui pour lequel elle part.

Depuis 1920-1921, le registre de population est doublé, dans chaque commune, par un *registre des étrangers*. L'étranger, suivant sa situation juridique, du point de vue de son droit de séjour ou de son droit d'établissement, est inscrit soit au registre de population, soit au registre spécial des étrangers (1).

La source, on le voit, est magnifique. Elle a toujours été viciée cependant par une insuffisance grave, à laquelle il n'a

(1) Cf. H. BEKAERT (60), t. I, p. 192-193. - Les chiffres placés entre parenthèses renvoient à la Bibliographie.

jamais été possible de remédier: l'absence fréquente de déclaration des départs. Nombreux en effet sont ceux — et spécialement les étrangers — qui quittent une commune sans faire à l'administration communale la déclaration à laquelle ils sont tenus. C'est fréquemment le cas, en particulier, de ceux qui quittent en même temps le pays. On ne constate leur départ que plus tard, par exemple à l'occasion d'un recensement de la population, et on ne les radie qu'à ce moment des registres (souvent, dans ce cas, sans indiquer la date du départ). La réalité, dans ces conditions, est faussée.

Les registres de population comptent parmi les documents communaux qui, depuis 1846, ont été en général le mieux conservés. Les disparitions sont relativement rares. Leur dépouillement, cependant, dès l'instant où il s'agit de communes d'une certaine importance, exige un travail très considérable, que très peu d'historiens ou de démographes ont entrepris jusqu'ici. Ce sont là les tâches de l'avenir.

On est donc amené à se servir avant tout des chiffres récapitulatifs qui, d'après les registres de population, sont fournis annuellement par les communes, et qui sont regroupés chaque année par l'administration centrale de la statistique.

Ces chiffres sont accessibles sous deux formes:

1. Registres originaux de l'administration centrale de la statistique: il s'agit, depuis 1857 et sans interruption jusqu'à nos jours, de la série de registres manuscrits intitulés *Mouvement de la population et de l'état civil* (conservés dans les archives de l'Institut National de Statistique, 44, rue de Louvain, à Bruxelles).

Les données consignées, en ce qui concerne l'émigration et l'immigration, ont varié dans le temps:

a) de 1857 jusque et y compris 1885: on ne fournit, par commune, que le nombre total d'émigrants et d'immigrants, en distinguant hommes et femmes, mais sans aucune distinction entre Belges et étrangers:

b) à partir de 1886: émigrants et immigrants sont répartis, en dehors de la distinction par sexe, suivant trois critères supplémentaires:

— suivant qu'ils sont nés en Belgique ou nés à l'étranger (le critère est donc ici le lieu de naissance, non la nationalité);

— suivant leur secteur professionnel: on distingue entre professions agricoles, professions industrielles et commerciales, professions intellectuelles, et autres professions;

— suivant le pays de destination pour les émigrants et le pays d'origine pour les immigrants.

## 2. Publications, d'après les registres originaux:

a) Publication intégrale des chiffres d'une année: elle a été faite pour 1890 (*Statistique du mouvement de la population et de l'état civil en 1890*, Bruxelles, 1895) et 1900 (*Statistique du mouvement de la population et de l'état civil en 1900*, dans le *Bulletin de la Commission Centrale de Statistique*, t. XVIII, 1904).

b) Publications résumées (regroupant les chiffres par province, par arrondissement, etc., ou les fournissant individuellement parfois pour les communes d'une certaine importance): on les trouve dans de nombreux recueils émanant directement ou indirectement de l'administration centrale de la statistique. Borrions-nous à citer les deux principaux:

— *Documents statistiques*, I.I à XIII, Bruxelles, 1857-1869.

— *Annuaire statistique de la Belgique*, depuis 1870 (intitulé pendant la période de la colonisation belge, de 1909 à 1960, *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*).

c) Publications partielles: on relèvera surtout celle de L. SCHEPENS, *Van Vlaskutser tot Franschman. Bijdrage tot de geschiedenis van de Westvlaamse plattelandsbevolking in de negentiende eeuw* (Bruges, 1973), qui fournit les chiffres d'émigrants pour toutes les communes de la province de Flandre occidentale de 1857 à 1913.

Les chiffres récapitulatifs souffrent de deux faiblesses: celle inhérente à leur source, c'est-à-dire aux registres de population, mais aussi, s'y ajoutant, celle résultant de la négligence, voire de l'incurie avec laquelle certaines administrations communales ont parfois procédé à leurs relevés récapitulatifs. Le tout aboutit à des erreurs qui peuvent être proprement énormes.

Citons ici trois méthodes de contrôle qui permettent, en ce qui concerne les chiffres absous, d'apercevoir ces erreurs et d'en mesurer l'ampleur.

1. On peut confronter les chiffres tirés des registres et ceux fournis par les recensements de population, dont l'exactitude n'est pratiquement pas sujette à caution (voir plus loin). Les uns et les autres permettent en effet de calculer, pour une période donnée, le bilan migratoire, c'est-à-dire l'excédent net de l'émigration sur l'immigration, ou vice versa. Si l'on prend la période décennale 1891-1900, le résultat de cette confrontation est le suivant. D'après les chiffres des registres, l'excédent de l'immigration sur l'émigration a été, durant ces dix ans, de 33 638 personnes au total; la Belgique aurait donc gagné, grâce à un bilan migratoire positif, en moyenne 3 363 habitants par an. Or les recensements prouvent que le mouvement a été en sens inverse: l'excédent de l'émigration sur l'immigration a été, entre 1891 et 1900, de 20 000 personnes; la Belgique a perdu en réalité 2 000 habitants par an en moyenne. On mesure là l'incidence, dans les chiffres tirés des registres, de la sous-déclaration des départs.

D'une manière plus générale, dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les chiffres annuels tirés des registres indiquent presque constamment un excédent net d'immigration. Non moins constamment, les bilans migratoires fondés sur les recensements révèlent un excédent de l'émigration. Certains auteurs, et des auteurs parfois sérieux, se sont laissés prendre à ce piège: ils ont cru, se fiant aux chiffres des registres, que la Belgique avait été, durant ce tiers de siècle, un pays d'immigration!

2. Seconde confrontation possible: celle avec les chiffres d'émigration par Anvers. On possède pour les années de 1901 à 1912 une source d'une valeur exceptionnelle, dont nous reparlerons encore par la suite: la liste nominative des émigrants belges ou d'origine belge qui se sont embarqués à Anvers. Pour chacun, la commune qu'il quitte est indiquée. Pour quatre années antérieures — 1892, 1893, 1898 et 1899 —, on conserve également une statistique des émigrants par commune belge d'origine qui a été dressée par les services d'émigration d'Anvers (1892 et 1893 dans le *Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*, n°s des 24 avril 1893 et 24 janvier 1894; 1898 et 1899 aux Archives du ministère des Affaires étrangères, à Bruxelles, dossier 2953). Quand on se livre à des comparaisons, on rencontre, non

pas seulement des divergences, mais aussi, dans plus d'un cas, des extravagances.

Prenons, en Flandre orientale, le canton d'Eecloo. Il comprend cinq communes, dont deux très grosses localités, Eecloo et Malledegem, et trois villages, Adegem, Middelburg et Saint-Laurent (2).

Pour l'ensemble du canton, la statistique des registres de population, en ce qui concerne l'émigration vers l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) donne les chiffres suivants:

- en 1893: 35 personnes;
- en 1898: 1 personne;
- en 1899: néant,
- en 1901: 3 personnes;
- en 1903: néant.

En regard, plaçons les chiffres d'émigrants enregistrés au départ d'Anvers:

- en 1893: 166 émigrants venant du canton d'Eecloo;
- en 1898: 52;
- en 1899: 95;
- en 1901: 68;
- en 1903: 150.

En 1893, il y a donc 35 émigrants d'après la statistique des registres, alors que 166 sont effectivement relevés à Anvers; en groupant les quatre années 1898, 1899, 1901 et 1903, on aboutit aux chiffres, d'un côté de 4, et de l'autre de 365 (3).

Pour l'ensemble de la province de Flandre orientale, on compte 97 communes qui, en 1903, d'après les relevés nominatifs d'Anvers, fournissent des émigrants à destination de l'Amérique du Nord; sur ces 97 localités, 62 affichent « néant » à la statistique des registres de population. En 1912, le nombre de communes de la province affectées par l'émigration vers les seuls Etats-Unis est une fois encore — simple coïncidence — de 97 d'après les relevés anversois; 49 d'entre elles donnent « néant » à la statistique des registres.

(2) En parlant d'Eecloo et de Saint-Laurent, nous employons les formes françaises usitées à l'époque pour désigner ces localités. Leur nom actuel, en néerlandais, est Eeklo et Sint-Laureins.

(3) Pour une analyse plus détaillée de ces chiffres, et de ceux qui suivent, cf. J. STENGERS (48), p. 438-441, repris dans (49), p. 18-21.

De Flandre orientale, passons en Flandre occidentale. En additionnant les chiffres de l'émigration vers l'Amérique du Nord fournis par la statistique des registres pour les années 1892, 1893, 1898 et 1899, on aboutit à 656 émigrants. Dans le même temps, 1 613 émigrants venus de la province sont relevés à Anvers (4). En 1893, sur 82 communes de la province dont des émigrants sont signalés à Anvers, 56 (soit près de 7 sur dix) annoncent « néant » à la statistique des registres.

Un saut pour finir dans la province de Hainaut. Voici trois communes, Cuesmes (arrondissement de Mons), Gilly et Ransart (arrondissement de Charleroi) qui, d'après les statistiques d'Anvers, fournissent en 1892 et 1893 d'assez gros contingents à l'émigration vers l'Amérique: Cuesmes, 99 émigrants pour les deux années réunies; Gilly, 137 émigrants; Ransart, 55. Ce sont là des chiffres qui comptent. A la statistique des registres: « néant » et toujours « néant ».

Dans des cas comme ceux-ci — comme dans toute une série de ceux qui précèdent —, c'est évidemment l'incurie de l'administration communale qu'il faut mettre avant tout en cause. Cette incurie se révèle d'ailleurs souvent par d'autres traits encore: à Gilly, par exemple, à la même époque, presque tous les émigrants à destination de la France sont versés en vrac, au point de vue du secteur professionnel, dans la catégorie «Autres professions»...

3. Troisième possibilité de confrontation: le départ et l'arrivée. De 1906 à 1913, le nombre d'émigrants qui quittent la Belgique pour l'Amérique du Nord, d'après la statistique des registres, est très exactement de 24 717. A la même époque, aux Etats-Unis (et à cette époque soulignons-le, la définition statistique de l'immigrant qui entre aux Etats-Unis correspond parfaitement à celle de l'émigrant qui quitte une commune belge), les immigrants venus de Belgique font 42 036 personnes. D'autre part, le nombre de Belges que les services d'immigration canadiens enregistrent à l'entrée du Canada pendant cette même période est de 11 243.

---

(4) L. SCHEPENS (45), p. 153.

Au départ, d'après la statistique des registres, on a donc 24 717 personnes; à l'arrivée en Amérique du Nord, on en trouve 42 036 + 11 243, soit 53 279, c'est-à-dire deux fois plus (5).

L'énormité des erreurs, dans la statistique des registres, apparaît donc crûment. Après avoir salué dans les registres de population une source-reine, il faut bien reconnaître que les chiffres qu'ils fournissent, en ce qui concerne l'émigration, sont, comme chiffres absous, pratiquement inutilisables.

Est-ce à dire qu'ils sont sans valeur aucune? N'est-il pas possible de se servir d'eux pour des comparaisons, où ils garderaient éventuellement une valeur? On songe immédiatement à la comparaison entre les grandes subdivisions du pays, entre les arrondissements ou entre les provinces. Ici encore, cependant, la méfiance est de rigueur. Le taux d'erreur peut varier considérablement d'une région à l'autre. Il est fort différent, par exemple, M. SCHEPENS l'a fort bien montré (6), d'un arrondissement à l'autre de la Flandre occidentale. Les comparaisons en sont faussées.

Même si l'on s'en tient, dans la comparaison, aux deux grandes régions linguistiques du pays, les variations dans le taux d'erreur risquent de tout fausser. A lire, de 1891 à 1893, dans la statistique des registres, les chiffres relatifs à l'émigration vers l'outre-mer, on en tire la conclusion que cette émigration est un phénomène plus wallon que flamand. Les quatre provinces wallonnes y contribuent en effet, durant ces trois années, à concurrence respectivement de 59, 59 et 64 %, les quatre provinces flamandes à concurrence seulement de 27, 32 et 28 % (le Brabant restant en dehors de cette comparaison). Or si l'on prend les chiffres d'Anvers — le port par lequel partent presque tous les émigrants vers l'outre-mer — les proportions y sont inversées: les émigrants venus des provinces wallonnes, en 1891, 1892 et 1893 (7), ne représentent respectivement que 36, 39 et 42 %, alors que ceux venus des provinces flamandes comptent pour

(5) J. STENGERS (48), p. 437-438, repris dans (49), p. 17-18.

(6) L. SCHEPENS (45), p. 154.

(7) Pour 1891, les chiffres globaux par province sont donnés par le *Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*, 24 janvier 1893.

49, 52 et 50 %. La vérité est évidemment à Anvers (8). Elle est complètement déformée, dans la statistique des registres, par le fait que la campagne flamande — gros réservoir de l'émigration de Flandre — souffre, dans cette statistique, de négligences particulièrement accusées.

En fin de compte, la seule comparaison pour laquelle on puisse faire appel, de manière plus ou moins valable, pour l'émigration, aux chiffres des registres, est, apparemment, la comparaison dans le temps: on peut dessiner des courbes dans le temps qui ont sans doute une certaine validité.

Nous n'avons examiné jusqu'ici que la valeur des chiffres absolus. Pour ce qui est de la répartition en catégories professionnelles — et la remarque, ici, s'applique aux immigrants aussi bien qu'aux émigrants — des réserves plus grandes encore s'imposent. La négligence des administrations communales atteint en effet, lorsqu'il s'agit de procéder à des répartitions parfois délicates, un niveau encore plus élevé. Surtout, la plus grande confusion semble avoir régné, dans cette statistique, au sujet de la signification à donner aux « Autres professions ». Lorsqu'on analyse les chiffres commune par commune, on constate que, dans de nombreux cas, l'administration communale a manifestement rangé les femmes et les enfants dans la catégorie professionnelle du père ou du mari. Dans beaucoup d'autres cas, par contre, femmes et enfants ont été versés en vrac dans la catégorie « Autres professions » (9). On mesure ce que valent, dans de telles conditions, les chiffres d'ensemble.

### b) *Documents intéressant l'émigration*

Les administrations communales, en 1845, ont été invitées à fournir un tableau statistique des habitants de la commune partis

(8) Même si les chiffres d'Anvers exigent peut-être eux-mêmes des correctifs différents pour la Flandre et pour la Wallonie. En effet, comme nous le préciserons un peu plus loin, la statistique d'Anvers ne porte que sur les émigrants qui s'embarquent en 3<sup>e</sup> classe, les départs en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> classe n'étant pas comptés. Il est possible que les émigrants venus de Wallonie aient été proportionnellement plus nombreux que les Flamands à pouvoir se payer la 1<sup>re</sup> ou la 2<sup>e</sup> classe.

(9) Dans une même région, on constate que les conceptions de la classification varient d'une commune à l'autre. C'est le cas par exemple dans le Borinage, dont nous avons étudié les statistiques fournies par les administrations communales pour la période qui va de 1886 à 1913. Dans des communes comme Elouges ou comme Ghlin, il est clair que l'on a réparti les femmes et les enfants dans les catégories

pour l'étranger entre 1830 et 1844. Les chiffres d'ensemble ont été retrouvés; ils sont étudiés dans l'article de G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Aspects de l'émigration belge, 1830-1844 (Bulletin de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1964)* (10). Les informations sur lesquelles se sont fondées les administrations communales, à une époque où la plupart d'entre elles ne disposaient même pas encore de registres de population, étaient évidemment fort fragiles.

L'émigration par Anvers est éclairée par des statistiques depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces statistiques ne distinguent cependant les nationalités — et ne permettent par conséquent d'isoler les émigrants belges — qu'à partir de 1885 (11). Les statistiques postérieures à 1885 regroupent les émigrants partis par Anvers non seulement par nationalité, mais aussi par sexe, par âge, par secteur professionnel et par pays de destination. Elles sont publiées annuellement dans *l'Annuaire statistique de la Belgique*.

Mais la palme, au point de vue documentaire, revient évidemment aux listes nominatives d'émigrants belges ou d'origine belge que l'on conserve pour les années 1899 et 1901 à 1912 dans une série de dossiers des archives du ministère des Affaires étrangères. Cette source capitale a été étudiée de manière approfondie par Mme G. KURGAN-VAN HENTENRYK (12). Chaque émigrant, dans ces listes, fait l'objet d'une véritable petite notice: nom, prénom, dernier domicile en Belgique, âge, profession, connaissances linguistiques, somme d'argent emportée, destina-

---

professionnelles des maris et des pères. Ailleurs, à Cuesmes, à Dour, à Frameries, à Pâturages, à Wasmes, il est non moins clair que l'on a mis les femmes et les enfants dans les « Autres professions ». Pour certaines communes comme Ciply, Eugies ou La Bouverie, les chiffres ne permettent pas d'apercevoir quel procédé de classification a été adopté. Ajoutons encore un élément de complication: dans une même commune, la manière de traiter les femmes et les enfants a pu être modifiée d'une année à l'autre. A Baudour, à Boussu, à Flénu, à Quaregnon, à Tertre, c'est, suivant les années, soit le procédé du rattachement à la profession du chef de famille, soit celui du versement en vrac dans les « Autres professions » qui a été adopté. C'est en décelant toutes ces incertitudes, ces fragilités, ces incohérences des statistiques communales de base que l'on peut le mieux se rendre compte du caractère hautement sujet à caution des statistiques globales.

(10) Voir aussi pour la Flandre occidentale L. SCHEPENS (45), p. 111-113.

(11) Voir chiffres et commentaires dans E. SPELKENS (47), p. 103 et sv.

(12) G. KURGAN-VAN HENTENRYK (35). Voir aussi J. STENGERS (48), p. 429-432, repris dans (49), p. 9-12.

tion, nom et qualité des personnes que l'émigrant rejoint éventuellement à l'étranger.

Les chiffres et les relevés nominatifs d'Anvers présentent toutefois, pour l'étude de l'émigration vers l'outre-mer, deux défauts:

1. Ils englobent parmi les « émigrants » des gens qui n'en sont pas. Sont pris en considération, en effet, non seulement les individus qui quittent le pays pour la première fois, mais aussi ceux qui, déjà établis à l'étranger, y retournent après un séjour en Belgique. Cette dernière catégorie représente un effectif parfois considérable. Grâce aux listes nominatives, on peut opérer la distinction. En 1899, sur un total de 1290 émigrants belges partis par Anvers, 593 retournent outre-mer et 697 partent pour la première fois. De 1901 à 1912, les « retournants » représentent 21 % du total. Sans les listes nominatives, malheureusement, la distinction entre « retournants » et véritables émigrants n'est pas possible, et l'on en est réduit, face aux chiffres globaux, à des conjectures (13).

2. On ne compte comme émigrants, à Anvers, que les passagers de 3<sup>e</sup> classe, les passagers d'entre pont. Ceux qui s'embarquent en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> classe, c'est-à-dire les passagers de cabine, n'entrent pas en ligne de compte. L'origine de cet usage statistique curieux se trouve évidemment dans le fait que les mesures de surveillance et de contrôle, dans le transport des émigrants, se concentraient sur les conditions faites aux passagers de 3<sup>e</sup> classe, qu'il fallait protéger contre des abus divers. Ce n'est que là où l'on a contrôlé que l'on a aussi compté.

On aperçoit dès lors la difficulté de saisir le nombre réel d'émigrants. Bon nombre de Belges quittant le pays voyageaient en 1<sup>re</sup> et surtout en 2<sup>e</sup> classe. C'était le cas non seulement pour les émigrants des classes moyennes (dans les listes nominatives, on ne trouve pratiquement personne, en 3<sup>e</sup> classe, qui appartienne aux professions intellectuelles ou aux professions libérales),

(13) L'un ou l'autre texte, cependant, éclaire parfois le problème. C'est ainsi que dans un rapport sur l'année 1896, le Commissaire du Gouvernement à l'Emigration, à Anvers, signale que « sur le millier de Belges partis pour l'Amérique du Nord, il y en a 600 qui y ont déjà séjourné, et 400 seulement qui s'y rendent pour la première fois » (rapport de Venesoen du 23 janvier 1897; Bruxelles, Archives du ministère des Affaires étrangères, dossier 2953-11). On voit ce que peut être la proportion très considérable, à certains moments, des « retournants ».

mais aussi pour des gens de condition plus modeste. « Il y a bon nombre de personnes », écrit-on en 1896, « qui éprouvent une véritable terreur du voyage dans les entrepôts et ne reculent pas devant un sacrifice d'argent pour échapper à la promiscuité de la troisième classe. Ce phénomène se produit même chez des émigrants à ressources fort restreintes » (14). Pour prendre un exemple concret, les émigrants de la région de Thielt, au début du XX<sup>e</sup> siècle, n'avaient certainement pour la plupart que des moyens financiers médiocres; néanmoins, nous le savons par le registre d'un agent de la *Red Star Line*, sur 573 personnes qui sont parties par cette compagnie de 1905 à 1910, 210 avaient acheté un billet de 2<sup>e</sup> classe (15). Le nombre d'émigrants partis comme passagers de cabine a donc, dans l'ensemble, pu être important. On ne voit pas, malheureusement, comment le déterminer. On ne peut même pas assurer que ce nombre a été proportionnel, au fil des années, à celui des émigrants de 3<sup>e</sup> classe, car la proportion de ceux qui réussissaient à se payer la 2<sup>e</sup> classe a pu augmenter à mesure que s'amélioraient les conditions générales du bien-être.

Il y a donc là une grave, une très grave inconnue. Ajoutons-y, s'il s'agit de mesurer l'émigration vers l'outre-mer, un autre élément d'incertitude: le nombre d'émigrants qui se sont embarqués par des ports autres qu'Anvers. Tout ce que l'on sait d'eux indique cependant qu'ils n'ont jamais représenté qu'un pourcentage très faible, qui n'a sans doute jamais atteint 10 % (16).

Ces diverses observations critiques relatives à la valeur des chiffres d'Anvers s'appliquent à la période qui va jusqu'en 1914. Au delà de la première guerre mondiale, on se trouve devant une situation très différente. Les services compétents d'Anvers, certes, continuent à compter le nombre d'« émigrants », qui sont l'objet d'une protection particulière. Ces émigrants sont toujours, comme antérieurement, les seuls passagers de 3<sup>e</sup> classe (17). Les

(14) *Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*, 25 octobre 1896, p. 4.

(15) Voir G.P. BAERT (5).

(16) Cf. J. STENGERS (48), p. 428-429, repris dans (49), p. 8-9. M. Schepens, pour sa part, hésite à avancer un pourcentage; voir L. SCHEPENS (45), p. 151.

(17) Cf. l'article 13 de l'arrêté royal du 25 février 1924 portant règlement sur le transport des émigrants: « Doit être considéré comme émigrant tout individu qui quitte son pays avec le désir d'aller s'établir dans un pays d'outre-mer, quelle que soit la classe dans laquelle il fait la traversée en mer, à l'exception des premières classes » (*Moniteur Belge*, 16 mars 1924, p. 1311).

chiffres globaux, répartis par nationalité, continuent à paraître annuellement dans l'*Annuaire statistique de la Belgique* (18). Mais ces données, pour l'étude de l'émigration belge vers l'outre-mer, n'ont plus guère de signification — on serait presque tenté de dire qu'elles ne sont plus que folkloriques. 379 émigrants belges partis par Anvers en 1935, qu'est-ce que cela signifie sinon que les départs en cabines de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe ont pris désormais une telle importance que les seuls chiffres de 3<sup>e</sup> classe ne révèlent plus grand chose?

Prenons le cas d'une destination déterminée: l'Amérique du Sud. En mai 1927, 8 navires quittent Anvers à destination de ports d'Amérique du Sud. Ils emmènent au total 5 émigrants belges. En mars 1928, on relève 9 navires pour l'Amérique du Sud et au total 7 émigrants belges — et ainsi de suite de mois en mois (19). Pour l'ensemble de la décennie de 1921 à 1930, on compte à Anvers 887 émigrants belges partis pour l'Amérique du Sud. Qui ne voit qu'il n'y a plus grand chose à tirer de pareils chiffres? Il faudrait avant tout connaître le trafic de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe — et malheureusement on ne possède pas de chiffres à son sujet.

### c) *Documents intéressant l'immigration*

Aucune statistique d'entrée, sinon des chiffres globaux d'entrée, sans distinction de nationalité, par le port d'Anvers, ce qui est sans signification pour notre sujet, puisqu'Anvers dessert un hinterland qui dépasse de loin la Belgique.

Les chiffres sont à chercher avant tout dans les recensements de la population, dont la série s'ouvre en 1846. De 1846 à 1880, les recensements ne font pas de place à part aux étrangers, mais distinguent seulement entre personnes nées en Belgique et personnes nées à l'étranger. Les premières peuvent être dans nombre de cas, bien entendu, de nationalité étrangère, et les secondes de nationalité belge. Ce n'est à qu'à partir de 1890 que la nationalité, belge ou étrangère, est précisée.

(18) Les deux derniers relevés complets, pour les années 1938 et 1939, sont publiés dans l'*Annuaire*, t. LXII, 1940, p. 259 et 260.

(19) Avril 1928: 7 navires pour l'Amérique du Sud et 8 émigrants belges - Mai 1928: 9 navires et 9 émigrants - Juillet 1928: 4 navires et 3 émigrants. Ces chiffres mensuels se trouvent aux Archives du ministère des Affaires étrangères, dossier 4387.

En 1890 tout comme lors du recensement suivant, en 1900, on constate que le nombre d'étrangers d'une part, et celui d'autre part des personnes nées à l'étranger, sont pratiquement équivalents: ils le sont à quelques dizaines d'unités près en 1890, à quelques milliers près en 1900 (20). Ceci ne signifie nullement que les deux catégories se recouvrent, mais bien que dans la mesure où elles divergent, leurs divergences se compensent: entendons par là que le nombre de Belges nés à l'étranger est pratiquement équivalent à celui des étrangers nés en Belgique (21). Peut-on, sans trop de risques, projeter cette équivalence — ou cette quasi-équivalence — sur les recensements antérieurs et, lorsqu'ils font le compte des personnes nées à l'étranger, considérer qu'ils fournissent, grossso modo, le nombre d'« étrangers »? Cela peut en effet s'admettre, mais uniquement lorsque l'on travaille à un niveau global, c'est-à-dire pour l'ensemble du pays et sans distinguer, parmi les étrangers, entre nationalités.

Dès l'instant où l'on descend dans l'analyse au niveau des régions ou à celui des nationalités, toute équivalence s'évanouit. C'est également la leçon des recensements de 1890 et de 1900.

Prenons d'abord la nationalité des étrangers. En 1890, les Français recensés en Belgique sont au nombre de 45 000, mais on compte 64 000 personnes nées en France. En 1900, on recense respectivement 56 000 Français et 85 000 personnes nées en France. En sens inverse, on compte, en 1890, 47 000 Allemands mais seulement 38 000 personnes nées en Allemagne, et, en 1900, 53 000 Allemands contre seulement 42 000 personnes nées en Allemagne (22). L'explication est simple: il y a un grand nombre de Belges qui sont nés en France, et beaucoup moins qui sont nés en Allemagne. Le nombre de Belges nés en France l'emporte dès lors de loin sur celui des Français nés en Belgique, tandis qu'au contraire le nombre des Allemands nés en Belgique l'emporte de loin sur celui des Belges nés en Allemagne.

(20) Chiffres de 1890: 171 438 étrangers et 171 483 habitants nés à l'étranger. Chiffres de 1900: 206 061 étrangers et 212 474 habitants nés à l'étranger.

(21) En 1890: 52 532 Belges nés à l'étranger et 52 487 étrangers nés en Belgique. En 1900: 73 036 Belges nés à l'étranger et 66 623 étrangers nés en Belgique.

(22) Ces chiffres, que l'on trouve en détail dans les publications des recensements de 1890 et de 1900, sont aussi repris de manière synthétique dans R. ANDRÉ et J. PEREIRA-ROQUE (1), p. 178-179.

Si l'on envisage l'ensemble des étrangers, mais en examinant la situation au niveau régional, province par province, ou arrondissement par arrondissement, en confrontant le nombre des étrangers avec celui des personnes nées à l'étranger, on trouve aussi peu de correspondance. Dans trois provinces, Flandre occidentale, Flandre orientale et Hainaut, tant en 1890 qu'en 1900, le nombre de personnes nées à l'étranger est nettement supérieur à celui de la population de nationalité étrangère. En Flandre occidentale, en 1900, cela va du simple au double: 16 800 habitants nés à l'étranger contre seulement 7 800 étrangers. En sens inverse, dans les provinces d'Anvers et de Liège, le nombre des étrangers dépasse fortement celui des personnes nées à l'étranger. Au niveau des arrondissements, alors qu'à Verviers, à Liège, à Anvers, à Turnhout, le nombre des étrangers l'emporte très nettement, dans un arrondissement comme Courtrai, en 1900, les habitants nés à l'étranger sont pratiquement trois fois plus nombreux que les étrangers (6 224 contre 2 112), et à Dixmude ils sont dix fois plus nombreux (515 contre 51).

Ce qui joue essentiellement, au niveau régional, est évidemment le poids du nombre de Belges nés en France; ceux-ci sont particulièrement nombreux dans les deux Flandres et dans le Hainaut. A Dixmude, en 1900, sur les 515 personnes nées à l'étranger, 488 sont des Belges nés à l'étranger — en France presque tous, bien entendu.

Tout ceci nous invite donc lorsque, dans les recensements antérieurs à celui de 1890, nous rencontrons uniquement le nombre de personnes nées à l'étranger, et que nous cherchons à passer de là au nombre des étrangers, à la plus extrême prudence.

Un mot encore, très bref, sur la valeur intrinsèque des recensements. Les recensements de population belges se sont toujours distingués par leur qualité. Les chiffres absolus ne comportent qu'une marge d'erreur très faible — un peu plus marquée, sans doute, dans les villes que dans les campagnes (23). Les données

(23) Le bourgmestre de Bruxelles, Anspach, déclarait en 1868: « Les recensements donnent toujours des chiffres trop faibles par le motif que la population s'imagine, malgré tous nos avertissements, qu'il y a des intérêts fiscaux à sauvegarder; de là des déclarations incomplètes en assez grand nombre, et ce qui le prouve, c'est qu'en 1867, à la suite de mariages, naissances, décès, changements de domicile, nos bureaux ont relevé plus de trois mille omissions » (dans Recueil de discours d'Anspach, aimablement communiqué par M. Leblancq). On avait,

d'état civil, qui font l'objet de vérifications, sont sûres. On se fiera beaucoup moins, par contre, à la répartition des habitants par professions, qui est fondée sur des déclarations souvent sujettes à caution, déclarations que les agents recenseurs, en outre, interprètent souvent à leur manière, qui peut varier d'un recensement à l'autre, et même d'une région à l'autre lors d'un même recensement (24). La valeur de la statistique des langues parlées fait aussi problème; elle a donné lieu, en tout cas, à d'abondantes polémiques.

On signalera enfin deux volumes et un article fort importants de l'administration de la statistique spécialement consacrés aux étrangers: *Statistique des étrangers au 30 juin 1938* (Bruxelles, s.d.); *Statistique des étrangers, 15 septembre 1939* (Bruxelles, 1941); et *Statistique des étrangers au 1<sup>er</sup> novembre 1954* (dans le *Bulletin de Statistique*, avril 1955, p. 718-746). La première et la troisième publication ont essentiellement pour base les données des registres de population et des registres des étrangers. La deuxième est fondée sur un véritable recensement (25). Il s'agit d'ailleurs du seul cas où les étrangers seuls aient été soumis à un recensement.

## 2. Sources étrangères

Il s'agit d'une part des statistiques d'immigration que l'on possède pour un certain nombre de pays, et notamment de pays d'outre-mer (la plupart sont rassemblées et reproduites dans le recueil de W. WILLCOX, *International Migrations*), et d'autre part des résultats des recensements indiquant le nombre de Belges résidant, à tel ou tel moment, dans un pays étranger (les données de cet ordre ont été regroupées et publiées régulièrement dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*).

Le pays dont les statistiques d'immigration offrent, pour la Belgique, le plus d'importance, est évidemment les Etats-Unis.

notons-le, recensé à Bruxelles, en 1866, 163 000 habitants. Une erreur de 3 000 par rapport à 163 000 reste encore acceptable.

(24) Nous renvoyons notamment sur ce point à une étude approfondie que nous consacrerons prochainement au recensement de 1846. On notera que, d'une manière générale, les professions attribuées aux femmes sont particulièrement sujettes à caution.

(25) Cf. R. CLEMENS, G. VOSSE-SMAL et P. MINON (67), p. 10-11.

C'est aussi celui, cependant, où les chiffres posent le plus de problèmes.

Ces problèmes sont du même ordre que ceux que nous avons rencontrés à propos des chiffres d'Anvers. On ne compte comme immigrants, à l'entrée des Etats-Unis — du moins jusqu'en 1903 — que les «steerage immigrants», les passagers d'entre pont. Tout comme à Anvers, les passagers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe demeurent en dehors de la statistique. Mais en sens inverse, et aussi comme à Anvers, celle-ci englobe les «retournants». Jusqu'en 1905, on considérait comme immigrants, en bloc, tous les «aliens», tous les étrangers débarquant dans des ports américains, y compris ceux qui s'étaient déjà établis antérieurement dans le pays et l'avaient momentanément quitté, y compris même ceux qui venaient aux Etats-Unis pour un simple voyage (26). De là, bien entendu, si l'on veut mesurer l'immigration véritable, des difficultés parfois insolubles.

#### B. SOURCES LITTÉRAIRES

Elles sont, on le conçoit, extrêmement variées, et il ne peut être question d'en tenter ici l'énumération.

Deux sources cependant, pour l'émigration, méritent une mention particulière.

Le *Recueil Consulaire* contient, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un choix des rapports des consuls belges (le t. I, paru en 1856, porte sur les années 1839 à 1855); la présence des Belges à l'étranger et leur rôle y sont souvent signalés.

Une œuvre catholique, la Société Saint-Raphaël, avait été fondée en 1888 dans le but «d'éclairer et de protéger l'émigrant». Elle a publié de 1890 jusqu'aux approches de la guerre de 1914 un bulletin trimestriel qui constitue une mine de renseignements (*Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*; aussi, parallèlement, en langue flamande: *Belgisch Genootschap van den Aartsengel Raphael*; la seule collection de ces deux bulletins que nous connaissons est celle qui est conservée à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges).

(26) Cf. précisions et références à ce sujet dans J. STENGERS (48), p. 432-436, repris dans (49), p. 12-16.

## Chapitre II. — LES BILANS MIGRATOIRES ET LES REALITES QU'ILS RECOUVRENT

Nous venons d'apprendre, en maniant les chiffres, le scepticisme. Les bilans migratoires calculés à partir des résultats des recensements constituent néanmoins ce qu'il y a, numériquement, de plus sûr.

Les chiffres, de 1847 à 1970, sont les suivants (le — indiquant un excédent de l'émigration sur l'immigration, le + un excédent de l'immigration sur l'émigration):

1847-1856	—153 881
1857-1866	— 83 404
1867-1880	— 23 618
1881-1890	— 19 240
1891-1900	— 20 851
1901-1910	+ 12 673
1911-1920	—232 400
1921-1930	+139.530
1931-1947	+116 332
1948-1961	+ 65.317
1962-1970	+153 328 (27)

Ce tableau permet d'apercevoir, du premier coup d'œil, quatre phases caractéristiques:

— de 1847 à 1900, période de déficit migratoire; le phénomène est accentué de 1847 à 1866 (237 285 pertes par excédent d'émigration en 20 ans), moins marqué de 1867 à 1900 (63 709 pertes en 34 ans);

— au début du XX<sup>e</sup> siècle, retournement de la situation: l'immigration l'emporte; le nombre d'étrangers recensés en Belgique passe de 212 000 en 1900 à 254 000 en 1910;

(27) Récapitulation fournie par le *Bulletin de Statistique*, juin 1972, p. 261. Le chiffre est établi pour chaque période intercensitaire dans la publication du recensement qui clôt la période.

— en 1914, avec la Grande Guerre, crise brutale: la guerre provoque l'émigration de centaines de milliers de Belges (aux Pays-Bas, en Angleterre, en France); nombre d'entre eux mourront à l'étranger ou ne reviendront pas en Belgique; la population étrangère du pays, de son côté, diminue fortement: de 254 000 en 1910, les étrangers tombent à 149 000 au recensement de 1920; cette diminution résulte notamment du départ massif des Allemands: 57 000 Allemands en 1910, un peu moins de 8.000 en 1920;

— à partir de 1921 et de manière continue — avec, bien entendu, des différences d'intensité suivant les périodes — prépondérance nette de l'immigration sur l'émigration.

Ces lignes générales une fois dégagées, une nouvelle réflexion critique s'impose, non plus sur les chiffres, mais sur les notions utilisées. Les chiffres recouvrent-ils bien des phénomènes que l'on puisse qualifier d'*émigration* et d'*immigration*?

Disons-le nettement: pour aucun pays plus que la Belgique, l'emploi systématique de ces termes ne risque d'être aussi trompeur, de donner une idée aussi fausse, à beaucoup d'égards, de la réalité. De la réalité ou plutôt des réalités. Ce sont deux réalités qui sont ici en cause: la réalité des faits et la réalité psychologique.

Des ouvriers belges qui vont travailler un certain temps à Paris, ou dans le nord de la France, puis reviennent au pays, sont-ils des « émigrants »? Evidemment non. Or dans les chiffres de l'« émigration » — et, à leur retour en Belgique, dans les statistiques d'« immigration » —, ce sont ces ouvriers qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, occupent sans doute la place principale, font les plus gros effectifs. Les mots et les chiffres, dans la statistique, ne correspondent donc pas aux faits. D'autre part, même les Belges qui, à cette époque, partent pour la France afin de s'y établir de manière durable, sont-ils considérés et se regardent-ils eux-mêmes comme des « émigrants »? Il ne faut rien savoir de la symbiose morale qui existe entre la France et la Belgique pour croire que, pour nombre d'entre eux, ce puisse être le cas. Pour une foule de Belges, la frontière entre les deux pays ne compte guère plus, psychologiquement, que les limites entre les provinces; il y a simplement quelques douaniers en plus. Le Liégeois

qui part pour Bruxelles ou pour Gand sera peut-être plus tenté d'employer le verbe « émigrer » que s'il va s'établir à Paris.

Cette réalité psychologique est, si l'on veut comprendre le passé, fondamentale, mais dans notre propre emploi des termes, il nous faudra, avec regret, la sacrifier: il est impossible de faire coller le vocabulaire à des sentiments, qui peuvent être très variables d'un groupe à l'autre (car, à côté du Liégeois que nous évoquions, il y a le paysan du village de Flandre, connaissant à peine quelques mots de français, pour qui l'aventure de l'établissement en France constitue certainement une véritable « émigration »). Où l'on ne peut renoncer, par contre, malgré des difficultés pratiques presque aussi grandes, c'est lorsqu'il s'agit des faits: il faut à tout prix distinguer entre les déplacements temporaires, entre ce qui n'est dans beaucoup de cas qu'une circulation de la main-d'œuvre dans un même espace économique, et l'émigration ou l'immigration authentiques.

Tâche ingrate et peut-être, à certains égards, presque désespérée. Où situer la limite entre les deux phénomènes? Jusqu'où va le sens de « temporaire »? Comment distinguer entre l'homme qui part pour l'étranger afin d'y travailler pendant une courte période, et celui qui s'y rend pour y vivre, mais revient assez vite, ayant connu l'échec? En toute rigueur, autant de questions insolubles.

Néanmoins, même si c'est dans le vague, le flou et l'incertitude, la distinction s'impose: sans elle, toute description est fausse.

Repronons, de ce point de vue, le cas des départs pour la France.

Le nombre de Belges recensés en France, lors des recensements quinquennaux, a été le suivant:

1851: 128 000	1891: 465 000
1861: 204 000	1896: 395 000
1866: 275 000	1901: 323 000
1872: 347 000	1906: 310 000
1876: 374 000	1911: 287 000
1881: 432 000	1921: 349 000
1886: 482 000	1926: 326 000

Pendant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les Belges constituent ainsi, en France, le groupe étranger le plus nom-

breux. Entre 1861 et 1896, ils représentent un pourcentage de l'ensemble de la population étrangère qui oscille entre 38 et 46 %. Les pointes de 46 % sont atteintes en 1872 et en 1876, mais en chiffres absolus, le maximum se situe lors du recensement de 1886, où l'on frôle le demi-million de Belges. A partir de 1901, les Belges sont dépassés par les Italiens et, avec le développement de l'immigration en France, ils en viendront à ne plus représenter, en 1926, que 13 % de la population étrangère.

La localisation des Belges, d'un recensement à l'autre, reste constante: Nord de la France et Paris. Le département du Nord, à lui seul, englobe régulièrement, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un peu plus de 60 % de leur effectif total. Le département de la Seine, pour sa part, en compte toujours environ un dixième.

Les sautes dans les chiffres (et surtout les baisses, qui sont à cet égard plus importantes à noter que les hausses: 70 000 personnes de moins en 1896 qu'en 1891, et à nouveau 70 000 de moins en 1901 qu'en 1896; dans le seul département du Nord, 50 000 personnes en moins en 1901 qu'en 1896; dans la Seine, 15 000 en moins en 1896 qu'en 1891) permettent de saisir ce que sont, dans une large mesure, ces Belges de France: c'est, dans une proportion considérable, une main-d'œuvre qui se déplace.

Les textes, d'ailleurs, le confirment. La Chambre de Commerce de Lille, invitée en 1873 à répondre à une enquête sur les conditions de travail dans l'industrie, signalait que l'on avait affaire, dans le Nord, à une « classe ouvrière qui comprenait une bonne moitié de sujets belges, population flottante qui se déplaçait et se renouvelait constamment » (28). A Paris, les témoignages sur les ouvriers belges qui arrivent et qui repartent sont multiples.

A examiner les statistiques belges, au surplus, on éprouve peu de doutes. Si l'on prend, dans la statistique des registres de population, les 23 communes du bassin houiller du Borinage, de 1886 à 1913, on constate que, pendant toute cette période, les

(28) Cité dans F. LENTACKER (37), p. 245. Nous aurons à nous référer à plus d'une reprise, pour la situation des Belges en France, à l'ouvrage de M. Lentacker, qui est fondamental.

habitants de la région, nés en Belgique, qui partent pour l'étranger, se dirigent, à concurrence toujours de plus des huit dixièmes, et le plus souvent de plus de 90 %, vers la France (ceci est un cas, peut-on penser, où, quels que soient les défauts des données des registres, la proportion, en gros, est valable) (29). Mais, à la même époque, l'arrivée dans le Borinage de personnes nées en Belgique et qui viennent de l'étranger, constitue un mouvement d'une ampleur à peu près semblable, et plus de 90 % de ces personnes, presque toujours, viennent de France (30). Le mouvement Belgique-France et France-Belgique, bien évidemment, est essentiellement une circulation de main-d'œuvre.

Le même travail a été fait, pour les années 1886 à 1913, pour 35 communes du bassin houiller et industriel du Centre (bassin qui est à cheval sur les arrondissements de Soignies, Mons, Charleroi et Thuin). Il aboutit, à quelques nuances près, à des constatations semblables (31).

(29) Les 23 communes étudiées sont Baudour, Boussu, Ciply, Cuesmes, Dour, Elouges, Eugies, Flénu, Frameries, Genly, Ghlin, Hornu, Jemappes, La Bouverie, Noirchin, Pâturages, Quaregnon, St-Ghislain, Tertre, Wasmes, Wasmuel, Wiheries et Warquignies.

Pour l'ensemble de ces communes, dont nous avons examiné les chiffres d'émigration et d'immigration année par année, le total des départs pour l'étranger, de 1886 à 1913, de personnes nées en Belgique, est de 21 625 personnes. Le nombre de départs pour la France, au total, est de 20 107, soit 93 %. Les 7 % restants se répartissent entre les autres pays européens (3 %), l'Amérique du Nord (2,8 %), l'Amérique du Sud (0,7 %) et les autres continents (0,5 %).

(30) Dans l'ensemble, de 1886 à 1913, 18 624 personnes nées en Belgique immigreront dans le Borinage, venant de l'étranger. Sur ce nombre, 17 680, soit près de 95 %, viennent de France.

(31) Les 35 communes prises en considération sont Boussoit, Haine-Saint-Paul, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, La Louvière, Maurage, Péronnes, Saint-Vaast, Strépy-Bracquegnies, Thieu, Trivières, Ville-sur-Haine (arrondissement de Soignies), Havré, Obourg (arrondissement de Mons), Bellecourt, Bois-d'Haine, Chapelle-lez-Herlaimont, Familleureux, Fayt-lez-Manage, Feluy, Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche, Manage, La Hestre, Piéton, Seneffe, Souvret, Trazegnies (arrondissement de Charleroi), Anderlues, Carnières, Haine-Saint-Pierre, Leval-Trahegnies, Mont-Saint-Aldegonde, Morlanwelz et Ressaix (arrondissement de Thuin). Le choix de ces communes peut évidemment donner lieu à discussion car on sait quels problèmes pose la délimitation du bassin du Centre. 25 sur 35 de ces communes, en tout cas, possédaient avant 1914 au moins un puits d'extraction de charbonnage.

Pour ces 35 communes, dont nous avons également étudié les chiffres année par année, le total des personnes nées en Belgique parties pour l'étranger de 1886 à 1913 est de 11 569 personnes. Sur ce nombre, 9 488, soit 82 %, sont indiqués comme s'étant dirigés vers la France. Les autres directions sont: les autres pays d'Europe (9,2 %), l'Amérique du Nord (5 %), l'Amérique du Sud (3,2 %) et les autres continents (0,5 %). En ce qui concerne l'émigration vers l'Amérique du Sud, on notera que sur les 376 personnes indiquées comme étant parties pour

Si les Belges qui partent pour la France ne sont pas, pour beaucoup, des « émigrants », les étrangers qui arrivent en Belgique ne sont pas davantage, dans beaucoup de cas, des « immigrants ». Du tailleur ou de l'ébéniste allemand que l'on rencontre dans nos villes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'employé venu d'Allemagne faire ses écoles dans une grande maison de commerce d'Anvers, de l'artiste ou de l'homme de lettres français au voyageur de commerce venu de Paris pour prospector pendant un certain temps le marché belge, de la servante ou du domestique de Hollande à la gouvernante anglaise, il y a avant 1914 tout un petit monde — dont nous ne citons ici, bien entendu, que quelques types — qui va et qui vient. Plus tard, lorsque les pays méditerranéens, et en premier lieu l'Italie, livreront aux mines et à l'industrie une main-d'œuvre massive, cette main-d'œuvre sera aussi, pour une bonne part, mobile; pour une bonne part en effet, elle connaîtra un taux de rotation rapide. Quelle que soit l'époque, par ailleurs, les étrangers dont les statistiques relèvent l'« immigration » ou dont les recensements notent la présence en Belgique sont pour beaucoup des gens établis dans les zones frontières: des Hollandais le long de la frontière hollandaise, des Allemands entre Liège et Aix-la-Chapelle, des Français le long de la frontière française. Inversement, dans les communes de ces zones frontières, on relève de nombreux départs d'étrangers vers leur pays d'origine jouxtant la frontière. Mettons les deux phénomènes ensemble: c'est encore et toujours de la main-d'œuvre qui circule.

Au-delà de ces déplacements temporaires, essayons d'apercevoir, malgré toutes les difficultés, l'émigration et l'immigration qui méritent réellement ce nom.

---

cette destination, 274 ont quitté le Centre durant les trois seules années 1888, 1889 et 1890. C'est l'effet des « fièvres » d'émigration dont nous parlerons un peu plus loin.

## Chapitre III. — L'EMIGRATION

Nous nous concentrerons, à son sujet, sur la période antérieure à 1914.

On peut, si l'on s'essaie à une classification, distinguer durant cette période trois types d'émigration essentiels:

1) l'émigration par contiguïté, où l'on franchit une frontière qui, pratiquement, n'en est pas une: c'est l'émigration vers la France;

2) l'émigration à l'aventure, qui est le résultat d'un certain nombre de petites « fièvres »;

3) l'émigration par contacts avec l'extérieur, dans laquelle la majorité des émigrants vont rejoindre des parents ou des amis déjà établis à l'étranger: c'est la caractéristique du mouvement vers les Etats-Unis.

### 1. L'ÉMIGRATION PAR CONTIGUITÉ

La France, sous cette rubrique, est pratiquement seule en cause. En 1889-1891, à un moment où l'on recense 465 000 Belges en France, on n'en trouve que 7 000 en Allemagne, 13 000 dans les Pays-Bas, 4 000 en Grande-Bretagne et un peu moins de 3 000 dans le Grand-Duché de Luxembourg. Un total, pour l'ensemble des pays limitrophes autres que la France, qui n'atteint pas la moitié des Belges recensés uniquement dans le département de la Seine.

Emigrer, pour le Belge qui ne veut pas quitter l'Europe, c'est donc aller en France. Mais cette émigration, en fait, ne diffère guère pour lui d'une migration à l'intérieur de la Belgique. S'il y a dépaysement pour le Flamand qui va vivre dans le Nord, il n'est pas plus grand que s'il allait s'établir à Liège et à Charleroi. La frontière, ici, est sans portée psychologique réelle.

Des chiffres? Impossible. Tout d'abord, l'émigration vers la France a déjà été importante, de toute évidence, dans la première

moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque de brouillard statistique à peu près complet (32). Ensuite, même lorsque les statistiques se présentent, dissocier l'émigration des séjours temporaires est, si l'on cherche à être précis, une tâche pratiquement sans espoir.

Divers indices permettent en tout cas de mesurer l'ampleur du phénomène. M. LENTACKER, en procédant à une analyse par sondage des actes de mariage et de naissance dans l'arrondissement de Lille, a constaté que, en 1861-1870, à Lille même, sur 100 époux ou parents mentionnés dans ces actes, 36 sont originaires de Belgique; à Roubaix, durant les mêmes années, on en trouve 50 sur 100 — la moitié! — et à Tourcoing 29 sur 100 (33). Pour l'ensemble de la période 1849-1870, dans l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, sur 10 000 relevés d'état civil (actes de naissance, de mariage et de décès), 3 522, soit plus du tiers, concernent des parents, conjoints ou défunts nés en Belgique (34). On voit par là la contribution majeure de l'élément belge, au XIX<sup>e</sup> siècle, au développement démographique de la plus grande agglomération du Nord.

Autre indice intéressant: l'importance des naturalisations. En 1886, sur 103 000 naturalisés, en France, 43 % étaient d'origine belge (35). A Roubaix seulement, dans les dix dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, les dossiers de naturalisation constitués en faveur de Belges sont en moyenne de 300 par an (36).

(32) M.J. Grandjonc, dans des études fort approfondies, a tenté de percer en partie ce brouillard, spécialement à propos de la population étrangère de Paris: voir J. GRANDJONC (28) et (29). Les chiffres auxquels il aboutit, dans nombre de cas, nous paraissent cependant extrêmement sujets à caution. Selon ses calculs, dans le département de la Seine, entre le 1er janvier 1831 et le 31 décembre 1846, le nombre de Belges et Hollandais serait passé de 7 400 à 24 800, tandis que les Allemands, eux, passaient de 6 700 à plus de 59 000 (voir aussi pour les Allemands, J. GRANDJONC, *Marx et les Communistes allemands à Paris, 1844*, Paris, 1974, p. 12-13). Nous ne pouvons malheureusement pas admettre la méthode qui sert de base à ces calculs. Dans une correspondance privée, nous avons fait part de nos objections à M. Grandjonc. Celui-ci a eu la grande élégance de les signaler, sous une forme résumée, dans une de ses études: voir (29), p. 86-87. Nous y renvoyons. En tout état de cause, les travaux de M. Grandjonc sont d'une importance capitale.

(33) F. LENTACKER (37), p. 240.

(34) F. LENTACKER (37), p. 223-224.

(35) G. MAUCO, *Les Etrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique* (Paris, 1932), p. 60.

(36) F. LENTACKER (37), p. 252.

L'impossibilité de dissocier d'une manière précise le phénomène de l'émigration de celui des séjours temporaires provient spécialement du fait, on le notera, que derrière ces phénomènes, il est impossible de distinguer des types d'hommes particuliers. Ce sont les mêmes types de Belges qui, les uns vont travailler en France quand le travail s'y offre, les autres vont s'y établir.

Leur origine géographique est commune. Les départs vers la France du Nord proviennent essentiellement de trois provinces: la Flandre occidentale, la Flandre orientale et le Hainaut. Ces provinces ne présentent cependant pas un caractère homogène. Dans les deux Flandres, les campagnes fournissent de gros contingents. Dans le Hainaut, par contre — du moins dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle —, les départs se situent presque exclusivement dans les zones industrielles; la campagne hennuyère ne fournit presque rien.

Les pôles d'attraction, en France, sont les mêmes pour tous. Dans le nord de la France, les énormes besoins de main-d'œuvre de l'industrie — du textile surtout — et des charbonnages créent un appel continu. Raoul BLANCHARD écrivait en 1906: « Depuis cinquante ans, le bassin houiller du Pas-de-Calais fait l'effet d'une énorme pompe pneumatique dont l'aspiration puissante enlève des hommes de toutes les parties du pays flamand » (37). La même formule aurait pu être employée — et pour une période remontant plus haut encore — pour le textile de la région de Lille. La thèse de M. LENTACKER, à ce sujet, est tout à fait éclairante. Les Belges trouvent aussi de l'emploi dans certains secteurs que l'ouvrier français boude, parce qu'il y trouve le travail trop lourd, ou trop rebutant. Le consul de Belgique à Lille, en 1865, signale que dans son ressort, « les terrassiers belges forment sinon la totalité des bras employés, au moins l'immense majorité » (38). A la fin du siècle, les ouvriers français étaient devenus pratiquement introuvables, dans la région, pour les travaux de terrassement et pour ceux de briqueterie; il y fallait des Belges (39). Parlant de sa main-d'œuvre, la direction de l'usine à gaz de Tourcoing écrit en 1893: « Le recrutement ne peut se

(37) R. BLANCHARD, *La Flandre* (Lille, 1906), p. 499.

(38) Rapport de De Cock de janvier 1865, dans le *Recueil Consulaire*, t. XI, 1865 (Bruxelles, 1865), p. 184.

(39) G. EECKHOUT (22), p. 348.

faire que parmi les hommes habitués aux ouvrages les plus lourds. Comme dans notre pays, ces ouvrages sont exécutés presqu'exclusivement par les Belges, nous demander de n'embaucher que des Français, ce serait nous demander l'impossible » (40).

Ailleurs encore en France — les contemporains l'ont observé plus d'une fois —, lorsque de grandes entreprises de travaux publics démarrent, le terrassier belge apparaît.

L'attraction de Paris est d'un ordre un peu différent. Elle est en effet plus variée. L'ouvrier habitué aux travaux lourds, le terrassier, l'ouvrier du bâtiment, est, à Paris aussi, fort demandé. Mais le Belge trouve à s'employer également dans une foule de métiers très divers. Un bon observateur écrit en 1867:

« Les ouvriers forment le gros de la population belge à Paris. On en peut évaluer le nombre de trente à trente-cinq mille. Ces ouvriers appartiennent à tous les états, depuis les professions les plus humbles jusqu'à celles où l'art et l'industrie ont une part égale: terrassiers, jardiniers, maçons, tailleurs, cordonniers, tapissiers, menuisiers, mécaniciens, monteurs en bronze, sculpteurs en ébénisterie, peintres décorateurs, ciseleurs, typographes, etc. etc. Ils sont disséminés dans tous les quartiers de Paris. Un assez grand nombre, surtout ceux qui confectionnent les objets d'ameublement, habitent le faubourg Saint-Antoine. Les ouvriers de cette catégorie sont très recherchés, particulièrement pour la spécialité des fauteuils et des chaises, à cause de la solidité de leur travail... En général, les ouvriers belges sont bien notés chez leurs patrons, parce qu'ils s'appliquent à leur tâche avec assiduité, et qu'ils se laissent moins entraîner au chômage que les ouvriers parisiens. Beaucoup de contremaîtres, dans les ateliers des fabri-

(40) F. LENTACKER (37), p. 246. Citons aussi les termes fleuris qu'emploie un contemporain, dans une étude de science sociale, pour décrire le phénomène: « Au caractère léger et inconstant de l'ouvrier français, le Belge oppose en général la ténacité et la réflexion; l'énergie endurante, l'opiniâtré à la tâche sont les traits saillants de son activité. Ce sont les qualités spéciales de sa race, fortifiées encore par une éducation plus rude, qui ne comporte pas ce raffinement habituel au Français dans la satisfaction de ses besoins... Il est incontestable d'ailleurs que, satisfait d'un salaire inférieur, il s'est rendu indispensable aux travaux peu rémunérés et qu'il sait mettre la main aux besognes grossières et rebutantes dont l'ouvrier français a le dédain. Il n'en est pas moins vrai que certains ouvrages, par le déploiement de forces musculaires qu'ils exigent, sont moins faits pour l'ouvrier étiolé des milieux industriels que pour les bras robustes de nos émigrants de Flandre » (G. EECKHOUT (22), p. 271). L'auteur de cette page passablement caricaturale, on s'en sera aperçu facilement, est un Belge.

cants mécaniciens, sont Belges. Le groupe des ouvriers tailleurs est nombreux; quelques-uns parviennent à s'établir comme chefs d'industrie... Il y a des compositeurs belges dans les imprimeries Lahure, Chaix, Paul Dupont, Migne, à l'imprimerie de *l'Opinion nationale*, etc. Les industries de luxe telles que l'ornementation, la fabrication des bronzes, l'orfèvrerie, etc., emploient aussi des ouvriers belges » (41).

Parmi les artisans de talent, à l'époque où ces lignes sont écrites, citons un nom: Zénobe Gramme, né près de Huy en 1826, est établi à Paris comme rampiste — c'est un excellent menuisier spécialisé dans la fabrication des rampes d'escalier. Mais ce rampiste est aussi passionné par la mécanique et par l'électricité et, s'il est peu instruit, il a un génie pour le bricolage: il inventera la dynamo, qui révolutionnera l'emploi de l'électricité.

Les ouvriers belges, à Paris, vivent disséminés. Ils gardent très souvent, nous dit-on, leur « cachet » national (et ceci vise notamment leur accent, qu'ils perdent rarement), mais ils ne forment pas, comme d'autres étrangers ont tendance à le faire, une collectivité. « Les Belges », ajoute encore notre auteur de 1867, « si enclins chez eux à se grouper, à s'associer, selon leur milieu social, leurs facultés et leurs goûts, semblent avoir renoncé à ce penchant en touchant le sol parisien; une seule association belge y a pris racine: la *Société chorale des Enfants de la Belgique* » (42). Un effort est cependant fait par l'Eglise belge, dès cette époque, pour assurer aux ouvriers flamands, et spécialement à ceux du faubourg Saint-Antoine, des services et des secours religieux dans leur langue maternelle. Ce sera l'objectif de l'« *Oeuvre des Flamands à Paris* », fondée en 1862, mais il est frappant de constater — c'est un indice du degré d'assimilation des Belges — que cette œuvre ne connaîtra jamais qu'un développement assez médiocre (43).

Dernier élément, qui n'est pas négligeable: les musiciens belges — les compositeurs, mais surtout les instrumentistes, les

(41) E. ROMBERG (41), p. 1043-1044. Edouard Romberg, qui signe ces lignes, était un ancien fonctionnaire supérieur du ministère belge de l'Intérieur, mais qui connaissait admirablement la capitale française.

(42) *Ibid.*, p. 1042.

(43) Cf. *Le Jubilé de l'Oeuvre des Flamands à Paris, 1862-1887, par un ami de l'Oeuvre* (Gand, 1887); voir aussi F. LENTACKER (37), p. 255.

chanteurs et les chanteuses — occupent à Paris une place considérable. Paris est un marché de premier ordre pour ceux qu'ont formés les excellentes écoles musicales belges (44).

Ces quelques notations qui ont pris pour point de départ un texte datant de 1867 se trouvent encore vérifiées, en gros, au début du XX<sup>e</sup> siècle. Nous possédons en effet pour le début du siècle une étude fort sérieuse sur les activités des étrangers à Paris (45). Résumons ce qu'elle nous apprend au sujet des Belges.

Les Belges recensés à Paris, en 1901, sont au nombre de 28 000. Ils constituent, numériquement, le premier groupe étranger, dépassant les Allemands (24 000), les Italiens (22 000) et les Suisses (19 000).

« Une grande partie de la colonie belge », note-t-on, « est fort itinérante »: elle circule entre la France et la Belgique (46).

Caractéristique économique générale: « La colonie belge n'est pas une colonie de luxe, la grande richesse y est rare, et même la large aisance n'y est pas très répandue, à preuve les quartiers habités par la majorité des Belges à Paris; ce sont surtout les quartiers excentriques et assez pauvres du Nord et de l'Est: les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, le faubourg Saint-Antoine, Charonne, Batignolles, Clichy, la Villette » (47).

Au bas, les hommes adonnés aux travaux les plus rudes: les terrassiers, les maçons, les ouvriers de la briqueterie et de la verrerie. « La briqueterie est un métier dur, sale, pénible, la verrerie un métier épaisant et insalubre au premier chef. L'ouvrier français, à Paris et dans la Seine, s'est en grande partie soustrait à ces travaux. Et ce sont des ouvriers belges qui travaillent dans les briqueteries, des ouvriers belges et allemands qui se trouvent dans une proportion assez importante dans toutes les usines de verrerie » (48).

(44) « La chronique musicale de la *Revue des Deux Mondes* se plaignait un jour de l'invasion à Paris des musiciens belges. En effet, ils y débordent de toutes parts » (E. ROMBERG (41), p. 1044). Quarante ans plus tard, en 1905, Eugène Demolder souligne que le mouvement s'est poursuivi (E. DEMOLDER (14), p. 336-337).

(45) M. SCHIRMACHER (46).

(46) *Id.*, p. 46.

(47) *Id.*, p. 44.

(48) *Id.*, p. 52-53.

Vient ensuite une gamme très variée et très étendue d'autres activités industrielles et artisanales. Les métiers que l'opinion considère comme le plus typiquement belges sont l'ébénisterie, la cordonnerie et la confection (49). Nous connaissons déjà l'ébéniste du faubourg Saint-Antoine. Le cordonnier réussit souvent fort convenablement. Dans la confection, on trouve surtout des tailleurs et des couturières. « Les Belges sont de bons tailleurs. Ils ont, dans le costume pour hommes, une renommée établie. On les trouve surtout comme ouvriers en chambre, ce qui tient probablement à ce que, très assimilés aux Français, très souvent mariés et stables à Paris, ils partagent l'aversion du Français pour le travail d'atelier » (50).

Des Belges aussi dans différentes branches du commerce — à la fois du petit et du grand commerce.

Des Belges enfin, surtout des femmes, dans le service domestique. « Les Flamandes sont recherchées pour leur propreté, leur goût des choses du ménage, leur force de travail, leur amour des enfants et, dans certains cas, leur catholicité » (51).

Au total, si l'on considère, parmi les Belges de Paris, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la répartition de la population active, on peut évaluer le nombre de patrons à environ 2 000 — ce sont souvent, bien entendu, de « tout petits patrons » —, celui des ouvriers et employés à quelque 13 400, et celui des travailleurs isolés à 3 700 (52).

Nous avons souligné avec insistance le mélange, parmi les Belges de France, des émigrants et des travailleurs qui circulent. Ceci exige cependant un correctif, partiel, mais important. Il existe un groupe bien distinct auquel l'appellation d'« émigrants » s'applique seule et en bloc: ce sont les fermiers belges qui vont s'établir en France (53).

Cet établissement — qui est le fait presque exclusivement d'agriculteurs flamands, à la tête le plus souvent de familles nombreuses qui aident au travail de la ferme — date du XIX<sup>e</sup>

(49) *Id.*, p. 55.

(50) *Id.*, p. 66.

(51) *Id.*, p. 73.

(52) *Id.*, p. 29.

(53) Voir l'excellente synthèse de F. LENTACKER (37), p. 212-217. Pour la Normandie, cf. J. VIDALENC (55).

siècle, mais il s'accélère au début du XX<sup>e</sup> et plus encore au lendemain de la Première Guerre Mondiale, lorsque des Belges iront combler les vides causés dans la paysannerie française par la grande saignée de la guerre. En 1891, les agriculteurs belges en France (en comptant tous les membres du ménage, y compris les enfants âgés de plus de 13 ans) sont déjà 15 000. En 1927, ils seront 25 000. Cette expansion numérique va de pair avec un élargissement considérable de leur aire géographique. Jusque vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fermiers belges sont surtout dans le département du Nord. Ensuite, on les voit prendre des terres en location, de plus en plus, dans la plaine picarde, le Soissonnais, la Brie, l'Oise, les campagnes normandes. S'il s'agit bien d'une émigration, elle n'est cependant pas différente, elle non plus, des mouvements migratoires que l'on observe à l'intérieur de la Belgique: pour un agriculteur flamand, aller exploiter une ferme en Wallonie — ce qu'il fait souvent — ou dans l'Oise, n'est guère différent. L'assimilation (impliquant dans la majorité des cas, en France, la naturalisation, soit de l'immigrant, soit de ses enfants) se produit en Wallonie et dans le Nord de la France suivant le même processus, sans heurts.

## 2. L'ÉMIGRATION À L'AVENTURE, PRODUIT DE PETITES « FIÈVRES »

Quand une fièvre se déclenche, elle est pratiquement toujours provoquée par la propagande — ou, dirait-on mieux, par l'action publicitaire — des agents d'émigration.

L'agent d'émigration, dans la Belgique du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, est un individu que l'on considère souvent avec beaucoup de suspicion. La Société Saint-Raphaël, qui cherche à protéger les émigrants, dénonce sans relâche le danger qu'il représente. « Le racoleur d'émigrants va de village en village, il s'établit au cabaret, y débite ses discours insidieux et dépeint le pays au service duquel il est enrôlé sous les couleurs les plus alléchantes. Plus encore. Il entre dans les maisons sous un prétexte quelconque et y débite son boniment. Plus l'action de ces agents est intime, plus le danger est grand » (54). La presse socialiste,

(54) *Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*, 24 octobre 1890, p. 3. Voir encore, à titre d'exemple, les accusations du n° du 24 janvier 1895, p. 2:

à certains moments, n'est pas moins dure dans ses dénonciations; elle parle de « commis-voyageurs en calembredaines d'outre-Océan », voir même d'une « tourbe d'aigrefins » (55). Le gouvernement lui-même, malgré sa politique générale d'abstention en matière d'émigration, se sentira tenu en certaines circonstances de mettre la population en garde contre les agissements des racoleurs (56).

En tant que pratique plus ou moins continue, s'échelonnant tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'action des agents d'émigration

---

« Afin d'attirer des éléments de colonisation dans les pays qui en ont besoin, on s'adresse à des agents recruteurs qui reçoivent une prime par tête d'émigrant. A d'honorables exceptions près, ces agents songent exclusivement à multiplier le nombre des primes... Sans doute l'émigrant peut s'informer, le gouvernement a institué des bureaux d'information, et la Société Saint-Raphaël ne demande qu'à rendre tous les services possibles, mais on détourne les émigrants de ceux qui leur révéleront la vérité. Un grand nombre d'agents ne songent qu'à gagner des primes et ne reculent devant aucun moyen pour empêcher les émigrants de recourir à ceux qui voudraient les aider ».

(55) Jean VOLDERS, *La fièvre d'émigration*, dans *Le Peuple*, 8 janvier 1889; Ch. MAX, *Les drôles du gouvernement*, *ibid.*, 23 janvier 1889. Voir aussi l'éditorial du *Peuple* du 13 janvier 1889, et l'article de Volders dans le numéro du 20 janvier. Ces articles se situent à l'époque du grand racolage pour l'Argentine, dont nous parlerons un peu plus loin.

(56) C'est ainsi qu'en 1856, puis en 1857 — nous sommes à l'époque du recrutement pour le Wisconsin, dont il sera question dans un instant —, des gouverneurs de province, à la demande du gouvernement, diffusent un avis visant à « mettre les habitants des campagnes en garde contre les suggestions et les manœuvres de certains agents d'émigration ». L'avis signale notamment « que les Belges qui ont l'intention d'émigrer ne peuvent trop se défier des contrats et des engagements qu'on les solliciterait de souscrire en vue de payer d'avance, en Europe, leur transport et celui de leur famille dans l'intérieur du pays d'immigration » (*Mémorial administratif de la province de Brabant*, 1857, 1<sup>re</sup> partie, p. 720-725; *Mémorial administratif de la province de Hainaut*, 1857, p. 343-345; etc.). En février 1889 — c'est l'Argentine, cette fois, qui est avant tout en cause —, le ministère des Affaires étrangères (qui a l'émigration dans ses attributions) prie les gouverneurs de province de faire afficher dans toutes les communes du pays un avis au public attirant l'attention sur le fait que les agents racoleurs, pour pousser à l'émigration, « dépeignent la vie dans les contrées d'outre-mer sous des couleurs trompeuses ». Cette mise en garde est indispensable, souligne le ministre. « De nombreux agents racoleurs parcourent le pays, provoquant un mouvement d'émigration irraisonné; ces racoleurs, visant uniquement le bénéfice qu'ils retirent du recrutement des émigrants, ne s'inquiètent point si ceux-ci possèdent les qualités et conditions nécessaires pour réussir dans l'expatriation, et poussent ainsi nombre de malheureux à un exode qui ne leur réserve que douleurs et misère » (dépêche du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Justice, 19 février 1889; Archives Générales du Royaume, Administration de la Sûreté Publique, Police des Etrangers, dossiers généraux, n° 271; pour l'exécution, voir *Mémorial administratif de la province de Brabant*, 1889, p. 91-92). Quelques jours plus tard, le ministre de la Justice demandera aux parquets de « faire surveiller les agissements de ces agents racoleurs et d'examiner s'ils ne tombent pas sous le coup de la loi pénale » (circulaire citée dans le *Peuple*, 4 mars 1889).

n'a cependant eu que des effets extrêmement limités. Leurs vrais succès résident dans les flambées qu'ils ont suscitées.

La Belgique du XIX<sup>e</sup> siècle a connu trois de ces flambées, dont deux pratiquement dans le même temps.

### 1. *L'émigration vers le Wisconsin de 1855-1856 (57)*

Quelques familles des environs de Wavre, parties en 1853 pour les Etats-Unis, s'étaient fixées dans le Wisconsin, dans la région de la Green Bay, près du lac Michigan. C'était un pays de pionniers. Dans leurs lettres, elles incitaient des amis à les rejoindre. La balle fut saisie au bond par des armateurs d'Anvers, qui organisèrent dans le Brabant wallon une campagne systématique de recrutement, avec à l'appui un véritable matraquage psychologique. Le commissaire d'arrondissement écrivait dans son rapport sur l'année 1855: « Les cantons de Wavre, de Jodoigne et de Perwez sont entraînés par cet élan, que l'on peut appeler une véritable fièvre. Séduite par les récits mensongers ou tout au moins exagérés de certains agents, la classe ouvrière des campagnes vend son petit avoir et les familles entières, accompagnées des aïeuls eux-mêmes, s'embarquent pour l'Amérique où ils pensent trouver la fortune sans peine et sans déception. » (58). Plusieurs milliers de personnes — journaliers, tisserands, petits cultivateurs — quittèrent ainsi la région en 1855 et 1856. Les autorités parlaient d'une « dépopulation partielle ». A Grez-Doiceau, gros village de 2 989 habitants, on comptait 402 émigrants.

Le mouvement ne s'arrêta que lorsque, aux descriptions pleines d'attrait, et souvent maquillées, de la vie dans le Wisconsin,

(57) Le sujet a suscité une littérature abondante: voir bibliographie dans L. HEINRICH et L. McAULEY (30). On retiendra surtout les études de A. DE SMET (15) (16) (17) (18) et (20), H. HOLAND (31) et F. LEMPEREUR (36). La presse belge ne manque pas d'évoquer encore de temps à autre la situation des descendants des colons belges du Wisconsin; voir par exemple F. DESSART, *Bob Dechamps chez les Wallons du Wisconsin*, dans *Metro*, 20 juin 1975; P. BARY, *Découverte de Wallons au Wisconsin: la bière servie comme chez eux*, dans *Le Soir*, 23 juillet 1975; J.D., *Nos « cousins » du Wisconsin*, dans *La Libre Belgique*, 7 mai 1976; J.C. VANTROYEN, *Les Belges aux Etats-Unis. Les kermesses du Wisconsin*, dans *Le Soir*, 2 septembre 1976.

(58) A. DE SMET (17), p. 24. Le mouvement s'étendit, au-delà du Brabant wallon, aux cantons contigus de Gembloux et d'Eghezée, dans la province de Namur, et à quelques villages flamands des environs de Louvain.

succédèrent les nouvelles, authentiques celles-là, des graves déboires qu'y connaissaient les nouveaux colons. Les recruteurs, dès lors, abandonnèrent.

Ce qui avait été fondé, néanmoins, durera. L'acharnement au travail des émigrants leur permit de surmonter les difficultés initiales. Au bout de quelques années, les consuls feront des rapports élogieux sur la « colonie belge de Green Bay » et ses cultivateurs prospères. Une « fièvre » avait ainsi abouti à créer ce qui demeurera pendant longtemps la seule communauté belge importante des Etats-Unis.

## 2. *La fièvre brésilienne de 1888 (59)*

Mouvement d'une ampleur limitée sans doute, mais d'un caractère bien spécifique.

Le Brésil, dont les besoins en main-d'œuvre agricole étaient grands — en raison notamment de l'abolition de l'esclavage — avait décidé en 1886 de faire aux agriculteurs, pour les attirer, un traitement particulièrement favorable: il leur accordait le voyage gratuit. Là-dessus se greffa, en Europe, une campagne de recrutement fort active. Elle se développa en Belgique à partir de 1887. Un bimensuel publié à Bruxelles, le *Moniteur de l'Emigration et de l'Exportation*, se transforma, payé par Rio-de-Janeiro, en organe de propagande indiquant la voie: « En avant pour le Brésil! » (60). Des agents recruteurs, surtout, y allèrent de leurs promesses. Certains laissaient entendre que les émigrants, outre le passage gratuit, recevaient aussi gratuitement une habitation et des terres. On faisait miroiter des salaires cinq ou dix fois plus élevés que les salaires belges (61). Ce recrute-

(59) Sources principales: Archives du ministère des Affaires étrangères, dossiers 2941, 2948 et 2971; *Recueil Consulaire*, années 1890 et sv.; *Moniteur de l'Emigration et de l'Exportation* (cité plus loin); *Bulletin de la Société belge de l'Ange Raphaël*, notamment n° du 24 octobre 1891.

(60) Le *Moniteur de l'Emigration et de l'Exportation*, qui faisait suite à un organe intitulé *L'Emigration*, parut d'avril 1886 à décembre 1889 et d'août 1890 à mars 1892. On notera qu'il est omis dans le répertoire de H. GAUS et A. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914*, t. II (Louvain-Paris, 1968). Dans son numéro du 15 décembre 1889, le journal reconnaît crûment que « depuis trois ans, le Gouvernement du Brésil nous confie officiellement le soin de sa propagande d'émigration en Belgique ».

(61) Les deux principaux organisateurs du recrutement furent Johannes Schulz, qui dirigeait à Anvers une agence d'émigration, et Liévin Coppin, de

ment d'« agriculteurs » s'étendait en fait à tout qui se laissait tenter, et il toucha, semble-t-il, une majorité d'ouvriers, d'artisans, de petites gens n'ayant aucun rapport avec la profession agricole.

De Belgique, on vit ainsi partir en une seule année, en 1888, un gros millier d'émigrants. Chiffre en soi peu élevé peut-être mais qui, dans le contexte belge du temps, est frappant et a d'ailleurs frappé les contemporains: que dans un pays où, d'ordinaire, l'on émigrait peu vers l'outre-mer, plus de 300 Belges partent, le 1<sup>er</sup> octobre 1888, pour Rio (62), est un phénomène d'un type nouveau.

Pour la plupart des émigrants, le Brésil, à l'arrivée, se révéla un cauchemar. Les salaires ne ressemblaient en rien à ceux qu'on leur avait promis. Les conditions de travail, sur les plantations où ils étaient forcés, la plupart du temps, de s'engager, leur apparaissaient comme épouvantables. Ils se sentaient réduits à une sorte de servitude, et leur sentiment n'était sans doute pas faux. « On ne veut voir dans l'immigrant », notait un consul belge au Brésil, « que l'équivalent du bras de l'esclave qui manque et rien de plus ». Seul un certain nombre de véritables agriculteurs, et d'ouvriers ayant trouvé un emploi convenable, tinrent le coup. Le reste (ou du moins ceux qu'avait épargné la fièvre jaune, car celle-ci fit de terribles ravages parmi les émigrants) dut être rapatrié.

Ces nouvelles désastreuses, une fois connues en Belgique, coupèrent l'élan à l'émigration. Comme dans le cas du Wisconsin, il est intéressant de noter que les informations ont circulé assez vite. Elles sont venues assez vite contrebalancer les effets de la propagande des racoleurs. Ces derniers, cependant, ne

---

Charleroi. Coppin, qui était vice-consul du Brésil à Charleroi, avait écrit une brochure sur *L'Empire du Brésil au point de vue de l'émigration* (Charleroi, 1888); le texte en est publié en feuilleton dans le *Moniteur de l'Emigration et de l'Exportation*, d'août 1888 à août 1889. On trouve encore, parmi d'autres noms, celui d'un nommé F. Delibouton, qui fait des conférences sur le Brésil, notamment à Bastogne (*Moniteur...*, 1<sup>er</sup> juillet 1888) et à Thuin (*Id.*, 15 janvier 1889). Un cultivateur des environs de Bastogne, parti pour le Brésil avec femme et enfants, et qui est rapatrié, dans la plus profonde misère, en mai 1889, déclare que Delibouton, pour le décider au départ, lui avait « promis monts et merveilles » (rapport d'Anvers du 23 mai 1889; Archives du ministère des Affaires étrangères, dossier 2948).

(62) *Moniteur de l'Emigration et de l'Exportation*, 15 octobre 1888.

désarmaient pas, et pendant trois ans encore, de 1889 à 1891, ils réussirent à faire un certain recrutement: 300 ou 400 personnes par an. Le mouvement ensuite, tomba tout à fait.

### 3. *La fièvre argentine de 1888-1889 (63)*

La fièvre, ici, fut beaucoup plus accentuée, étant donné que les moyens mis en œuvre pour la susciter furent plus considérables.

A la base, comme dans le cas du Brésil, la politique du gouvernement: l'Argentine, voulant donner un coup de fouet à l'immigration, avait décidé de la subsidier de manière massive: elle offrait aux immigrants européens des dizaines de milliers de tickets de voyage payables à crédit — mais qui, étant donné les conditions du crédit, devaient leur apparaître en fait comme des tickets gratuits. Des bureaux d'émigration furent ouverts dans de nombreux pays, dont la Belgique. « Depuis moins d'une année », lit-on dans une brochure de 1889, « une véritable bande d'agents et de sous-agents d'émigration s'est abattue sur la Belgique. Ces agents, placés sous la direction d'un fonctionnaire argentin récemment débarqué à Bruxelles pour y organiser le recrutement sur une vaste échelle, se répandent partout, pénétrant dans tous les milieux, depuis nos grandes villes jusqu'aux plus humbles villages... Choisis dans une classe d'invididus chez lesquels les principes ne sont pas gênants, ils reçoivent des primes variant de 15 à 25 fr., selon la qualité, pour chaque tête d'émigrant livré » (64). La campagne de publicité eut beaucoup plus d'intensité que pour le Brésil: outre un journal hebdomadaire spécialement consacré à l'Argentine, et qui était distribué gratuitement (65), il y eut, en grand nombre, des annonces

(63) Sources principales: Archives du ministère des Affaires étrangères, dossiers 2941, 2942, 2948, 2969 et 2988; *Recueil Consulaire*, années 1887 et sv.; *L'Univers commercial* (voir infra); *Revue internationale* (id.); *Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*, notamment numéros des 24 janvier et 24 octobre 1891; G. CAUDERLIER, *La vérité sur l'émigration des travailleurs et des capitaux belges dans la République argentine* (Bruxelles, 1889). Bibliographie récente: J. EVERAERT (24) et (25); L. SCHEPENS (45), p. 182-186, et surtout E. STOLS (51).

(64) G. CAUDERLIER, *La vérité sur l'émigration*, op. cit., p. 7. La brochure de Cauderlier parut en février 1889; voir *Le Peuple*, 13 février 1889.

(65) Cet hebdomadaire, *L'Univers commercial*, avait été fondé en juillet 1886 sous le titre: *L'Univers commercial. Journal des négociants en denrées coloniales*,

dans la presse, des affiches, des brochures, des conférences. Un type de placard publicitaire, dans la presse:

« De l'avis de tous, une seule chose peut sauver la classe intelligente et travailleuse de la misère qui menace notre pays: c'est l'émigration dans une contrée riche et puissante comme celle de la

REPUBLIQUE ARGENTINE

où l'ouvrier, favorisé et considéré, arrive toujours à une honnête aisance et souvent à la fortune. Briquetiers, maçons, forgerons, mécaniciens, charrons, bourreliers, selliers, charpentiers, menuisiers, etc., adressez-vous à (le nom de l'agent) qui se chargera de vous donner les renseignements nécessaires et de vous faire obtenir le passage gratuit.

N.B.: L'homme de métier gagne de 8 à 15 fr. par jour et le manœuvre de 5 à 8 fr. Les vivres y sont donnés presque pour rien » (66).

*huiles et sucre, en vins, spiritueux et bières, et en tabacs.* C'est en février 1887 qu'il entame sa campagne de propagande en faveur de l'Argentine. A partir du 1er janvier 1888, il adopte le sous-titre: *Organe international pour le développement des relations commerciales et industrielles entre la Belgique et la République Argentine*, et se voie bien entendu plus encore à la défense et illustration de l'Argentine. Mais le directeur du journal, D. Vervaet, n'ayant pas, selon ses dires, reçu de l'Argentine son dû financier, la publication fut suspendue en septembre 1888; le dernier numéro est du 16 septembre 1888. Sur les démêlés de Vervaet avec les autorités argentines, voir le dossier 2942 du ministère des Affaires étrangères, dossier qui éclaire aussi sur la vaste distribution gratuite de *L'Univers commercial*.

A partir d'août 1887 paraît aussi la *Revue Internationale hebdomadaire, industrielle, économique, financière, artistique, politique*. Cet organe annonce franchement la couleur: la couverture de son premier numéro est consacrée à un portrait du président de la République argentine (n° du 14 août 1887; il n'y a pas de mention qui indique qu'il s'agit là du numéro 1, mais on lit dans le numéro du 13 novembre 1887: « Il y a trois mois, lorsque la *Revue Internationale* faisait son apparition... »). L'Argentine continue à y être célébrée de semaine en semaine jusqu'au numéro du 11 décembre 1887, qui est le dernier numéro que contienne la collection de la Bibliothèque Royale, et qui est aussi vraisemblablement le dernier numéro à avoir paru (il figure en effet — au titre, selon toute apparence, de dernier numéro — dans deux collections d'échantillons de presse: voir H. GAUS et A. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise*, op. cit., t. II, p. 443).

(66) Publicité parue dans des journaux d'août 1888, et citée dans G. CAUDERLIER, *La vérité sur l'émigration*, op. cit., p. 10. Un avis en première page de *L'Univers commercial* est plus sobre, mais non moins alléchant: « 10 000 émigrants de tous les métiers sont demandés pour la République Argentine - Le gouvernement argentin avance les frais de voyage et s'engage à placer les émigrants, dès leur arrivée, d'après le métier qu'ils exercent - Les salaires varient de 6 à 15 francs selon que les ouvriers sont logés et nourris ou non - Le climat y est très sain et la vie à bon marché » (avis répété dans les numéros du 24 juin au 15 juillet 1888).

Ceci est une synthèse, bien entendu, de toute une littérature qui, par de multiples détails, savait se faire alléchante. « Nulle part les subsistances ne sont à moindre prix », disait un article. « La viande de bœuf se mesure au mètre et ne se pèse pas » (67).

La propagande s'adressait en ordre principal aux ouvriers et aux artisans, et ce sont eux — et fort peu de paysans — qui émigreront. Ce sera un très gros départ: de 839 Belges entrés en Argentine en 1887, on passe à 3 201 en 1888 et à 8 666 en 1889. La pointe se situa à la fin de 1888 et dans les premiers mois de 1889: dix mille émigrants environ quittant la Belgique en moins d'une année (68). « Un vent infernal d'émigration souffle sur le pays », écrivait Jean Volders dans *Le Peuple* en janvier 1889 (69).

Ces dix mille Belges n'étaient cependant qu'une goutte d'eau — moins de 4 % — dans le flot formidable d'immigrants qui, à cette époque, se déversait sur l'Argentine. On sait d'ailleurs que l'ampleur même de ce flot, fait avant tout d'Italiens et d'Espagnols, provoqua une crise grave: l'Argentine, submergée, fut incapable d'utiliser d'un coup une main-d'œuvre nouvelle aussi considérable.

De là, pour les Belges aussi, des drames: à côté du bon nombre — un assez grosse majorité apparemment — qui trouvèrent un emploi, on eut tous les autres qui, ne trouvant rien, tombèrent dans la misère, et dans la misère souvent la plus affreuse. Ces sans-travail étaient dans plus d'un cas, il faut l'ajouter, des gens pratiquement inutilisables: on avait, en Belgique, accepté le tout-venant. La litanie des plaintes commença, comme pour le Brésil. Les plus à plaindre, soulignait-on, étaient ceux, parmi les émigrants venus du pays flamand, qui ne connaissaient pas le français: ils éprouvaient une « peine incroyable » à se placer, « personne ne comprenant leur langue » (70). Le sort des Flamands, en général, était souvent d'autant plus lamentable qu'ils étaient fréquemment arrivés avec leur famille, et avaient à charge de nombreux enfants. « Maudite Argentine! », écrivait l'un

(67) G. CAUDERLIER, p. 21.

(68) Rapport de F. Wodon du 15 décembre 1891, dans *Recueil Consulaire*, t. LXXIV, 1891, p. 116.

(69) J. VOLDERS, *Un crime gouvernemental*, dans *Le Peuple*, 13 janvier 1889.

(70) Rapport du consul de Belgique à Buenos Aires, Oostendorp, du 28 février 1889; Archives du ministère des Affaires étrangères, n° 2969.

d'eux à ses parents en 1890. Ne venez surtout jamais ici! « Mettez-vous plutôt au lit, quand vous n'avez pas de quoi rassasier votre faim; après huit ou neuf jours, vous aurez quitté la terre; et puisqu'il faut absolument mourir une fois, que ce soit en Belgique et non pas dans cette malheureuse contrée » (71).

De pareilles exhortations étaient inutiles: devant le chômage et la crise, le gouvernement argentin avait interrompu ses subсидes à l'immigration, et dès 1890, le nombre des immigrants était tombé aussi rapidement qu'il avait crû deux ans auparavant.

Dans le cas de l'Argentine comme dans le cas du Brésil, il est clair que la propagande pour l'émigration avait dû son succès, dans une large mesure, aux difficultés qu'avait connues l'économie belge durant les années 1884-1888. Le mot de « crise », à cette époque, était employé de tous côtés. Stagnation ou même baisse des exportations, baisse de beaucoup de salaires, notamment dans les charbonnages, difficultés accrues d'emploi caractérisaient une conjoncture incontestablement fort alourdie. Le climat, chez beaucoup, était au pessimisme (72). Devant un avenir qui paraissait sombre, l'attrait des pays d'outre-mer était d'autant plus grand. C'est ce climat diffus, cette crainte de l'avenir, qui ont joué, et non, on l'observera, les difficultés particulières de telle ou telle branche de l'industrie. Les émigrants belges que l'on retrouve en Argentine, et dont on nous énumère les professions, n'appartiennent pas à des secteurs déterminés de l'artisanat ou de l'industrie. Il y a, parmi eux, littéralement de tout: à côté des agriculteurs — qui ne sont qu'une petite minorité —, à côté des employés, des cuisiniers, des domestiques, les artisans vont du boulanger au cordonnier et au plombier, les ouvriers, du houilleur au charpentier et au tisserand. Le trouble dont cette émigration est le reflet — et 10 000 Belges qui partent pour l'Argentine en moins d'un an ont réellement valeur de

(71) *Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*, 24 janvier 1891, p. 14-16.

(72) Dans une lettre assez naïve, mais d'autant plus intéressante du point de vue psychologique, un ouvrier de Lodelinsart, conducteur de travaux de charbonnages, qui part pour le Brésil, écrit en avril 1888 qu'il quitte un pays « où la population devient de plus en plus dense et l'industrie arrive à une fin peu éloignée ». Il ajoute: « On pourrait en dire autant de notre agriculture et des professions libérales qui se trouvent dans des conditions plus ou moins désastreuses » (lettre publiée dans le *Moniteur de l'Emigration et de l'Exportation*, 15 avril 1888).

symptôme — est donc un trouble de la société belge dans son ensemble (73). Ouvriers et artisans y participent simplement à un degré plus accentué que les autres classes sociales.

### 3. L'EMIGRATION PAR CONTACTS AVEC L'EXTERIEUR

Le mouvement migratoire dont il s'agit essentiellement ici est celui qui s'est dirigé vers les Etats-Unis.

Quelle a été son ampleur numérique? On ne dispose à ce sujet d'aucun chiffre précis. Les statistiques d'émigration de Belgique (fondées sur les registres de population), d'émigration par le port d'Anvers, d'entrée aux Etats-Unis, sont toutes, on l'a montré précédemment, ou gravement sujettes à caution ou incomplètes. Les données les plus sûres sont sans doute celles des recensements américains; ceux-ci fournissent, de dix ans en dix ans, le nombre d'habitants des Etats-Unis nés en Belgique (le critère étant donc le pays de naissance, non la nationalité). Les chiffres sont les suivants:

1850	1 313
1860	9 072
1870	12 553
1880	15 535
1890	22 639
1900	29 848
1910	49 400
1920	62 687

Si ces chiffres sont, relativement parlant, plus sûrs que les autres, il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions sur leur exactitude. Les consuls belges, dans leurs rapports, les jugent inférieurs à la réalité. Selon eux, il arrive fréquemment, dans les opérations de recensement, que les Flamands soient considérés comme d'origine hollandaise, voire même allemande, et que des Wallons soient classés comme Français (74).

(73) Un collaborateur du *Peuple*, en janvier 1889, l'observe très justement: « Les ouvriers émigrent, les paysans émigrent, les commerçants émigrent, les lettrés émigrent, les ingénieurs émigrent » (*Le Peuple*, 23 janvier 1889).

(74) C'est la remarque aussi du ministre de Belgique à Washington, le comte de Buisseret, dans un rapport du 18 août 1910; *Recueil Consulaire*, t. CXLIX, 1910, p. 436.

Quoi qu'il en soit de ces incertitudes, on peut, en regroupant toutes les données numériques dont on dispose, dégager tout au moins des phases, des traits généraux, des ordres de grandeur.

Six phases, de longueur d'ailleurs tout à fait inégale, nous paraissent se dessiner.

1. 1830-1849: Une émigration qui, au total, ne dépasse sans doute pas 1500 ou 2 000 personnes, mais qui offre cette particularité curieuse de provenir, à quelque 80 %, d'une seule province belge, le Luxembourg — la province la moins peuplée cependant, avec le Limbourg. Il s'agit d'agriculteurs du sud du Luxembourg — et parfois d'agriculteurs relativement aisés, qui vendent leur bien avant de partir — qui, avec leur famille, vont s'établir aux Etats-Unis là où les terres sont abondantes (75). Ils se dispersent, aux Etats-Unis, dans différentes régions du pays (76).

2. 1850-1856: Période de pointe, marquée à la fois par l'émigration de plusieurs milliers de Belges vers le Wisconsin — nous en avons parlé — et par le départ, organisé par les autorités belges, de plusieurs centaines de mendiants, vagabonds et condamnés libérés — nous en parlerons un peu plus loin.

3. 1857-1879: Longue période d'émigration très réduite. Quelques centaines de départs par an, et parfois même seulement quelques dizaines. La comparaison entre le nombre d'habitants originaires de Belgique, respectivement en 1860 et en 1880 (en dépit de toutes les réserves dont on doit entourer ces chiffres) est frappante: quelques milliers de personnes seulement en plus en vingt ans.

4. 1880-1893: Nette accélération du mouvement, surtout de 1887 à 1892, l'année 1892 étant l'année record. Aspect nouveau,

(75) Voir G. KURGAN-VAN HENTENRYK (34) et A. DE SMET (18). Les chiffres les plus précis, pour le Luxembourg, sont dans *l'Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg. Session de 1846* (Arlon, 1846), p. 22-23.

(76) Une des rares petites concentrations est celle de la localité qui, d'après le nom du premier roi des Belges, sera appelée *Léopold*, dans l'Indiana. Le consul de Belgique à Chicago, lorsqu'il visite Léopold en 1855, dénombre dans le village « quarante familles, dont douze belges ». « Dans ses environs et sur une étendue de 8 milles carrés, on rencontre encore trente-huit familles belges, toutes des cantons de Virton, Etalle, Florenville et Neufchâteau (Luxembourg) » (rapport de Poncelet du 22 septembre 1855, dans le *Recueil Consulaire*, t. II, 1856, p. 35). Sur le développement ultérieur de Léopold, voir N. GONNER (27), p. 250-251.

l'émigration devient pour une bonne mesure ouvrière, et ce au départ essentiellement du Hainaut. Parmi les émigrants qui s'embarquent à Anvers (les chiffres englobant à la fois ceux qui partent pour la première fois et ceux qui « retournent »), on compte, en 1891, 887 émigrants originaires du Hainaut sur un total de 3 261; en 1892, 1 296 sur 5 171; en 1893, 1 107 sur 3 781 (77). Le bassin de Charleroi fournit l'essentiel de ce contingent ouvrier. L'émigration s'y développe notamment dans une branche particulière de l'industrie: la verrerie. A partir de 1884 — année où, au cours d'une grève très dure dans l'industrie verrière, les *Knights of Labor* de la verrerie américaine avaient, dans un geste de solidarité ouvrière internationale, offert leur aide aux ouvriers belges qui désiraient émigrer aux Etats-Unis —, les départs de verriers carolorégiens, à destination surtout de la Pennsylvanie, vont se compter par centaines.

Dans cette émigration accrue — « l'idée d'une émigration lointaine », note en 1887 un bon observateur, s'est « répandue pour la première fois dans les masses populaires en Belgique » (78) —, dans cette extension aussi aux milieux ouvriers, il faut voir évidemment, tout comme pour l'émigration vers l'Argentine et vers le Brésil, un reflet des difficultés économiques et surtout industrielles en Belgique. Le phénomène belge s'inscrit d'ailleurs, à cet égard, dans un cadre européen. L'immigration en provenance de l'Europe, aux Etats-Unis, fait un bond énorme à partir de 1880. A Anvers, qui est un port d'émigration assez important, mais qui voit partir infiniment plus d'étrangers — et notamment d'Allemands — que de Belges, le nombre d'émigrants à destination directe de l'outre-mer monte de 9 000 en 1879 à 20 000 en 1880 et à 38 000 en 1881 (79).

C'est à cette époque que se constituent aux Etats-Unis, en dehors de l'ancienne « colonie » de Green Bay, de nouveaux centres

(77) 1891: voir *Bulletin de la Société belge de l'Archange Raphaël*, 24 janvier 1893, p. 10; 1892: même bulletin, 24 avril 1893, p. 3-9; 1893: même bulletin, 24 janvier 1894, p. 2-8. On ne peut parler d'une émigration ouvrière wallonne en général, car les chiffres d'émigrants de la province de Liège sont assez réduits: 124, 169 et 181 personnes respectivement en 1891, 1892 et 1893.

(78) Mgr CARTUYVELS, *De l'émigration belge en Amérique*. Rapport au Congrès des Œuvres sociales à Liège. Deuxième session, 5-7 septembre 1887 (Liège, 1887), p. 1.

(79) E. SPELKENS (47), p. 120-121. Nous retenons les chiffres du commissaire du gouvernement à l'émigration, qui nous paraissent les plus sûrs.

d'immigration belge. Les deux principaux sont, dans l'Illinois, la ville de Moline et ses environs — zone d'immigration presque entièrement flamande — et, dans le Michigan, Detroit. A Detroit, des Belges vont travailler comme ouvriers ou s'établissent dans les alentours comme agriculteurs. Une église belge — où les services sont célébrés en flamand — est fondée à Detroit en 1884, et elle sera suivie d'autres associations non moins inhérentes aux mœurs du pays natal: un cercle de tir à l'arc et de nombreux clubs colombophiles (80).

5. 1894-1900: Période de baisse, correspondant à la fois à des crises industrielles aux Etats-Unis — ceux-ci connaissent notamment, en 1893-1895, une dépression marquée —, et, en sens inverse, à une prospérité particulière, sur laquelle tous les observateurs s'accordent, de l'économie belge (81). Ici, encore, comme pour la période précédente, le cas belge s'inscrit dans un contexte plus large: l'émigration directe par Anvers, qui avait atteint un total de 43 000 personnes en 1892, et de 38 000 en 1893, descend à 13 000 en 1894 et à 19 000 en 1895.

6. 1901-1913: Ce sont les grosses années (82). De 1901 à 1912, en douze ans, plus de 23 000 Belges (femmes et enfants compris, bien entendu) s'embarquent à Anvers, en 3<sup>e</sup> classe, pour un premier départ vers les Etats-Unis. Il faut y ajouter le nombre — malheureusement inconnu — de ceux qui partent en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> classe. A l'entrée aux Etats-Unis, durant ces mêmes douze années, on compte 51 000 personnes venues de Belgique. Ce chiffre, lui, comprend cependant nombre de « retournats », de simples voyageurs et aussi de non Belges en provenance de Belgique.

L'accroissement est d'autant plus frappant que, simultanément, les départs vers le Canada — jusqu'alors insignifiants — com-

(80) P.D. SABBE et L. BUYSE (43), p. 71 et sv., 235-237 et 253-255.

(81) « Il faut attribuer cette décroissance de l'immigration à la crise industrielle et commerciale qui a sévi aux Etats-Unis en 1893, 1894, 1895 et 1896, et dont le pays ne s'est pas encore entièrement relevé. La grande diminution de l'immigration belge peut encore s'expliquer par l'état de prospérité relative dont notre pays a joui durant ces dernières années » (rapport du vice-consulat de New York joint à une dépêche de la légation de Belgique à Washington du 11 octobre 1898; *Recueil Consulaire*, t. CII, 1899, p. 87).

(82) L'étude capitale, à laquelle nous renvoyons pour plus de détails, est celle de G. KURGAN-VAN HENTENRYK (35).

mencent à prendre de l'importance. Au recensement de 1911, au Canada, on relève la présence de 9500 personnes nées en Belgique.

Dans quelles conditions partent ces émigrants des années 1901 et suivantes? Neuf sur dix d'entre eux — nous le savons par les notices individuelles dressées à Anvers à leur sujet — déclarent qu'ils vont rejoindre aux Etats-Unis des parents ou des amis qui y sont déjà établis. Ceci est un trait capital. Comme il vaut largement aussi, sans aucun doute, pour les périodes précédentes (83), il nous permet d'apercevoir le caractère spécifique de l'émigration vers les Etats-Unis, et qui constitue la rubrique sous laquelle nous l'avons rangée: les départs se font par contacts avec ceux qui sont déjà partis.

Comme les notices individuelles d'Anvers — qui ne concernent malheureusement, précisons-le une fois encore, que les émigrants de 3<sup>e</sup> classe — constituent une source unique, voyons, de façon synthétique, les indications qu'elles nous fournissent.

L'émigration, de 1901 à 1912, provient pour plus des deux tiers (68 % exactement) de la région flamande du pays, et pour un quart seulement (25 %) de la région wallonne (le reste étant fourni par l'agglomération bruxelloise ou étant d'origine indéterminée) (84). Les données relatives aux langues parlées confirment pleinement celles qui concernent la région d'origine: le flamand est la première langue de 73 % des émigrants adultes, le français, de 22 % (85). La prépondérance flamande, dans le mouvement d'émigration, va d'ailleurs en croissant au cours de la période: au début, en 1901, 1902 et 1903, on a — d'après les statistiques d'entrée aux Etats-Unis — respectivement 612, 712 et 949 personnes de langue française, à côté de 946, 1 835 et 2 452 personnes de langue flamande; en 1911 et 1912,

(83) Dans le rapport du vice-consulat de New York de 1898 que nous avons cité un peu plus haut, on lit: « La presque totalité des immigrants belges — 899 en 1895; 913 en 1896; 692 en 1897 — débarquent au port de New York, d'où la plupart se rendent directement à leur destination, les agriculteurs dans les Etats agricoles du centre, les mineurs et les verriers dans les districts industriels de la Pennsylvanie, etc. » (*Recueil Consulaire*, t. CII, 1899, p. 87). C'est bien dire que cette destination est, la plupart du temps, une destination où ils se savent attendus.

(84) G. KURGAN-VAN HENTENRYK (35), p. 22.

(85) *Id.*, p. 23.

on compte 714 et 434 personnes du côté français contre 4 589 et 3 386 du côté flamand (86).

Trois provinces essentiellement contribuent à l'émigration: la Flandre orientale et la Flandre occidentale (qui, ensemble, y contribuent pour 60 %) et le Hainaut, d'où viennent 15 % des émigrants. Dans le Hainaut, le bassin de Charleroi continue, comme par le passé, à se distinguer des autres bassins industriels, le Borinage et le Centre: il fournit à lui seul les trois quarts des émigrants hennuyers (87).

Aux Etats-Unis, pour les Belges, deux destinations essentielles. Tout d'abord, le Midwest septentrional, qui absorbe à lui seul près des sept dixièmes des émigrants. Dans l'Illinois et dans le Michigan principalement, ceux-ci vont rejoindre les centres belges déjà existants. 8 % de l'ensemble des émigrants belges se rendent ainsi à Detroit, et près de 10 % vont se fixer à Moline et dans la ville voisine de Rock Island (88). Le développement de ces centres belges se traduit par la fondation de journaux de langue flamande: la *Gazette van Moline* paraît en 1907, la *Gazette van Detroit*, en 1914. La première disparaîtra en 1940, faute de lecteurs: la connaissance du flamand, comme langue écrite, s'efface en effet, chez presque tous les émigrés d'origine flamande, à la seconde génération. La *Gazette van Detroit*, elle, réussira à conserver la clientèle, à Detroit mais ailleurs encore aux Etats-Unis, de Flamands immigrés souvent de plus fraîche date, et elle se maintient toujours à l'heure actuelle. Elle porte comme sous-titre: « The only Belgian newspaper in America » (89).

(86) *Annual Report of the Commissioner-General of Immigration for the fiscal year ended June 30, 1901*, p. 10-11; ... *for the fiscal year ended June 30, 1902*, p. 13-14; ... *for the fiscal year ended June 30, 1903*, p. 13-15; ... *for the fiscal year ended June 30, 1911*, p. 26-28; ... *for the fiscal year ended June 30, 1912*, p. 80-82. Ces Annual Reports, signalons-le, sont introuvables dans les bibliothèques européennes; nous les avons consultés à la New York Public Library.

(87) G. KURGAN-VAN HENTENRYK (35), p. 21-22.

(88) *Id.*, p. 26.

(89) Sur la *Gazette van Detroit*, voir notamment G.P. BAERT (4), p. 226-227, P.D. SABBE et L. BUYSE (43), p. 110 et sv., et A. VERTHE, art. « *Gazette van Detroit* » dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. I (Thielt-Utrecht, 1973), p. 563-564. En 1977, le journal ne comptait plus que quelque 2 000 abonnés; cf. *Les Flamands de Detroit*, dans la *Libre Belgique*, 13 janvier 1977.

Un second courant de l'émigration belge se dirige vers les Etats de l'est, et spécialement vers la Pennsylvanie. Il représente près de trois dixièmes des émigrants (90).

Près des sept dixièmes d'un côté, près des trois dixièmes de l'autre: il reste donc très peu de chose pour tout le reste des Etats-Unis. Le sud, notamment, et les Etats de la côte ouest, ne reçoivent presque personne.

Dualité d'origine et dualité de destination, dans une large mesure, correspondent. Citons à ce sujet une page excellente de Mme G. KURGAN: « Deux courants migratoires caractéristiques se dégagent. Le premier prend sa source dans les Flandres, drainant 60 % des émigrants belges. Il est le fait d'une majorité d'hommes jeunes qui partent seuls pour s'établir dans le Nord Midwest des Etats-Unis. Il s'agit pour la plupart de cultivateurs et de journaliers munis d'un maigre pécule bien souvent inférieur à 100 francs de l'époque. Pour eux, il s'agit d'abord d'améliorer leur sort à l'étranger, quitte à faire venir leur famille par la suite ou en fonder une s'ils sont célibataires. A cette émigration flamande, s'oppose un courant hennuyer de nature très différente et relativement moins important puisqu'il ne se compose que de 15 % des personnes recensées. Originaires pour les trois quarts du bassin de Charleroi, les Hennuyers préfèrent partir à l'étranger en emmenant leur famille. Ils gagnent en majorité la Pennsylvanie qui est alors en pleine expansion industrielle et où des Belges émigrés antérieurement avaient donné le nom de Charleroi à l'un des endroits où ils s'étaient établis. Attraction bien naturelle puisque les chefs de famille hennuyers sont pour la plupart des ouvriers d'industrie, en particulier des mineurs attirés par les salaires plus élevés et les meilleures conditions de travail en Pennsylvanie où l'extraction du charbon se fait à ciel ouvert. Contrairement aux Flamands qui vont grossir les rangs de quelques colonies belges établies de longue date, les Hennuyers ont tendance à se disperser. Ils disposent en général au départ d'un pécule relativement plus élevé que celui des Flamands. L'émigration hennuyère apparaît donc comme un déplacement de main-d'œuvre spécialisée vers des régions industrielles de même type mais plus rémunératrices. Par contre l'émigration

---

(90) G. KURGAN-VAN HENTENRYK (35), p. 26.

flamande se caractérise par un besoin d'amélioration des conditions de vie matérielle d'une main-d'œuvre rurale prête à changer de secteur professionnel si nécessité oblige. Au déplacement géographique s'ajouteront donc bien souvent un changement de profession et le passage de la vie rurale à la vie urbaine, c'est-à-dire une transformation beaucoup plus profonde du mode de vie que pour les Hennuyers » (91).

\* \* \*

Après cet essai d'analyse des principaux types d'émigration, il nous faut aborder ce qui est, dans le cas belge, le problème essentiel: comment expliquer qu'un pays aussi densément peuplé et, au XIX<sup>e</sup> siècle, en pleine expansion démographique — la population double en quatre-vingts ans, entre 1830 et 1910, passant de 3 700 000 à 7 400 000 habitants —, comment expliquer qu'un tel pays ait eu une émigration d'outre-mer aussi faible?

« Le Belge n'émigre point », écrit en 1865 le duc de Brabant, futur Léopold II (92). « Le Belge n'est pas porté à s'expatrier », déclare en 1887 le ministre des Affaires étrangères (93). Et en écho à ces paroles, la même année, un journal bruxellois note: « La Belgique, où la population est plus dense que partout ailleurs, est aussi le pays le plus rebelle à l'émigration » (94). Sans doute les formules se seraient-elles faites moins tranchantes un peu plus tard et surtout, au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec l'accentuation du courant vers les Etats-Unis, mais, à considérer d'en-

(91) *Id.*, p. 43. Nous reproduisons ce passage d'après le texte original français de l'étude.

(92) Note du 20 mai 1865, dans L. LE FEBVE DE VIVY, *Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant* (Bruxelles, 1955), p. 33. Le duc de Brabant, dans ses écrits de jeunesse, revient à plusieurs reprises sur cette idée. « Le peuple belge n'est pas émigrant », dit-il dans une note de 1861 (dans P. CROKAERT, *Brialmont. Eloge et Mémoires*, Bruxelles, 1925, p. 422, et du même, *Brialmont*, Bruxelles, 1928, p. 145). « St-Thomas, fondé sur l'émigration, ne pouvait pas réussir, le Belge n'émigrant pas », écrit-il encore en 1865 (dans L. LE FEBVE DE VIVY, *op. cit.*, p. 34, en corrigeant l'édition d'après le manuscrit original, conservé aux Archives Générales du Royaume, Papiers Jules Le Jeune).

(93) *Annales parlementaires, Chambre*, 1886-1887, p. 414; séance du 23 janvier 1887.

(94) *La Réforme*, 19 août 1887.

semble le XIX<sup>e</sup> siècle, la constatation, grossso modo, est fondée.

Une simple comparaison chiffrée est éclairante. En 1900, les 29 000 personnes qui, aux Etats-Unis, sont originaires de Belgique, se trouvent en face de 94 000 originaires des Pays-Bas, de 115 000 de Suisse, de 153 000 du Danemark, de 336 000 de Norvège, de 582 000 de Suède — cela sans compter, bien entendu, les tout gros contingents, comme les deux et demi millions de personnes originaires d'Allemagne (95).

La comparaison sans doute la plus frappante est celle que l'on peut faire avec le Grand-Duché de Luxembourg. La population du Grand-Duché, de 1840 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a jamais atteint 5 % de la population belge. Néanmoins, avec une émigration vers les Etats-Unis qui se chiffre durant ces soixante années, à près de 40 000 personnes (96), le Luxembourg se hisse, au point de vue de l'émigration en direction de l'Amérique du Nord, à un niveau comparable à celui de la Belgique. A l'échelle de leur pays d'origine, les colonies luxembourgeoises des Etats-Unis, au XX<sup>e</sup> siècle, pourront être qualifiées de « puissantes » (97). Nul n'a jamais songé à accorder ce qualificatif aux colonies belges.

Dans les analyses qui datent du XIX<sup>e</sup> siècle, l'on fait régulièrement appel, pour expliquer la faiblesse de l'émigration, aux facteurs psychologiques: le caractère du Belge, sa mentalité, dit-on, font qu'il répugne à changer d'univers, qu'il redoute le dépaysement. Mais une mentalité est toujours liée, pour une part au moins, aux conditions économiques et sociales, et c'est à ces conditions qu'il faut évidemment remonter si l'on veut comprendre le phénomène.

Le premier trait qui frappe, à cet égard, est le manque d'organisation de l'émigration. « Le Belge », écrit-on en 1887, « ne pense pas à émigrer parce qu'il n'a rien d'existant parmi nous

(95) *Historical Statistics of the United States. Colonial Times to 1957* (Washington, 1960), p. 66.

(96) Voir N. GONNER (27), p. 99, 105, 116 et 122, et R. KRIEPS (33), p. 185 et 285 et sv.

(97) C'est dans le but notamment de se rapprocher des « puissantes colonies luxembourgeoises aux Etats-Unis », écrit M. Trausch, que la Grande-Duchesse et une partie du gouvernement grand-ducal, en 1940, décideront de s'établir en Amérique (G. TRAUSCH, Joseph Bech. *Un homme dans son siècle*, Luxembourg, 1978, p. 94 et 106).

pour lui faciliter la chose. Il n'y a ni renseignements pratiques et détaillés sur les établissements possibles en pays lointains, ni Sociétés pour protéger son départ, ni Comités nationaux pour l'accueillir à l'arrivée » (98). Il ne peut, en bref, s'insérer dans aucun mouvement d'émigration organisé.

Ceci, cependant, n'avait pas toujours été vrai antérieurement, et après 1887, d'autre part, la situation subira quelques changements.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, pendant une courte période — un peu plus de dix ans, jusqu'en 1855 —, les pouvoirs publics avaient pris certaines initiatives pour favoriser l'émigration: on voyait dans celle-ci un « remède » au problème posé par le paupérisme, et qui était un problème particulièrement grave dans les Flandres. Le terme de « remède », pendant quelques années, sera fort employé (99). Le gouvernement avait ainsi soutenu une compagnie de colonisation qui visait à établir des colons belges au Guatemala. Il accorda aussi des subsides (y compris des passages gratuits) pour la fondation de colonies agricoles aux Etats-Unis. L'une d'elles, en Pennsylvanie, portait le nom de New Flanders (100). Des communes, elles aussi, étaient intervenues. Elles avaient à leur charge l'entretien des vagabonds et mendiants de la commune placés dans des dépôts de mendicité.

(98) Mgr CARTUYVELS, *De l'émigration belge en Amérique*, op. cit., p. 4.

(99) Charles Rogier évoquait bien cette période en disant: « En 1848 et 1849, quand on recherchait tous les moyens de venir en aide aux Flandres, les avis se réunissaient pour indiquer l'émigration comme un des plus efficaces » (*Annales parlementaires, Chambre*, 1855-1856, p. 1 045; séance du 7 avril 1856). Le Roi notamment était un partisan décidé de cette politique. « Je suis convaincu », écrivait-il à Nothomb en mars 1844, « qu'avec le paupérisme augmentant dans ce pays-ci, donner des chances à des individus à charge de leurs communes de devenir des propriétaires utiles à leur patrie, c'est entrer dans une voie qui vaut bien la peine d'être essayée » (lettre du 30 mars 1844; Archives Générales du Royaume, Papiers Nothomb, n° 1). Ceci visait Santo Tomas de Guatemala, une entreprise que Léopold Ier soutiendra très fortement, et où les émigrés, constituant une colonie belge, seraient restés « utiles à leur patrie ».

(100) Cf. A. DE SMET (15) et (18). Cette politique de subsides ne fut pas ruineuse. Les dépenses totales, de 1849 à 1852, se montèrent à 90 000 francs. Sur cette somme, 55 000 francs allèrent à l'essai de colonisation à Sainte-Marie (Pennsylvanie) — c'est-à-dire à l'établissement de *New Flanders* —, 11 000 francs aux frais de transport de colons à Sainte-Marie, et 7 000 francs à des émigrants isolés; voir sur tout ceci le *Compte rendu de l'emploi du crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs ouvert au Département de l'Intérieur par la loi du 21 juin 1849. Rapport fait au nom de la commission permanente des finances par M. de Man d'Attenrode* (= *Documents parlementaires, Chambre*, 1851-1852, n° 85), p. 17-18.

Un simple calcul leur fit apercevoir qu'il serait plus avantageux pour elles de payer à ces individus un ticket pour les Etats-Unis, plutôt que de les entretenir à longueur d'années. De là des mesures pour organiser « l'expatriation des mendiants valides » (101). Enfin, on avait également favorisé le départ des condamnés libérés. L'idée séduisait de bons esprits. Le plus illustre des criminalistes belges, DUCPÉTIAUX, expliquant, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, quels livres il fallait placer dans les bibliothèques des prisons, écrivait: « Je recommanderai particulièrement les voyages, les atlas de géographie, qui attirent l'attention des détenus sur les avantages de l'émigration et peuvent leur en inspirer le désir » (102). Des condamnés libérés furent ainsi expédiés aux Etats-Unis; dans certains cas, ils n'obtenaient d'ailleurs leur libération que s'ils acceptaient de s'expatrier (103).

Ces différentes mesures, qui permettent de parler, pendant quelques années, d'une « politique d'émigration », n'aboutirent cependant qu'à des résultats extrêmement limités, ou même dérisoires. Pour le Guatemala, on ne réussit à enrôler, à grand peine, que quelques centaines d'émigrants (104). On avait cependant accepté tout le monde; un médecin notait que l'on avait embarqué « des familles scrofuleuses, des personnes atteintes de carie, des phtisiques, des idiots, des rachitiques, des boiteux, des aveugles, des asthmatiques et des crétins » (105). La colonie — c'est la fameuse colonie de Santo-Tomas de Guatemala, qui fit énormément parler d'elle — connut un échec rapide (106). A la New

(101) Voir l'étude très complète de R. BOUMANS (8); cf. aussi L. SCHEPENS (45), p. 103-105, et J. BROSE, *Histoire de la police liégeoise de 1795 à nos jours*, Liège, s.d. (1971), p. 218.

(102) E. DUCPÉTIAUX, *Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire* (Bruxelles, 1858), p. 51.

(103) Voir aussi à ce sujet l'étude de R. BOUMANS (8).

(104) Encore n'étaient-ils pas tous Belges; il y avait parmi eux une forte proportion d'Allemands, venus surtout de la région rhénane. Au 15 juillet 1845, sur les 285 personnes qui étaient établies au Guatemala, on comptait 143 Belges et 116 Allemands — les autres étant des Français, des Hollandais, etc. (*Colonia de Santo-Tomas. Enquête de M. Blondeel van Cuelebrouck*, dans *Documents parlementaires, Chambre, 1845-1846*, n° 268, p. 160-161). Au 1er janvier 1850, sur les 187 Européens survivant dans la colonie, il y avait 109 Belges et 51 Allemands (*Exposé de la situation du royaume, 1841-1850*, Bruxelles, 1852, 2e partie, p. 44).

(105) Rapport du Dr Fleussu, dans *Coloeie de Santo-Tomas. Enquête de M. Blondeel, op. cit.*, p. 65 et 148; voir aussi N. LEYSBETH, *Historique de la colonisation belge à Santo-Tomas* (Bruxelles, 1938), p. 168.

(106) La bibliographie du sujet est abondante; elle est rassemblée dans A. DUCHESNE (21), p. 1 518-1 525. Ajouter les études de J. FABRI, E. VAN GRIEKEN,

*Flanders*, on expédia en tout, en 1849, cinquante-neuf personnes (107). Mais les choses marchèrent mal là aussi, et la colonie fut désertée. « Des 59 colons que j'avais », gémissait en 1853 le promoteur de l'entreprise, « seul un vieillard m'est resté » (108). L'envoi aux Etats-Unis de mendiants et de condamnés libérés porta, en cinq ou six ans, sur 600 à 700 personnes. Tout s'était fait avec beaucoup de discrétion. On avait agi, dit un rapport officiel, « avec prudence et sans bruit afin de ne pas apprendre au gouvernement des Etats-Unis que son pays sert d'exutoire au nôtre pour nos mauvais sujets ». Mais le gouvernement américain l'apprit malgré tout, protesta, et il fallut interrompre l'opération (109).

Devant ces échecs — et celui du Guatemala, en particulier, avait été retentissant (110) —, le gouvernement belge abandonna

---

R. VAN NUFFEL et O.W. SCHWEMMER dans (26), ainsi que celle de J. CALBRECHT (9), et L. SCHEPENS (45), p. 86-92.

(107) Liste nominative dans *Compte rendu de l'emploi du crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs*, rapport cité, p. 34-36. Ces émigrants venaient tous de Flandre occidentale, dont 39 de la seule commune de Wakken. On peut supposer que ces habitants de Wakken étaient les mêmes que ceux qui, l'année précédente, avaient adressé une pétition à la Chambre pour demander le transport gratuit vers Sainte-Catherine du Brésil (voir *Annales parlementaires*, Chambre, 1848-1849, p. 12, séance du 10 novembre 1848; l'établissement de Sainte-Catherine où les gens de Wakken et d'autres villages — 300 pétitionnaires en tout, nous dit-on — voulaient se rendre, avait été fondé en 1844, sans appui du gouvernement, par l'ingénieur brugeois Charles van Lede; il avait connu de grosses difficultés; voir en dernier lieu à ce sujet L. SCHEPENS, notice *Lede (van)*, dans le *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. VI, Bruxelles, 1974, col. 554-557, et J. EVERAERT (24), p. 336-337, et (25), p. 89-90, qui citent la bibliographie du sujet).

(108) A. DE SMET (18), p. 199.

(109) Il n'y eut plus ensuite, dans le même sens, que quelques initiatives sporadiques, et fort limitées. En 1864, des détenus furent libérés du dépôt de mendicité de Mons pour être embarqués à Anvers; c'était pour être contraints, à leur arrivée aux Etats-Unis, de s'enrôler dans l'armée nordiste (cf. F. BALACE, *Recrutements en Belgique pour les troupes fédérales*, 1864-1865, Bruxelles, 1970, p. 33-35). En 1866, l'administration communale de Bruxelles paie la traversée à neuf reclus du dépôt de mendicité de Hoogstraten qui avaient demandé à émigrer; « ils ont été envoyés à Chicago », note-t-on dans le rapport, « ville située à trois cents lieues de la côte et offrant toute espèce de ressources pour les travailleurs » (*Ville de Bruxelles. Bulletin Communal*, 1867, p. 206-208); l'opération est renouvelée en 1867 pour 21 reclus et en 1868, pour la dernière fois, pour 46 (*Ibid.*, 1867, p. 207; 1868, p. 244; 1869, p. 191; 1870, p. 231). En 1869, l'administration communale de Liège manifeste le désir de faciliter l'émigration de reclus du dépôt de mendicité de Rekem, mais le gouvernement l'en dissuade (Archives du ministère des Affaires étrangères, dossier 2946; cf. L. SCHEPENS (45), p. 105).

(110) Le fiasco de la *New Flanders* avait été aussi largement commenté. En 1860 encore, un journal anversois écrivait dans un style imagé: « De kontribuabelen lagchen nog, maer alsof zy buikpyn hadden, over hetgeen San Thomas en

toute politique d'aide à l'expatriation. A partir de 1856, il adopte un principe auquel il se tiendra désormais invariablement: l'émigration était une question qui devait être laissée à l'initiative privée, sans intervention du gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères le déclare à la Chambre en avril 1856: « Le système du gouvernement est de laisser la liberté complète à l'émigration, de ne pas y pousser, de ne pas la protéger » (111). Ces paroles, sous une forme ou une autre, seront maintes fois répétées. « L'attitude du gouvernement », déclare le prince de Chimay en 1889, « doit être passive, en ce sens que le gouvernement ne doit ni désirer ni encourager l'émigration... Il faut que chacun ait la liberté d'agir comme il veut » (112).

De là, en ce qui concerne la carence dans l'organisation de l'émigration, les lignes écrites en 1887 et que nous citions un peu plus haut. Après 1887, cependant, il y eut une ou deux innovations. Le gouvernement, tout en continuant à s'abstenir de toute aide matérielle aux émigrants, ouvrit à leur intention des bureaux d'information, afin de mieux leur faire connaître les perspectives qu'offraient les pays d'outre-mer. Il se préoccupait désormais de mieux « éclairer » ceux qui songeaient à émigrer (113). Surtout, à partir de 1888, la Société Saint-Raphaël, fondée par une série de notabilités catholiques, entre en scène. Afin « d'éclairer et de protéger l'émigrant », elle crée son propre réseau d'information,

---

dan die schoone *New Flanders*, of liever de *Rogier-street* gekost heeft » — « Les contribuables n'ont toujours, mais comme s'ils avaient mal au ventre, de ce que Santo-Tomas et ensuite cette belle *New Flanders*, ou plutôt la *rue Rogier* (du nom de Charles Rogier, qui avait subventionné l'entreprise) ont coûté » (*Het Handelsblad*, 8-9 janvier 1860).

(111) *Annales parlementaires*, Chambre, 1855-1856, p. 1 043, séance du 7 avril 1856. Voir aussi une dépêche de juillet 1857 adressée par le ministre au consul de Belgique à Buenos Aires: « Je crois devoir vous exposer d'une manière claire et précise la ligne de conduite que le gouvernement du Roi s'est tracée en matière d'émigration et de colonisation. Le gouvernement, comme gouvernement, n'intervient pas dans ces matières, qui sont complètement abandonnées à l'initiative individuelle. S'il voit avec plaisir, dans certains cas, des Belges aller se fixer à l'étranger, il ne les y engage pas; ceux qui émigrent le font de leur plein gré et s'ils ne réussissent pas, aucune responsabilité ne peut de ce chef peser sur lui » (cité dans L. SCHEPENS (45), p. 106).

(112) *Annales parlementaires*, Sénat, 1888-1889, p. 111, séance du 13 février 1889.

(113) Le terme « éclairer » est celui qu'emploie le prince de Chimay dans ses discours à la Chambre le 30 janvier 1889 et au Sénat le 13 février 1889 (*Annales parlementaires*, Chambre, 1888-1889, p. 399, et Sénat, même session, p. 110).

en même temps qu'elle met divers services à la disposition des émigrants, principalement à Anvers et aux Etats-Unis (114).

On peut se demander toutefois si ces initiatives contribuèrent à développer le mouvement migratoire. Tout donne à penser, au contraire, qu'elles ont eu plutôt un effet de frein. Les informations fournies aux candidats à l'émigration tendaient, dans la majorité des cas, à les décourager. La Société Saint-Raphaël, à cet égard, menait une action déterminée; les agents d'émigration la considéraient comme leur principal ennemi. Pour un émigrant qui part et que l'on assiste, note un admirateur de l'œuvre, il y en a trois, qui à la suite des conseils qu'on leur a donnés, renoncent à s'expatrier (115).

Les mises en garde venaient d'ailleurs d'autres horizons encore, et tout particulièrement, à certains moments, de la presse et des organisations socialistes. Le parti ouvrier n'avait pas de doctrine pour ou contre l'émigration (116), mais quand il avait la conviction que des départs inconsidérés, dans de mauvaises conditions, risquaient de faire des victimes parmi les travailleurs, il n'hésitait pas à agir. C'est ce qu'il fit par exemple au début de 1889 pour lutter contre la fièvre suscitée par l'Argentine. Articles de journaux, et notamment du *Peuple*, meetings, interventions diverses des organes du mouvement ouvrier, toute une contre-propagande se déclenche (117). Elle eut, semble-t-il, de l'efficacité (118).

(114) Voir sur cette société A. VERMEERSCH, *Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique*, 3<sup>e</sup> éd., t. II (Louvain-Paris, 1909), p. 531-532; L. SCHEPENS (45), p. 175-177, et surtout la collection du *Bulletin de la Société belge de l'Ange Raphaël* (1890 et sv.).

(115) A. VERMEERSCH, *op. cit.*, t. II, p. 532.

(116) Pour la période des années 1884 et suivantes, notamment, qu'il a étudiées, M.J. Puissant note fort bien que « les journaux ouvriers ne prennent pas une position précise sur le problème de l'émigration »; J. PUISSANT (40), p. 448.

(117) Voir notamment *Le Peuple*, 1<sup>er</sup> janvier 1889 (meeting à Bruxelles), 5 janvier (des socialistes anversois promènent sur les quais d'Anvers où s'embarquent des émigrants pour l'Argentine des pancartes disant: « Ne quittez pas votre pays, on vous entraîne là où vous serez plus malheureux! »), 8 janvier (article de Jean Volders, grande prise de position, et qui signale l'action des « groupes ouvriers socialistes »), 13 janvier (numéro spécialement consacré à l'émigration, avec notamment des extraits de lettres envoyées d'Argentine par des émigrants qui décrivent leur détresse: « Plus de la moitié des malheureux qui ont quitté la Belgique sont désespérés et désireraient être rapatriés »), 15 janvier (meeting contre l'émigration), 17 janvier (« A bas l'émigration »: grand meeting à la Maison du Peuple), 20 janvier (article de Jean Volders; lettres d'émigrants), 23 janvier (article de Ch. Max), 30 janvier (meeting à Gand contre l'émigration), etc.

Ces questions d'organisation, ou d'absence d'organisation, de propagande ou de contre-propagande, ont certes eu de l'importance, mais un autre facteur qui, quant à lui, est d'ordre pleinement économique et social, domine tout le problème de l'émigration d'outre-mer: cette émigration ne s'est pas révélée indispensable parce que, l'emploi manquant ou ses ressources étant insuffisantes, le Belge a trouvé le moyen d'améliorer son sort, en se déplaçant sans doute, mais moins loin, en changeant beaucoup moins de milieu.

Les déplacements à courte distance, qui ont en général suffi, et qui ont ainsi rendu la longue distance superflue, ont été essentiellement de trois types:

1. Le déplacement Flandre-Wallonie; c'est, à l'époque que nous étudions, la grande migration interne, permanente, qui marque la vie belge. Des provinces flamandes, où une natalité particulièrement forte développe une population pour laquelle il n'y a pas suffisamment d'emplois sur place, un courant important de main-d'œuvre coule vers la Wallonie, vers ses charbonnages, vers son industrie en plein essor, où les emplois s'offrent. Il vient grossir la population wallonne.

Courant important, disons-nous. Peut-on le mesurer? Faute de données statistiques, cela est jusqu'à présent très difficile. On en est encore réduit, jusqu'à présent, à des approximations assez

---

Mêmes les chansonniers se mettent de la partie. Sous le titre *L'Emigration*, Jacques Gueux versifie:

« Vous abandonnez vos mansardes  
Sur la foi de propos pervers  
Et vous partez, pauvres sans-hardes,  
Confiants, par delà les mers  
Mais la misère, cette gueuse!  
Suit traîtreusement tous vos pas  
Et sa griffe énorme et hideuse  
S'apprête à vous meurtrir là-bas.

.....  
De la République Argentine,  
Le soleil, pauvres ouvriers!  
Vous mordra la tête et l'échine  
De ses feux les plus meurtriers.  
L'impitoyable épidémie,  
A chaque instant vous guettera;  
Vous mourrez, la face blêmie,  
Du typhus et du choléra »

(*Le Peuple*, 21 janvier 1889).

(118) *Le Peuple*, 29 janvier 1889, signalant une certaine atténuation de la fièvre.

vagues et à des impressions (119). Il faudra attendre un dépouillement systématique — et qui représentera un travail considérable — des registres de population pour introduire dans le sujet une certaine précision chiffrée (120). Mais le phénomène est évidemment majeur.

Insistons-y car là est l'essentiel: là où le journalier allemand doit rêver de l'Amérique, il suffit dans bien des cas au journalier flamand de songer à Liège ou à Charleroi.

2. L'émigration ou le déplacement temporaire vers la France. Pour les Flamands, la France double ainsi en quelque sorte la Wallonie. Nous en avons parlé. A l'époque où Léopold II lançait l'entreprise du Congo, et où il essayait de rallier à ses vues le grand homme d'Etat libéral Frère-Orban, celui-ci lui répondit: « Une colonie, la Belgique n'en a pas besoin. Le Belge n'est pas porté aux entreprises d'outre-mer... Il n'aime pas à émigrer et, dût-il le faire pour chercher sa subsistance, il a à sa porte une colonie qui lui suffit largement, c'est la France, où des milliers de nos compatriotes vont s'établir » (121).

3. Vers la France encore, un type particulier, mais important, de déplacement temporaire: le travail saisonnier. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont quelque 50 000 ouvriers, en grosse majorité des Flamands — « une véritable armée », écrit Raoul Blanchard

(119) Voir les indications rassemblées dans l'article de G. DURNEZ, « Taalminderheden in België - Vlamingen in Wallonië », dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II (Thielt-Amsterdam, 1975), p. 1 575-1 593. Une des rares études sérieuses, qui révèle la progression de l'immigration, mais non son ampleur numérique, a pris pour base la présence en Wallonie de noms de famille en *Van*. Il est certain en effet que les porteurs d'un patronyme en *Van* sont presque tous originaires du pays flamand. Dans les communes de Saint-Nicolas et Tilleur, dans le bassin industriel liégeois, le dépouillement du registre des naissances, entre 1833 et 1842, ne révèle pas un seul *Van*; ils sont 32 entre 1851 et 1860, 118 entre 1871 et 1880, et 275 entre 1901 et 1910 (M. POULAIN et M. FOULON, *L'immigration flamande en Wallonie: évaluation à l'aide d'un indicateur anthroponymique*, Université Catholique de Louvain, Département de démographie, Working paper n° 42, avril 1978).

(120) Un des premiers exemples de dépouillements de ce type est celui que nous offre l'étude de M. DE METSENAERE, *Migraties in de gemeente Sint-Joost-ten-Node in het midden van de negentiende eeuw: methodologische inleiding tot de studie van de groei en de verfransing van de Brusselse agglomeratie* (dans *Taal en sociale integratie*, t. I, Bruxelles, 1978). Mais cette étude porte sur une commune de l'agglomération bruxelloise, et non de Wallonie.

(121) Baron BEYENS, *Souvenirs sur Léopold II et la Cour de Belgique*, dans la *Revue Générale*, 15 mai 1932, p. 546. C'est la formule qu'emploie encore en 1906 un organe libéral bruxellois: « Notre colonie de peuplement, c'est la France » (cité dans F. LENTACKER (37), p. 221).

—, qui descendant chaque année sur la France. Ces *Franschmans* partent au printemps pour le travail des betteraves, ils font ensuite plusieurs moissons successives, rentrent les betteraves et travaillent encore souvent, jusqu'au début de l'hiver, dans les sucreries. Pour de nombreux villages flamands, il s'agit là d'une ressource majeure (122).

Mettons côté à côté le Flamand venu travailler dans l'industrie liégeoise, le Belge ouvrier du textile à Tourcoing et le *Franschman*: ensemble, ils expliquent pourquoi l'on a peu franchi l'Atlantique.

\* \* \*

Nous avons limité notre examen des traits majeurs de l'émigration à la période antérieure à 1914. Au-delà de 1914, le sujet est encore si mal étudié qu'il serait présomptueux d'en tenter une synthèse. L'analyse manque encore.

La seule chose à laquelle on puisse se risquer est une rapide esquisse de certains caractères nouveaux que le phénomène présente apparemment après 1914.

On peut à cet égard, nous semble-t-il, faire ressortir principalement cinq points:

1. La guerre intervient pour la première fois pour provoquer des déplacements de population. Cela n'avait jamais été le cas antérieurement puisque la Belgique avait vécu en paix sans interruption de 1831 à 1914.

La première guerre mondiale a eu les conséquences les plus importantes. L'ampleur du mouvement d'émigration qu'elle provoqua, écrit Henri Pirenne, « fut telle que l'on peut dire que de 1914 à 1918 il exista, à côté de la Belgique du dedans, une Belgique du dehors. Ce fut, à vrai dire, plus qu'une simple émigration, ce fut une sortie en masse, une diaspora ».

Pirenne poursuit: « Il est très difficile d'en évaluer exactement les proportions. Les statistiques font défaut et d'autre part le nombre des émigrés ne cessa de varier au gré des circonstances et des péripéties de la guerre. La pénurie de travaux sur le sujet

(122) Voir sur tout ceci le livre capital de L. SCHEPENS (45), ainsi que son article de synthèse *Emigration saisonnière...* (44).

complique encore la difficulté de le traiter d'une manière digne de sa portée et de son intérêt » (123).

Ces lignes étaient écrites en 1928, et depuis un demi-siècle, aucune étude sérieuse n'est malheureusement venue améliorer nos connaissances. On doit donc s'en tenir à des ordres de grandeur (124).

La France est le pays qui accueillit le plus grand nombre de réfugiés pour un séjour de longue durée. Leur nombre grossit au cours de la guerre car à ceux qui, fuyant l'invasion, avaient gagné directement la France, s'ajoutèrent ensuite des réfugiés venus d'Angleterre et de Hollande. En 1918, ils étaient environ 300.000.

En Angleterre, le total des réfugiés atteignit en 1915 un sommet proche sans doute de 200 000 individus, pour décliner ensuite fortement dans les années suivantes, à la suite notamment de départs pour la France. Plus d'un tiers des réfugiés, en 1915, venaient des deux seules villes d'Anvers et de Malines.

Les Pays-Bas battirent tous les records numériques, mais seulement pour un temps très bref: durant le dernier trimestre de 1914, après la chute d'Anvers, ils eurent à un moment donné sur leur sol plus d'un million de Belges. Mais la plus grosse partie de cette vague reflua très rapidement; la très grosse majorité des réfugiés, dès la panique passée, regagnèrent la Belgique. Au printemps de 1915, il ne restait plus aux Pays-Bas qu'environ 100 000 Belges. Leur nombre connut ensuite quelques fluctuations, mais relativement peu marquées.

Cette diaspora de guerre prit fin, pour l'essentiel, avec la guerre elle-même. À partir de novembre 1918, ce fut, progressivement, le retour au pays. Un certain nombre de réfugiés, néanmoins, restèrent implantés là où ils avaient trouvé refuge — et notamment en France (125). Combien furent-ils? Le flou, à ce sujet, est presque total.

(123) H. PIRENNE, *La Belgique et la Guerre mondiale* (Paris, 1928), p. 275.

(124) Sur ce qui suit, voir, outre Pirenne (chapitre XI, *La Diaspora*, p. 275-282), *La Belgique et la Guerre*, t. I, *La vie matérielle de la Belgique durant la guerre mondiale*, par G. RENCY, Bruxelles 1920, chap. XXIII, *Les réfugiés belges chez les alliés et chez les neutres*, p. 328-343; R. OLBRECHTS, *La population*, dans *La Belgique restaurée. Etude sociologique* publ. sous la dir. de E. MAHAIM, Bruxelles, 1926, p. 5 et sv.; et M. LEROY, *La presse belge en Belgique libre et à l'étranger en 1918*, Louvain-Paris, 1971, p. 1-4. Ajouter pour la France J. VIDALENC (55), et pour les Pays-Bas, C. SMIT, *Nederland in de Eerste Wereldoorlog*, t. II, 1914-1917 (Groningen, 1972), p. 174-175.

(125) R. OLBRECHTS, étude citée, p. 63-64.

La seconde guerre mondiale eut des effets plus spectaculaires encore, mais en général beaucoup plus brefs. La fuite devant l'envahisseur, le grand « exode » de mai 1940 jeta sur les routes de France une cohue immense; les estimations varient entre 1 500 000 et 2 200 000 personnes (126). Dès le mois de juin, cependant, bon nombre de ces Belges, rejoints par l'avance allemande, regagnaient leur domicile. Après l'armistice, les retours s'organisèrent systématiquement. Tout le monde, sans doute, ne revint pas: certains restèrent en France, ou partirent pour le Portugal, les Etats-Unis, l'Amérique latine, pour l'Angleterre surtout — l'Angleterre qui avait déjà reçu son contingent indépendant de réfugiés, et où le gouvernement belge s'établit dès 1940. Après la fin de la guerre, il y eut encore une fois un résidu de Belges qui, partis en 1940, demeurèrent à l'étranger. Il n'a pas dû être fort élevé, mais il est impossible de citer à son propos un chiffre précis.

2. Les deux guerres ont eu un autre effet: elles ont fait naître une émigration que l'on peut qualifier, au sens large, de « politique ».

Ce type d'émigration avait été inconnu jusqu'alors en Belgique. C'est tout au plus si l'on peut mettre le doigt sur quelques socialistes qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'étaient exilés pour échapper à des poursuites (127). Mais c'est pour la première fois en 1918, et une seconde fois en 1944-1945, que le phénomène a affecté des groupes d'une certaine consistance.

Le premier groupe, en 1918, fut celui des activistes, c'est-à-dire de la fraction des flamingants qui avaient collaboré avec l'occupant. Au moment de l'effondrement de l'Allemagne, plusieurs dizaines de ces activistes — et parmi eux notamment la majorité des dirigeants les plus importants du mouvement — cherchèrent refuge en Allemagne et aux Pays-Bas, se mettant ainsi à l'abri de la justice belge (128). Beaucoup d'entre eux, tant aux Pays-

(126) J. GERARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *L'An 40. La Belgique occupée* (Bruxelles, 1971), p. 234.

(127) Cf. notamment J. PUSSANT (40), p. 445 et 461-462.

(128) En février 1919, une liste des activistes réfugiés aux Pays-Bas communiquée au ministre de Belgique à La Haye contient 161 noms (dépêche du baron Fallon au ministre des Affaires étrangères du 13 février 1919; Archives du ministère des Affaires étrangères, classement B, n° 257). Le chiffre d'ensemble le plus révélateur est celui des condamnations que les tribunaux belges prononcèrent par contumace; on en compte 166 (*Documents parlementaires, Chambre*, 1927-1928,

Bas qu'en Allemagne continuèrent à lutter pour leur cause et pour leurs idées (129).

A la fin de la seconde guerre, ce n'est pas par dizaines, mais par milliers que se compteront ceux qui, accusés d'infractions diverses commises sous l'occupation — collaboration politique avec l'ennemi, collaboration économique, dénonciation, collaboration militaire —, réussiront, en fuyant à l'étranger, à se mettre hors d'atteinte de la justice (130). Les pays de refuge, cette fois, seront extrêmement nombreux; ils couvriront presque le monde entier: de la Suisse de Henri de Man (condamné par défaut à 20 ans de prison) à l'Autriche de Cyriel Verschaeve (condamné à mort par contumace), de la France de Félicien Marceau (15 ans de prison) aux Pays-Bas de Robert van Roosbroeck (condamné à mort), de l'Espagne de Léon Degrelle (condamné à mort) à l'Argentine de Pierre Daye (condamné à mort), en passant par d'autres pays de l'Amérique latine et par l'Afrique du Sud (131).

En dehors de quelques cas particuliers — comme celui de Léon Degrelle —, ces exilés volontaires feront en général beaucoup moins parler d'eux que ne l'avait fait le petit groupe des activistes d'après 1918. Ceux-ci se considéraient comme des idéalistes persécutés, et ils réclamaient. Après la seconde guerre mondiale, ceux qui avaient trempé dans la collaboration ont le plus souvent cherché à tourner la page.

3. Parmi les pays vers lesquels se dirige l'émigration normale, du temps de paix, on relève l'importance croissante que prend un pays d'outre-mer: le Canada.

Dès le début du XXe siècle, nous l'avons dit, les départs vers le Canada avaient acquis un réel volume. En 1911, on recense déjà

n° 143, Proposition de loi amnistiant certains crimes et délit contre la sûreté de l'Etat. Rapport fait au nom de la section centrale par M. Vanden Eynde, p. 5).

(129) Cf. F. PETRI, article « Duitsland-Vlaanderen » dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, op. cit., t. I, p. 450 et sv., et J. DE DEURWAERDER, article « Nederland-Vlaanderen », ibid., t. II, p. 1 050 et sv.

(130) L'indice numérique le plus révélateur est une fois encore ici le total des condamnations prononcées par défaut; elles ont été au nombre de 4 165 (cf. J. GILISSEN, *Etude statistique sur la répression de l'incivisme*, dans la *Revue de droit pénal et de criminologie*, février 1951, t. à p., p. 50).

(131) Nous indiquons le montant des peines, pour les cas que nous avons retenus à titre d'exemples, pour rendre notre exposé plus concret, mais il est clair que certaines de ces peines auraient été moins élevées si le procès s'était déroulé contradictoirement. Félicien Marceau — devenu citoyen français, et qui est aujourd'hui membre de l'Académie française — a protesté avec véhémence contre la condamnation qui l'a frappé; cf. F. MARCEAU, *Les années courtes* (Paris, 1968).

au Canada 9.595 Belges ou personnes nées en Belgique (132). Mais les effectifs, ensuite, grimpent. En 1931, le chiffre est de 27 000 (133). En 1965, on estimera que le nombre d'immigrés venus de Belgique et établis au Canada atteignait les deux tiers du nombre d'immigrés établis aux Etats-Unis (134).

Après la première guerre, les Belges sont arrivés au Canada en deux grandes vagues. La première se situe dans les années 20 et est constituée presque entièrement de Flamands. La seconde vague se produit dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale. Elle entraîne aussi une majorité d'émigrants flamands, mais également des francophones qui vont s'établir presque tous dans le Québec (135).

Jusqu'en 1914, le Nouveau Monde, pour l'émigrant belge, c'étaient avant tout les Etats-Unis. Après la première guerre, ce sera presque autant le Canada que les Etats-Unis.

4. En sens inverse, la France perd, relativement, une grande partie de son importance comme pays d'attraction pour les ouvriers et les artisans belges. Plus personne ne songerait à la qualifier encore de « colonie de peuplement » de la Belgique.

Ouvriers et artisans, en France, sont cependant relayés en partie par une catégorie sociale nouvelle, toute différente, et qui va aller en grossissant: les pensionnés et retraités qui quittent la Belgique pour chercher le soleil du Midi. Nouveauté encore dans ce cas: c'est la première fois que le climat joue un rôle décisif dans le phénomène de l'émigration.

5. Un nom prend enfin un relief particulier lorsqu'il s'agit du départ des Belges vers d'autres cieux: c'est la colonie, c'est le Congo.

Prenons-y garde cependant, le Congo n'a compté qu'un nombre assez réduit de Belges établis à demeure, de « colons », au sens propre du mot, donc de véritables émigrants.

(132) *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo Belge*, t. XLIV, 1913, p. 157.

(133) *Id.*, t. LXI, 1939, p. 74.

(134) Cf. A. VERTHE, *België buiten zijn grenzen* (Bruxelles, 1965), p. 8.

(135) Quelques indications très rapides dans A. VERTHE et B. HENRY (54), t. I, *passim* et surtout p. 174-176, et dans M. ZWAENEPOEL, *Canada en onze landgenoten*, dans *Band en Zuiderkruis*, janvier 1963, p. 15-16.

En 1908, au moment de l'annexion du Congo par la Belgique, on y trouvait 2 900 Européens, dont 1 700 Belges (136). Ceux-ci étaient pratiquement tous des agents de l'administration, des officiers et des sous-officiers de la Force Publique, des agents de sociétés, des missionnaires, tous donc en séjour temporaire. Ceux qui avaient fait choix du Congo pour y vivre de manière permanente pouvaient sans doute se compter sur les doigts d'une main.

On nourrissait cependant de grandes espérances. L'idée est née, lit-on dans un rapport officiel de 1909, d'« établir au Congo une partie du trop plein de la population de la Belgique ». « Sans doute », disait ce rapport, « le caractère nettement tropical d'une grande partie du Congo écartera pour toujours l'espoir d'y établir à demeure une population d'origine européenne, mais il est des contrées, comme les hauts plateaux du Katanga, où l'on retrouve, avec un soleil moins ardent, les traits dominants du climat tempéré. La coïncidence heureuse de riches gisements miniers fait bien présager de l'avenir industriel de ces territoires signalés par ailleurs comme fertiles et suffisamment arrosés. Il n'en a pas fallu plus pour conclure à la possibilité de fonder, à côté de la colonie d'exploitation et de plantations, une *colonie de peuplement* (c'est nous qui soulignons) où nos agriculteurs et nos ouvriers trouveraient, avec l'appui des autorités belges, les terres et le travail qu'ils vont demander aujourd'hui à l'étranger » (137).

Ces lignes datant de 1909 caractérisent fort bien ce qui, par la suite, ne s'est jamais produit.

Ce n'est pas faute, cependant, d'efforts vocaux prolongés. Pendant un demi-siècle, on a entendu des plaidoyers vibrants en faveur du développement de la « petite colonisation ». Ce flot de paroles et aussi, bien entendu, d'écrits n'a débouché sur presque rien de pratique.

L'envoi au Congo de « petits » se heurtait en effet à des obstacles insurmontables. Y faire partir des ouvriers ? Etant donné le niveau des salaires des Européens, seul l'engagement d'ouvriers très qualifiés, de contremaîtres — dans l'industrie minière par exemple — était rentable pour les entreprises. Des ouvriers moins qualifiés, même si on avait admis pour eux un salaire moindre,

(136) *Documents parlementaires, Chambre*, 1908-1909, annexe au n° 255, Administration du Congo Belge, Rapport de 1909, p. 8-9.

(137) *Id.*, p. 10.

auraient dû être payés en tout cas beaucoup plus que les ouvriers africains; les entreprises n'avaient aucun intérêt à les faire venir. Le seul moyen de développer la main-d'œuvre européenne aurait été de réserver certains types d'emplois aux Blancs, comme en Afrique du Sud; les principes de la politique coloniale belge s'y opposaient absolument. Les paysans alors? Impossible de les établir sur des terres qu'ils auraient travaillées seuls, comme en Belgique: étant donné la concurrence des exploitations employant de la main-d'œuvre africaine, à bas salaires, ils n'auraient pas pu vendre leurs produits à des prix leur permettant de vivre. Il fallait donc leur fournir à la fois des terres et des possibilités de recrutement de main-d'œuvre. Pour ceux qui n'avaient pas eux-mêmes, au départ, les fonds nécessaires à cet effet — et ceux qui avaient les fonds, évidemment, n'étaient pas des « petits » —, l'Etat devait prévoir une aide matérielle assez considérable. Vu les possibilités budgétaires, le nombre de candidats au colonat agricole que l'on pouvait aider de la sorte demeurait limité.

Ces différents facteurs — et nous n'évoquons ici, bien entendu, que les éléments essentiels du problème — expliquent le point où l'on se trouvait en 1958, cinquante ans après l'annexion.

Au 1er janvier 1958, la population blanche du Congo avait atteint le chiffre de 109 400 personnes. Les Belges, dans ce total, étaient 86 700, soit une proportion de 79 % — près des huit dixièmes.

Parmi les 109 400 Blancs, on en comptait 63 000 recensés comme « sans profession » — entendez par là essentiellement les femmes et les enfants. Les 46 400 actifs, quant à eux, se répartissaient en quatre groupes:

— les agents de l'Etat (y compris les militaires):	9 400, soit 20 %
— les missionnaires:	7 100, soit 15 %
— les employés du secteur privé:	20 300, soit 44 %
— et enfin les colons et aidants de colons:	9 600, soit 21 %

Ceux que l'on appelait les « colons » étaient les indépendants. « Les classifications officielles », précise-t-on, « considèrent comme colons tous ceux qui s'installent au Congo Belge pour y exercer, à leur compte personnel, une profession ou un métier. Ont donc la qualité de colon: les agriculteurs, les éleveurs, les com-

merçants, les entrepreneurs, les architectes, les agents d'affaires, les petits industriels, les artisans de tous métiers, ainsi que les médecins privés, les dentistes, les avocats, etc. » (138).

Parmi les colons, cependant, les Belges étaient loin d'être les huit dixièmes. Ils n'étaient qu'une bonne moitié — 54 % exactement. Le groupe des colons comprenait en effet un bon nombre de commerçants, d'artisans, d'industriels étrangers — Portugais et Grecs notamment.

Les colons belges étaient au total 5 200, soit 11 % seulement de la population blanche active. On comptait parmi eux près de 1 600 colons agricoles — les planteurs du Kivu et de la Province Orientale principalement —, et près de 1 200 commerçants, le reste se répartissant entre les autres catégories (139).

Mais la définition du « colon », il faut y insister, était sans rapport avec la permanence de l'installation de l'individu. Il y avait certainement parmi les 5 200 « colons » belges bon nombre d'indépendants venus au Congo pour y créer des affaires, et non pour y vivre de manière définitive. En sens inverse, d'ailleurs, parmi les agents de l'Etat et les employés du secteur privé, il en était qui comptaient finir leurs jours dans un pays auquel ils s'étaient attachés. On ne possède évidemment pas de statistiques des intentions, mais en gros, le nombre de Belges qui étaient établis au Congo avec le désir d'y demeurer ne devait pas dépasser quelques milliers.

Pour la grosse majorité d'entre eux, ces intentions d'avenir s'effondreront d'ailleurs dans la catastrophe congolaise de 1960. Ils quitteront l'Afrique.

Ces chiffres et ces considérations nous permettent d'apercevoir que, dans l'émigration belge *stricto sensu*, le Congo n'a occupé qu'une place secondaire.

(138) *Le Congo Belge*, éd. par Inforcongo, t. I (Bruxelles, 1958), p. 381.

(139) Voir pour tous ces chiffres le *Rapport sur l'administration du Congo Belge pendant l'année 1958* (Bruxelles, 1959), p. 26, 28, 290 et 291; cf. aussi R. LEMARCHAND, *Political awakening in the Belgian Congo* (Berkeley et Los Angeles, 1964), p. 76-80.

## Chapitre IV. — L'IMMIGRATION

Contrairement à l'émigration, les phénomènes d'immigration ne posent guère de problèmes délicats de typologie. Nous pouvons donc, à leur propos, nous en tenir à une description de type classique. Dans cette description, il nous faudra insister notamment sur la période postérieure à la guerre de 1914-1918 puisque, comme les bilans migratoires nous le révèlent, c'est à cette époque que l'immigration, par rapport à l'émigration, prend le plus d'importance.

On peut proposer le découpage chronologique suivant:

1. jusqu'en 1914: immigration spontanée;
2. 1919-1930: immigration en partie organisée, sans contrôle des pouvoirs publics;
3. à partir de 1931: immigration en partie organisée, et contrôlée dans une large mesure par les pouvoirs publics.

### 1. 1831-1914:

Le nombre d'étrangers séjournant en Belgique, stable au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (95 000 en 1846 et en 1856, 98 000 en 1866), croît à la fin du siècle et au début du XX<sup>e</sup>: il atteint 143 000 en 1880, 171 000 en 1890, 206 000 en 1900, 254 000 en 1910 (140).

Etant donnée l'augmentation de la population dans son ensemble, le pourcentage des étrangers, quant à lui, ne s'accroît pas considérablement: il se situe entre 2 et 3 % entre 1846 et 1890, pour atteindre 3,2 % en 1900 et 3,5 % en 1910.

Ces étrangers sont originaires, pour l'immense majorité, des pays limitrophes: ils en viennent à raison des neuf dixièmes — et souvent bien au-delà — tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, de 89 % en 1910. Les Hollandais, les Français et les Allemands constituent évidemment les trois plus gros contingents: ils représentent en

---

(140) Rappelons qu'avant 1890, les recensements n'indiquent pas à strictement parler le nombre des étrangers, mais celui des personnes nées à l'étranger (cf. nos remarques critiques à ce sujet et supra p. 18 et sv.).

1890 respectivement 33, 26 et 27 %; en 1910 respectivement 28, 32 et 22 % de l'ensemble des étrangers.

La plus grande partie de la population étrangère est concentrée, d'une part dans les zones frontières — nous avons signalé le fait plus haut — et d'autre part dans les centres urbains. En 1910 par exemple, on recense près de la moitié des ressortissants des pays avoisinant la Belgique dans les quatre grandes agglomérations de Bruxelles, Anvers, Gand et Liège (141).

Analysons de manière un peu plus précise le cas des étrangers dans une grande ville: prenons Bruxelles en 1842.

On a procédé en 1842, à Bruxelles, à un recensement qui avait pour but d'expérimenter les méthodes qui allaient être suivies pour le recensement général de 1846. Il s'est déroulé dans des conditions excellentes (142). Le recensement ne porte que sur la population de la ville, au sens administratif, c'est-à-dire de la commune de Bruxelles, mais étant donné l'extension encore limitée des faubourgs situés dans les communes voisines, on peut considérer qu'il a touché plus des huit dixièmes de la population urbaine bruxelloise. Une série de données tirées des bulletins de recensement furent transcrrites dans des registres de population, qui sont conservés (143). Ces registres ont été dépouillés, de manière systématique, par une équipe d'étudiants. Voici les résultats.

Sur une population de 113 000 habitants, on relève dans les registres 7 080 étrangers (144), soit un peu plus de 6 % de la

(141) L'agglomération bruxelloise, en 1910, contient à elle seule près du quart des étrangers vivant en Belgique: 61 000 sur 254 000.

(142) Cf. A. QUETELET, *Sur le recensement de la population de Bruxelles en 1842*, dans le *Bulletin de la Commission Centrale de Statistique*, t. I, 1843.

(143) Aux archives de la Ville de Bruxelles, série des registres de population.

(144) Pour être plus exact, il s'agit ici, comme dans les recensements nationaux, non pas des étrangers, mais des personnes nées à l'étranger. Dans le cas spécifique de Bruxelles en 1842, il nous est apparu, après enquête — une enquête dont il serait trop long d'analyser ici les éléments — que l'on pouvait établir en gros une équivalence, approximative bien entendu, entre les deux notions, et cela à la fois au niveau d'ensemble et pour les différents groupes étrangers pris séparément. Nous avons d'ailleurs éliminé de nos relevés d'« étrangers », d'une part les individus nés dans les parties du Limbourg et du Luxembourg cédées par la Belgique en 1839 (et qui devaient pratiquement tous être Belges) et, d'autre part, un certain nombre de personnes nées à l'étranger mais qui, à la lumière de divers documents — comme de listes d'électeurs — apparaissaient comme étant de nationalité belge. On notera que, en dehors d'un certain degré d'erreur résultant de l'équation: gens nés à l'étranger = étrangers, une autre cause d'erreur joue parfois: certains lieux de naissance indiqués dans les registres, orthographiés de manière fantaisiste, sont difficiles à identifier. Tout ceci cependant, on peut le penser, n'affecte dans l'ensemble qu'assez faiblement la validité de nos chiffres.

population. Les Français, à eux seuls, constituent 45 % du total; les Pays-Bas et l'Allemagne sont représentés chacun par 19 % des étrangers, la Grande-Bretagne par 11 % et tous les autres pays réunis par 6 % seulement.

« L'opinion exagère en général le nombre des étrangers », observe le statisticien qui a dirigé le recensement de 1842 (145). La comparaison entre les chiffres et les opinions est en effet frappante, et parfois même extraordinaire. Un Allemand qui vit à Bruxelles affirme, en 1842 précisément, que ses compatriotes, autour de lui, sont environ 10 000, dont les deux tiers, dit-il, appartiennent à la classe aisée ou intellectuelle (146). C'était voir la réalité avec des yeux la grossissant plus de cinq fois, et avec un grossissement bien plus considérable encore en ce qui concerne les gens aisés et les intellectuels puisque ces derniers — les professions indiquées dans les registre de 1842 le prouvent — étaient fort loin, parmi les Allemands, de constituer la majorité. On retrouvera plus d'une fois par la suite de semblables exagérations, dans le sentiment public, au sujet du nombre des étrangers, et cela non seulement à Bruxelles, mais dans d'autres villes encore, comme à Anvers.

Un caractère fondamental de la population étrangère de Bruxelles: sa dispersion géographique. Les étrangers vivent partout dans la ville, mélangés aux Belges, sans constituer nulle part d'agglo-mérat distinct. Il n'y a même pas une seule rue, à en juger par la liste des habitants, qui porte un cachet étranger. A ceci correspond — les deux éléments sont en partie liés — une extrême dispersion des activités professionnelles. Les étrangers se retrouvent dans tout l'éventail des professions; rien n'indique qu'ils dominent aucune d'entre elles.

La répartition professionnelle, cependant, varie suivant les nationalités. C'est ainsi que le pourcentage d'hommes travaillant dans l'industrie, l'artisanat et le transport (la distinction, d'après les professions, entre industrie et artisanat, est souvent impossible à établir) est nettement plus élevé chez les Hollandais et les Allemands que chez les Français: respectivement 53 et 45 %, contre 37 % seulement chez les Français. Même tassemment vers le

(145) A. QUETELET, art. cité, p. 53.

(146) I. KURANDA, dans *Die Grenzboten*, 1842, 1<sup>re</sup> partie, p. 702, et 2<sup>e</sup> partie, p. 37.

bas, au point de vue des activités professionnelles, chez les femmes: parmi les femmes de plus de 18 ans qui déclarent exercer une activité, près de la moitié des Allemandes et près du tiers des Hollandaises appartiennent à la catégorie des « gens de maison » (domestiques, servantes, cuisinières, etc.); la proportion n'est que d'un peu plus d'un cinquième chez les Françaises.

Le groupe allemand présente des caractéristiques très frappantes au point de vue du pourcentage des sexes et de l'état civil. Nulle part les hommes adultes — de plus de dix-huit ans — ne sont plus nombreux par rapport aux femmes et aux enfants: ils sont 58 %, près des six dixièmes. Parmi ces hommes, les célibataires sont plus nombreux que les hommes mariés — ce qui n'est le cas dans aucun autre groupe national. Plus de la moitié des hommes mariés, enfin, ont épousé une femme belge. On voit donc ce qu'est la physionomie la plus fréquente de l'Allemand de 1842: un homme qui est arrivé seul de son pays et qui, dans plus d'un cas, fonde une famille sur place.

Le groupe anglais est, de tous, le plus original: parmi les hommes adultes, on y compte 30 % de « rentiers » ou « propriétaires », et, par ailleurs, quelque 18 % de gens de maison. Ajoutez les épouses des premiers, des gouvernantes, et une proportion élevée d'enfants: le tout fait la famille anglaise venue vivre, avec son personnel domestique, sur le continent. Ces familles résident presque toutes dans les quartiers bourgeois, cossus. Est-ce à dire qu'il s'agit de familles riches? Disons plutôt qu'elles viennent en Belgique, très souvent, parce que c'est le moyen pour elles de tenir leur rang: la vie, en effet, y est beaucoup meilleur marché qu'en Angleterre. Plus encore qu'à Bruxelles, c'est à Bruges, fréquemment, que ces Anglais vont s'établir: Bruges a été, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, une ville d'Anglais.

Dans les phénomènes d'immigration, on le notera, ceci est le seul cas où l'on aperçoive de manière nette l'influence du facteur de la vie à bon marché, qui est un des caractères majeurs de la Belgique économique du XIX<sup>e</sup> siècle: il joue, non au niveau des classes populaires, mais à celui d'un milieu aux dépenses beaucoup plus fortes.

Nous venons d'employer le terme d'immigration. Soyons prudents. Ce que l'analyse du cas de Bruxelles en 1842 montre fort bien — et nous avons déjà souligné le fait précédemment, de ma-

nière plus générale — est que, parmi les étrangers séjournant en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, un très grand nombre ne sont en rien ce que l'on appelle, de manière classique des « immigrants »: le jeune artisan allemand célibataire comme l'Anglais venu avec sa famille regagneront leur pays au bout d'un certain temps, et une foule d'autres feront de même. La population étrangère est, pour une très grande partie, en constant mouvement.

Bruxelles n'est pas la ville belge où, avant 1914, les étrangers aient joué le rôle économique le plus important. La palme, à cet égard, revient sans conteste à Anvers (147). Les Allemands, dans le commerce anversois, occupent une place capitale. Hommes d'affaires, banquiers, négociants, armateurs, on les retrouve à tous les détours de la vie de la métropole. Ce sont en majorité des protestants — si bien que ceux qui obtiennent la naturalisation vont presque tous grossir les rangs du parti libéral, qui les accueille comme des recrues de choix. On compte parmi eux des magnats — un Albert de Bary, par exemple, que certains surnommaient le « bourgmestre allemand d'Anvers » et qui, dans les années précédant 1914, éblouissait à la fois par son faste et par la multiplicité de ses activités économiques (148). Mais ce ne sont pas les grandes figures qui doivent éblouir, c'est le phénomène dans son ensemble qui mérite d'être noté et mesuré: au début du XX<sup>e</sup> siècle, un bon tiers de la Chambre de Commerce d'Anvers se composait de membres allemands ou d'origine allemande.

On ne saurait parler de la Belgique du XIX<sup>e</sup> siècle sans évoquer sa réputation, pour les étrangers, de « terre d'accueil »: les réfugiés politiques, les exilés y ont bénéficié d'un régime qui, pour l'Europe du temps, était particulièrement libéral. Mais si ceci met sur les lèvres des noms illustres — de Joachim Lelewel à Victor Hugo, en passant par Marx et Proudhon —, des noms de qualité, les quantités, elles, ont été minimes: que ce soit les Italiens ou les Allemands libéraux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les patriotes polonais, les réfugiés du coup d'état du Deux Décembre ou ceux de la Commune, ou plus tard encore les exilés

(147) Nous nous sommes servi pour Anvers d'une note inédite de Mme G. Kurgan, qui résume ses recherches.

(148) Cf. sur lui C. DE BARY, *Etude sur l'histoire des Bary-Barry* (Vieux Dieu-lez-Anvers, 1927), p. 234-239, et J. WILLEQUET, *Le Congo Belge et la Weltpolitik, 1894-1914* (Bruxelles, 1962), p. 73-76.

politiques russes, les effectifs, numériquement, ne sont jamais que d'assez peu d'importance (149). La seule exception, le seul groupe — que l'on peut assimiler à des réfugiés politiques — qui ait compté par le nombre, est celui des religieuses et des religieux français qui gagnent la Belgique, au début du XXe siècle, à la suite des mesures prises en France contre les congrégations (150). « Invasion noire », s'écriait la presse de gauche. Le recensement de 1910 fait apparaître que les enseignants français — religieux en grande majorité — avaient dépassé le nombre de 4 000 (dont plus de 3 000 femmes). Les Français, et surtout les Françaises, membres de communautés religieuses non enseignantes, étaient pour leur part plus de 7 000 (6 000 femmes et 1 100 hommes) (151).

Les réfugiés politiques, si peu nombreux qu'ils fussent, ont souvent exercé une grosse influence. Le rôle des réfugiés du Deux Décembre, par exemple, dans la société belge du temps, a été notable (152). Mais il importe d'observer que les liens qu'ils ont ainsi fréquemment noués avec certains milieux belges, ont été aussi un des éléments de leur sécurité. La liberté de l'étranger, au point de vue politique, et même son simple droit de séjour, ne trouvent guère de sauvegarde, en effet, du côté des textes légaux; le gouvernement peut, s'il le veut, expulser un étranger de manière pratiquement discrétionnaire (153). Mais les sauvegardes

(149) Les réfugiés relativement les plus nombreux ont été ceux de la Commune. Groupe extrêmement mouvant — les arrivées et les départs, pendant plusieurs années, vont se succéder — mais dont on peut estimer qu'il a représenté en moyenne quelque 1 500 personnes (cf. D. DEVREESE (72), p. 257). À Bruxelles et dans les faubourgs, on a relevé la présence, à un moment ou à un autre, entre 1871 et 1880, de 1 252 proscrits (cf. F. SARTORIUS et J.L. DE PAEPE (98), p. 53).

(150) Voir l'excellente étude de Y. DANIEL (69).

(151) *Recensement général du 31 décembre 1910*, t. V, p. 679-680.

(152) Cf. G. DOUTREPONT, *Les proscrits du Coup d'Etat du Deux-Décembre 1851 en Belgique* (Bruxelles, 1938). On a beaucoup insisté aussi récemment sur l'influence des réfugiés de la Commune sur le mouvement socialiste en Belgique: voir notamment les études de D. DEVREESE (72), de D. DE WEERDT, *Les proscrits de la Commune en Belgique. Répercussions sur le mouvement ouvrier*, dans *Socialisme*, janvier 1971, et de B. DANDOIS, *L'influence de la Commune de Paris sur le mouvement ouvrier belge*, dans *Bollettino del Museo del Risorgimento*, t. XVII-XIX, 1972-1974. - Nous ne saurions envisager ici, bien entendu, les influences individuelles; une des plus fortes a été celle de Proudhon (cf. J. BARTIER, *Proudhon et ses amis belges*, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, octobre-décembre 1954, et du même, *Proudhon et la Belgique*, dans *L'actualité de Proudhon. Colloque des 24 et 25 novembre 1965*, Bruxelles, 1967).

(153) Cf. l'analyse des textes dans P. GODDING (77).

ont toujours été dans les coutumes, dans les mœurs, dans l'esprit, et aussi dans le fait que les étrangers bénéficiaient régulièrement de la sympathie et de l'appui de tel ou tel secteur de l'opinion. Marx le remarquait dans une lettre de 1847 (il devait cependant être expulsé de Belgique, mais ce sera dans des circonstances exceptionnelles, en 1848): « Es ist hier nicht wie in Paris, wo die Fremden isoliert der Regierung gegenüberstehn » — « Ici, ce n'est point comme à Paris, où les étrangers sont isolés face au gouvernement » (154). Beaucoup d'autres que lui, au XIX<sup>e</sup> siècle auraient sans doute fait la même remarque.

Quelques mots encore au sujet d'un aspect particulier, mais non dénué d'intérêt, de la situation des étrangers avant 1914: la questions des naturalisations.

On peut, à propos des naturalisations, faire cinq brèves observations.

1. La Belgique du XIX<sup>e</sup> siècle est très hospitalière pour les étrangers. On ne fait pas d'objection à ce qu'ils prennent dans certains secteurs de la société belge une place éventuellement considérable: les commerçants allemands d'Anvers, les journalistes français — qui sont nombreux dans la presse belge (155) —, les ouvriers spécialisés dans la taille du diamant qui viennent pour leur part de Hollande (156), ne rencontrent aucun obstacle dans leur activité. Mais quand il s'agit d'accorder à l'étranger la citoyenneté nationale, on est fort peu libéral: la naturalisation est

(154) Karl Marx à Herwegh, 26 octobre 1847, dans MARX-ENGELS, *Werke*, t. XXVII, Berlin, 1963, p. 470; traduction dans MARX-ENGELS, *Correspondance*, publ. sous la dir. de G. BADIA et J. MORTIER, t. I, 1835-1848, Paris, 1971, p. 492. Voir un bref commentaire de ce texte dans J. STENGERS, *Die Bedingungen für eine sozialistische Betätigung der Deutschen in Brüssel*, dans *Die fröhsocialistischen Bünde in der Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung. Ein Tagungsbericht*, publ. p. O. BUESCH et H. HERZFELD, Berlin, 1975.

(155) Il y eut même une époque, au début de l'indépendance, où leur présence était réellement envahissante. « Vingt journaux se publient à Bruxelles », écrit-on en 1836, « sous la direction et la rédaction exclusive d'écrivains français » (*Le Courrier Belge*, 8 septembre 1836). En 1847, une feuille libérale salue dans son confrère *Le Débat Social* « le seul journal de Bruxelles qui soit rédigé par des Belges » (*Tablettes électorales*, 3 juin 1847). « Quand j'arrivai à Bruxelles en 1849 », écrit Louis Hymans, « je retrouvai pour ainsi dire partout, dans les journaux belges, des écrivains français » (L. HYMANS, *Types et silhouettes*, Bruxelles, 1877, p. 168). Le gouvernement « n'a pour organes officiels dans la presse que des étrangers », affirme encore *La Nation* en 1850 (n° du 15 juillet 1850; voir aussi 31 juillet 1850).

(156) Sur 3 000 étrangers travaillant dans cette branche, en 1910, on compte 1 700 Hollandais (*Recensement général du 31 décembre 1910*, t. V, p. 677). Il s'agit pour une bonne part de Juifs hollandais.

soumise à une procédure lourde, souvent longue, elle est coûteuse, les Chambres, qui statuent sur les demandes, en repoussent un bon nombre (157). Pas de xénophobie dans tout cela, mais une manifestation, incontestablement, d'un sentiment national assez jaloux: on veut que le corps politique — puisque la naturalisation entraîne l'octroi des droits politiques — reste authentiquement belge.

2. Des deux espèces de naturalisations que connaît le droit belge — la grande naturalisation et la naturalisation ordinaire —, la première est la plus chichement accordée. Elle fait acquérir en effet la plénitude des droits politiques, alors qu'avec la naturalisation ordinaire, le nouveau Belge ne devient électeur et éligible qu'aux élections communales, mais non à la Chambre ou au Sénat.

Pendant un demi-siècle, après 1831, on réservera la grande naturalisation à ceux qui pourront se prévaloir de « services éminents rendus à l'Etat », et 11 personnes seulement, en tout et pour tout, en cinquante ans, bénéficieront de cette faveur (158). A partir de 1881, les règles seront cependant très fortement assouplies (159).

3. Vu les difficultés, vu les frais, vu les risques d'échec de sa demande, l'étranger lui-même est le plus souvent peu friand de naturalisation. Il la demande surtout lorsqu'il en a besoin pour être nommé à des places ou régularisé dans des fonctions où la nationalité belge est requise. « Sur 30 demandes » soumises à la

(157) 413 demandes rejetées, entre 1830 et 1872, pour 1569 qui ont été acceptées; cf. F. DE CHAMP (71), t. I, p. 41.

(158) Parmi ces onze privilégiés, les noms les plus connus sont ceux du général Chapelié, qui fut le premier commandant de l'Ecole Militaire; du général Chazal, qui fut ministre de la Guerre; du grand banquier Jonathan Bischoffsheim, qui fut également sénateur; de Conrad Pastor, directeur général des Etablissements Cockerill à Seraing; du célèbre juriste Haus, professeur à l'Université de Gand, le père du Code pénal belge de 1867; de Frédéric-Antoine Spring, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, qui fut recteur de l'Université de 1861 à 1864. Les deux premiers étaient d'origine française, les autres des Allemands. - Aux onze grandes naturalisations pour « services éminents rendus à l'Etat », il faut en ajouter une quarantaine d'autres accordées à des personnes qui avaient le droit d'opter pour la qualité de Belges et qui avaient omis de le faire, ou à des Belges qui avaient perdu leur nationalité. Sur tout ceci, voir le mémoire détaillé de Mlle F. DE CHAMP (71).

(159) Cet assouplissement, notons-le, fera naître des controverses politiques car catholiques et libéraux s'accuseront mutuellement d'user de la naturalisation pour grossir les rangs de leurs électeurs. On accusera notamment les libéraux de vouloir recruter parmi les Allemands d'Anvers ce que l'on appelait une « légion étrangère » (cf. J. BARTHELEMY, *L'organisation du suffrage et l'expérience belge*, Paris, 1912, p. 162 et sv.).

Chambre, écrit un journal bruxellois en 1850, « vous êtes certain de rencontrer 25 noms d'étrangers déjà munis des emplois en vue desquels ils veulent devenir Belges » (160). Citons une statistique plus sérieuse: sur 1 569 naturalisations accordées de 1830 à 1872, on en compte plus de la moitié — 870, soit 55 % — octroyées à des gens à qui elle était nécessaire pour leur carrière: des militaires, des fonctionnaires, des capitaines de navire, des professeurs d'enseignement moyen, des instituteurs (161).

4. Tout ceci débouche sur des chiffres globaux très maigres. Jusqu'en 1880, le nombre de naturalisations ne dépasse pas en moyenne un peu plus de 30 par an. A partir de 1881 — date de la libéralisation de la loi — et jusqu'en 1910, on monte à un peu moins de 80 par an (2 340 au total en trente ans) (162).

5. La répartition des naturalisés par nationalité d'origine confirme la prédominance écrasante, dans la population étrangère, des ressortissants des pays limitrophes. De 1831 à 1910, le nombre de ceux qui sont passés d'une nationalité étrangère à la nationalité belge a été de 3 680 (nous ne comptons pas les Belges qui, pour une raison ou une autre, avaient perdu leur nationalité et l'ont recouvrée par la voie de la naturalisation). Sur ce nombre, 3 359, soit 91 %, venaient de quatre nationalités limitrophes: allemande, néerlandaise, française et luxembourgeoise (163).

Revenons au problème général des étrangers et à son aspect chronologique. Nous avons évoqué précédemment les bouleversements provoqués par la première guerre mondiale, le départ de nombreux étrangers, et surtout des Allemands. En 1920, les étran-

(160) *La Nation*, 29 juillet 1850.

(161) F. DE CHAMP, *op. cit.*, qui a dressé ces statistiques d'après les dossiers individuels des naturalisés. Les militaires représentent à eux seuls 499 personnes, soit 32 % des naturalisés. Parmi ces militaires, chose amusante, plus d'un neuvième étaient des musiciens: la Belgique, qui a exporté au XIX<sup>e</sup> siècle beaucoup de musiciens civils, a dû importer, surtout au début de son indépendance, des musiciens militaires. - Les capitaines de navire, que nous citons dans la liste, se sont fait naturaliser pour satisfaire aux exigences de la loi de 1844 sur les droits différenciels, qui accordait de gros avantages aux navires « naturalisés », pour autant que le capitaine ou le second fût de nationalité belge. Rien qu'en 1847, quarante-deux capitaines obtiendront ainsi la naturalisation (*Exposé de la situation du royaume, 1841-1850*, Bruxelles, 1852, 2<sup>e</sup> partie, p. 42).

(162) Statistique d'ensemble dans *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo Belge*, t. XLIII, 1912, p. 127.

(163) *Ibid.* Les Allemands entrent dans ce total de 3 359 pour 1 022 personnes (soit 30 %), les Néerlandais pour 973 (soit 29 %), les Français pour 930 (ou 28 %) et les Luxembourgeois pour 434 (ou 13 %).

gers ne sont plus que 149 000. Dix ans plus tard, cependant, en 1930, on aura regagné et même dépassé l'effectif de 1910: on sera à 319 000. Mais ceci nous amène à la seconde phase que nous avons distinguée.

## 2. 1919-1930:

L'effectif des étrangers en Belgique se reconstitue, mais la population étrangère n'a plus la même physionomie qu'avant la guerre. Trois traits, à cet égard, frappent:

1. La part des pays limitrophes, comme sources de l'immigration, n'est plus aussi dominante. De nouveaux contingents, importants, viennent de régions nouvelles: l'Italie d'une part, et d'autre part l'Europe centrale et orientale.

En 1910, les Italiens, en Belgique, étaient 4 500, soit un peu moins de 2 % du nombre total des étrangers. Les immigrants venus d'Europe centrale et orientale (Autriche-Hongrie, Russie, Roumanie), quant à eux, représentaient un peu plus de 5 %: 13.800 personnes, et parmi elles — ceci est à noter — une forte proportion de Juifs, Juifs polonais et Juifs russes. Les deux groupes réunis atteignaient donc en tout 7 %.

En 1930, on est passé à 37 %: les Italiens sont 33 500 et les immigrants d'Europe centrale et orientale (Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pologne, U.R.S.S. et Roumanie) sont 87 500, dont 50 000 venus de Pologne.

L'immigration juive de Pologne et de Russie, notamment s'est poursuivie et très fortement accentuée. Ces Juifs immigrés vont constituer en Belgique un groupe étranger ayant des caractères qu'aucun autre groupe n'avait présentés jusque-là: concentration géographique, concentration aussi dans certaines professions. Les Juifs s'établissent en effet presque tous à Anvers et à Bruxelles, et souvent dans des quartiers et dans des rues auxquels ils en viennent à donner leur cachet (164). Rien d'un ghetto, mais une concentration qui, lorsqu'on évoque par exemple par comparaison la situation des étrangers à Bruxelles en 1842, est marquée. Les immigrés juifs, d'autre part, ont leurs activités favorites. Ils vont prendre une place considérable dans trois secteurs: la taille et le

(164) « En passant dans certains de ces quartiers, on croirait se trouver dans une petite ville de l'Est de la Pologne », écrit-on dès 1933 (R. DONS (73), p. 21).

commerce des diamants (spécialité d'Anvers, on le sait); l'industrie et le commerce des peaux et fourrures — le maroquinier juif va devenir une figure bien connue, provoquant dans certains cas la hargne de Belges du même secteur; et enfin la confection et le commerce des tissus et vêtements. Parmi les 6 000 entreprises commerciales, industrielles et artisanales juives qui seront « liquidées » par les Allemands durant l'occupation de 1940-1944, plus de 4 000, soit plus des deux tiers, appartenaient à ces trois branches d'activité (165).

2. Jusqu'en 1914, l'immigration avait été spontanée. Au lendemain de la guerre commence le recrutement de travailleurs étrangers, le recrutement, à l'étranger, d'une main-d'œuvre destinée avant tout aux charbonnages et à la métallurgie. L'ouvrier polonais, l'ouvrier italien commencent à jouer le rôle que des ouvriers belges jouaient précédemment dans le Nord de la France: ils sont engagés pour des travaux lourds et pénibles dont les nationaux se détournent (166).

Immigration spontanée et recrutements, désormais, s'additionnent donc. La combinaison est frappante dans le cas des immigrants venus de Pologne: ce sont à la fois des travailleurs embauchés pour les mines — et qui ont été recrutés surtout dans les régions agricoles les plus pauvres de la Pologne (167) —, et des

(165) Cf. I. SHIRMAN, *Un aspect de la « solution finale »: la spoliation économique des Juifs de Belgique*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, n° 3, octobre 1974, p. 76.

(166) Sur la désaffection de la main-d'œuvre belge à l'égard du travail dans la mine, qui s'observe déjà très nettement (la tradition du Borinage, et d'autres bassins wallons, qui voulait que l'on fût mineur de père en fils, commence à s'inverser: le mineur veut pour son fils un métier en tout cas autre que le sien), cf. notamment G. JACQUEMYNS, *La main-d'œuvre dans les mines*, dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, t. XXIV, 1938; *Le problème des travailleurs étrangers* (95), p. 119 et sv., et V. TILLOT-HANNECART (101), p. 24 et sv. Le problème du travail dans les mines, on le notera, se compliquait du fait qu'il fallait assurer le développement d'un bassin charbonnier nouveau: le bassin de Campine. L'exploitation commence en Campine en 1917. Elle progresse rapidement entre les deux guerres jusqu'à fournir, en 1939, près d'un quart de la production du pays (cf. F. BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique, 1914-1939*, t. II, Bruxelles, 1944, p. 18-19).

(167) Ces recrutements ont été très peu étudiés jusqu'ici, et on en connaît peu de chose. La presse du temps, parfois, les évoque. Un article du *Soir* note en 1930: « Les directeurs de charbonnages ont recours à des intermédiaires, lesquels se chargent de recruter des hommes en Belgique ou ailleurs. Ces agents recruteurs sont pour la plupart des Polonais. Gens que, évidemment, nul métier n'effraye. Après au gain, ils s'en vont tout là-bas aux confins de la Silesie et de la campagne polonaise, ramassant — le mot n'est pas trop fort — les hommes valides qui

Juifs qui arrivent par leurs propres moyens à Anvers ou à Bruxelles.

3. Les régions du pays où, dans l'ensemble de la population étrangère, les ouvriers immigrés de la nouvelle vague — d'Italie et d'Europe centrale et orientale — prennent le plus de place, sont les bassins industriels et miniers du Hainaut, le bassin de Liège et le bassin minier du Limbourg. Le cas des régions industrielles wallonnes est à remarquer: elles avaient constitué jusqu'alors une zone aspirante avant tout pour les ouvriers flamands; elles deviennent une zone aspirante pour les travailleurs étrangers.

### 3. Depuis 1931:

Les premiers à attacher le grelot, s'agissant du contrôle à établir sur l'immigration, vont être les syndicats. Dès 1924, le *Peuple* note à propos de la main-d'œuvre étrangère que « le problème préoccupe très sérieusement nos militants syndicaux » (168).

L'état d'esprit à l'égard des ouvriers étrangers, dans les milieux syndicaux, était fait d'une bonne dose de méfiance, et même dans certains cas d'hostilité. On voyait d'un mauvais œil une main-d'œuvre qui acceptait souvent de travailler à bas prix, et qui constituait de ce fait une menace à la fois pour l'emploi et pour le salaire des ouvriers du pays. Un syndicaliste borain disait des mineurs étrangers: « Taillables et corvéables à merci, comme les esclaves des temps passés, ils sont employés par les patrons à n'importe quel travail pour n'importe quel prix. Ils sont là comme l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de ceux qui travaillent » (169). Sous les exagérations de la rhétorique se cachait là une crainte réelle (170).

veulent bien les écouter... (On les attire par des) offres avantageuses faites par voie d'affiches placardées dans les villages, ou d'annonces insérées dans les journaux locaux » (F. DAXHELET, *Le recrutement de la main-d'œuvre étrangère*, dans *Le Soir*, 2 avril 1930). Ce ne sont là malheureusement que des notations très superficielles.

(168) *Une politique de l'immigration*, dans *Le Peuple*, 27 juin 1924.

(169) E. MESTER, *Comment les patrons charbonniers conçoivent le réembaufrage des mineurs*, dans *Le Peuple*, 26 juillet 1935.

(170) Cette crainte est fréquemment exprimée dans la littérature syndicale. Cf. notamment *Le Mouvement Syndical Belge*, 6 juin 1925; 2 janvier 1926; 13 mars 1926; 27 mars 1926 (il ne faut pas laisser aux travailleurs étrangers « la liberté de venir aider le patronat à saboter les conquêtes de la classe ouvrière,

Crainte d'autant plus vive que la grosse masse des ouvriers étrangers était inorganisée et que, en restant à l'écart des syndicats, elle compromettait les chances de l'action ouvrière. « Le syndicalisme belge », écrivait un dirigeant des métallurgistes de Charleroi, « traîne comme un boulet une armée de rebelles à toute organisation. Les manœuvres de toutes nationalités, Polonais, Italiens, Sidis, Tchouc-Tchouc, constituent les hôtes d'une espèce de Tour de Babel industrielle. Cette macédoine humaine n'est guère syndicable » (171).

Ces lignes trahissent aussi une autre réaction psychologique que l'on perçoit à plus d'une reprise: un certain mépris pour des êtres jugés de niveau inférieur. Dans un rapport de 1931 sur « Les organisations syndicales et la main-d'œuvre étrangère », l'existence des ouvriers étrangers est comparée, de manière assez brutale, à une « vie animale » (172).

La Commission Syndicale — c'est-à-dire l'organisation syndicale socialiste —, réunie en congrès en 1926, adopta une position très ferme. Elle affirma le principe suivant lequel les travailleurs étrangers ne pouvaient « constituer qu'une main-d'œuvre d'appoint ». Il ne fallait les recruter, déclarait le congrès, que lorsqu'« il y a, par suite de diverses circonstances, manque de bras ». On demandait que ce recrutement fût contrôlé (173).

A la pression syndicale s'ajouta bientôt un élément d'un poids encore plus considérable: le début de la crise économique, et du chômage qu'elle entraînait. Les pouvoirs publics adoptèrent dès

fruits de quarante années de lutte »); 20 octobre 1931, etc. La Commission Syndicale de Belgique en fait officiellement état (cf. *Commission Syndicale de Belgique. Rapports moral et financier pour les années 1926 et 1927*, Bruxelles, 1928, p. 160).

(171) A. GAILLY, *L'éducation syndicale à la sauce chrétienne*, dans *Le Métallurgiste*, décembre 1931. Arthur Gailly, l'auteur de cet article, a été un personnage considérable de la vie syndicale et politique belge; cf. sa nécrologie dans *Le Peuple*, 26 juin 1974.

(172) « Bien plus que l'ouvrier belge, l'ouvrier étranger immigré mène une vie animale... Il y a des exceptions et il nous plaît notamment de souligner la conduite de certains groupes d'Italiens, bons pères de famille, prévoyants, rangés, occupant leurs loisirs à la lecture, à la musique, à la promenade. Mais c'est là l'exception — tout au moins dans les grands centres industriels, où, en effet, les ouvriers étrangers, dans leur ensemble, se distinguent de nos compatriotes par la médiocrité de leur existence matérielle et l'absence de toute préoccupation morale élevée » (P. VAN MALDERE, dans *Le Mouvement Syndical Belge*, 20 octobre 1931, p. 202).

(173) *Commission Syndicale de Belgique. Rapports moral et financier pour les années 1926 et 1927*, op. cit., p. 12-13; *Le Mouvement Syndical Belge*, 13 février 1926, p. 49-50.

lors les premières mesures réellement efficaces pour réglementer l'immigration (174). En décembre 1930, un arrêté royal soumet à autorisation préalable l'entrée dans le pays d'étrangers qui viennent y chercher du travail (175). Ce système de contrôle va prendre en 1936 une forme qui, dans ses grandes lignes, restera ensuite immuable: l'étranger ne peut désormais occuper un emploi en Belgique que moyennant obtention préalable d'un permis de travail (176). Le but de ces mesures est clair: il s'agit, dans le principe, de ne délivrer de permis que là où la main-d'œuvre nationale fait défaut (177). Du principe à l'application, il y aura cependant dans plus d'un cas, et surtout à certains moments, beaucoup plus qu'une marge: un fossé. La réglementation du travail des étrangers a toute une histoire, très compliquée, qui est faite de « fuites » multiples, d'aménagements, de concessions. Certaines catégories d'étrangers, d'autre part, au fil des années — et avant tout ceux originaires des pays du Marché Commun — y échapperont presque entièrement. Tout cela n'empêche que, en gros, depuis 1931, les pouvoirs publics ont pu pratiquer une *politique de l'immigration*. Voyons-en les résultats.

Entre 1930 et 1938, le nombre des étrangers ne s'accroît que modérément: il passe de 319 000 à 339 000. La période de la crise économique et des années suivant immédiatement la crise a sans doute été celle où la réglementation de l'immigration a été le

(174) Certaines mesures avaient été prises dès 1923 (voir une circulaire du 27 septembre 1923 du ministre de l'Industrie et du Travail, Moyersoen, prévoyant une procédure compliquée pour s'assurer que les engagements de travailleurs étrangers n'auraient lieu que pour pallier un manque de main-d'œuvre nationale; dans *Revue du Travail*, octobre 1923, p. 2 199-2 201), mais elles étaient restées pratiquement lettre morte. La « main-d'œuvre exotique » entre « librement », observe le *Mouvement Syndical Belge* du 2 janvier 1926.

(175) « Les étrangers ne peuvent pénétrer dans le royaume pour y être occupés en qualité de travailleurs manuels ou employés, sans en avoir, au préalable, obtenu l'autorisation du Ministre de la Justice » (arrêté royal du 15 décembre 1930). Le Rapport au Roi qui précède cet arrêté précise: « En présence de la crise industrielle, dont les effets s'étendent sur la Belgique, il importe de prendre des mesures urgentes pour parer à l'afflux surabondant de la main-d'œuvre étrangère. En effet, l'arrivée constante de travailleurs étrangers et l'augmentation croissante du nombre de chômeurs qu'elle entraîne fatalement, constituent un danger qu'il ne faut pas sous-évaluer » (*Pasinomie*, 1930, p. 821).

(176) Arrêté royal du 31 mars 1936.

(177) L'arrêté ministériel du 1er avril 1936, pris en exécution de l'arrêté royal du 31 mars, établit bien le principe: « L'autorisation d'engager ou d'occuper un travailleur étranger n'est accordée que s'il n'est pas possible de trouver parmi les travailleurs de nationalité belge un élément réunissant les aptitudes requises pour occuper de façon satisfaisante l'emploi envisagé » (art. 3; *Pasinomie*, 1936, p. 324).

plus strictement appliquée. Il arrive à cette époque — c'est une chose que l'on ne reverra pas plus tard — que l'on n'accepte certains étrangers qu'à la condition qu'ils s'engagent à ne pas travailler (178). Mais dans certains secteurs, et avant tout celui des charbonnages, où la désaffection de la main-d'œuvre nationale s'accentue, le recours aux étrangers est indispensable. C'est ainsi que l'augmentation la plus remarquable, entre 1930 et 1938, est celle du nombre de Polonais: 11 000 en plus. On a continué des recrutements (179).

Le travail dans les mines a pris une importance majeure. En 1938, 27.300 étrangers — c'est-à-dire 23 % des hommes actifs de plus de 15 ans — sont employés dans l'industrie charbonnière. Il y a parmi eux 10 700 Polonais, 5 200 Tchèques et 4 800 Italiens (180). Dans la main-d'œuvre du fond, dans les mines, un ouvrier sur cinq est étranger (181).

Un des phénomènes les plus importants, dans les années qui précèdent la guerre, est, bien entendu, l'arrivée de Juifs allemands et autrichiens. Le mouvement s'intensifie surtout en 1937, 1938 et 1939. Rien qu'entre le 30 juin 1938 et le 15 septembre 1939, les relevés de population font apparaître un surplus de 8 000 personnes, âgées de plus de 15 ans, venues d'Allemagne et d'Autriche: c'est l'exode juif.

Il est extrêmement difficile de déterminer le nombre de Juifs étrangers qui, au moment où la guerre éclate, étaient établis en Belgique — la statistique belge, cela va de soi, ignore les notions raciales, et elle ignore même, au XXe siècle, les appartenances religieuses. On n'est cependant pas loin de la réalité, peut-on penser, en l'estimant à environ 75.000 personnes (182).

(178) Paul-Emile Janson, ministre de la Justice, à la Chambre, le 24 mai 1934; *Annales parlementaires, Chambre, 1933-1934*, p. 1 554.

(179) Cf. notamment V. TILOT-HANNECART (101), p. 124. De mars à septembre 1937, notamment, une mission envoyée par l'association des patrons charbonniers visite à la fois la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, et elle embauche près de 7 000 ouvriers (*ibid.*).

(180) *Statistique des étrangers au 30 juin 1938* (Bruxelles, s.d.), p. 92 et 100-101. Un relevé indiquant le nombre de Polonais, Tchèques, Hongrois et Yougoslaves travaillant dans l'industrie minière en 1937 est publié dans le *Bulletin de Statistique*, octobre 1937, p. 8-9.

(181) M. MELNYK (86), p. 82.

(182) Cf. W. BOK (61). Du nombre total — très approximatif — des Juifs, nous déduisons celui des Juifs belges. — Les Juifs, on le notera, ont constitué entre les deux guerres le principal élément de l'immigration que l'on peut qualifier, en gros, de « politique ». Mais d'autres émigrés politiques, beaucoup moins nom-

La guerre, faut-il le dire, sera très lourde de conséquences. Dans les rangs des Juifs étrangers demeurés en Belgique sous l'occupation (et qui n'étaient plus, il faut le noter, les quelque 75 000 du début de la guerre, car plusieurs milliers de Juifs qui avaient quitté le pays au moment de l'exode de mai 1940, n'y étaient pas revenus), l holocauste va faire 27 000 ou 28 000 victimes (183). Plus du tiers d'entre eux ont donc péri. Que la proportion des pertes, en dépit de la traque systématique organisée par les Allemands, n'ait pas été plus forte encore, indique que la solidarité de larges milieux de la population belge avec les étrangers — et avec surtout, cette fois, les persécutés — a joué, comme dans le passé. Chose frappante, même les « collaborateurs » belges de l'occupant se sont, à quelques exceptions près, abstenus de participer à la poursuite des Juifs. Certains ont aidé des Israélites. Les Juifs qui ont été sauvés l'ont été grâce à de multiples initiatives courageuses mais aussi, peut-on dire, grâce au sentiment d'ensemble de la nation.

Avec le lendemain de la seconde guerre mondiale s'ouvre ce qui est, dans notre histoire, la période majeure de l'immigration. En un peu plus de trente ans, le nombre d'étrangers vivant en Belgique va tripler. L'effectif de la population étrangère en 1945 n'est pas connu avec précision, mais — si l'on fait abstraction des prisonniers de guerre —, il devait être certainement inférieur à 300 000 personnes (184). L'accroissement, ensuite, est rapide: on

breux cependant, les ont précédés ou sont arrivés en même temps qu'eux: Russes blancs, Italiens antifascistes, réfugiés allemands non Juifs, Espagnols antifranquistes (et surtout enfants espagnols recueillis dans des familles belges); voir à cet égard une liste dressée par la Sûreté en février 1939 et citée dans B. GARFINKELS (75), p. 129-130. L'estimation du nombre des émigrés politiques italiens est particulièrement délicate: il y a eu des politiques « purs », évidents, mais parmi les ouvriers, combien avaient quitté l'Italie pour des raisons plus politiques, éventuellement, qu'économiques? Cela est difficile à savoir. Sans doute ne s'agissait-il que d'une assez faible minorité (les observateurs de l'époque font allusion à cette « minorité »: cf. notamment N. LAZAREVITCH, *Les travailleurs « étrangers »*, dans *Correspondance internationale ouvrière*, n° du 15 mai 1933: *Enquête sur le mouvement social en Belgique*, p. 141), mais dans la saga familiale des descendants de ces ouvriers, la minorité s'est parfois transformée aujourd'hui en majorité.

(183) Cf. B. GARFINKELS, *Les Belges face à la persécution raciale, 1940-1944* (Bruxelles, 1965), p. 7; nous déduisons du nombre de victimes juives celui des Juifs belges (cf. I. SHIRMAN, *La politique allemande à l'égard des Juifs en Belgique, 1940-1944*, Mémoire de licence en histoire, Université Libre de Bruxelles, 1971, p. 188).

(184) Ceci apparaît certain lorsque l'on considère que la main-d'œuvre étrangère dans les charbonnages (prisonniers de guerre non compris) est passée entre

pas à 367 000 au 31 décembre 1947; à 453 000 en 1961; à 696 000 en 1970; à 870 000 au 31 décembre 1977 (185). C'est bien une multiplication par trois. Ceci signifie que, en pourcentage de la population totale, l'on passe d'un taux qui, au sortir de la guerre, devait avoisiner les 3,5 %, à un pourcentage, en 1977, de 8,8 %. Les étrangers constituent aujourd'hui, a-t-on dit, une « dixième province » du royaume.

Dans ce nouvel afflux, certains des traits caractéristiques qui marquaient déjà la période précédente se sont encore renforcés, se sont accusés.

1. La part, dans la population étrangère, des ressortissants des pays limitrophes, a été encore en décroissant.

En chiffres absolus, Français, Allemands, Néerlandais et Luxembourgeois gagnent un peu: ils étaient 153 000 en 1947; on les retrouve en 1970 à 178 000. Mais ces 178 000 personnes ne représentent plus qu'un quart à peine de la population étrangère.

Une autre décroissance, mais cette fois également en chiffres absolus, est celle des Polonais. De 58 000 en 1947, ils tombent dès 1954 à 40 000, puis en 1961 à 32 000 et enfin en 1970 à 18 000. La chute en pourcentage, par rapport à la population étrangère totale, est évidemment plus frappante encore: on tombe de 16 % en 1947 à 2,5 % en 1970.

Le phénomène, dans le cas des Polonais, a été triple: il s'agit de l'affaiblissement naturel d'un groupe étranger qui ne bénéficie pratiquement plus, par l'immigration, d'aucun apport nouveau (et où les enfants acquièrent la nationalité belge); de son effritement à la suite de la naturalisation d'un certain nombre de Polonais résidant depuis de longues années en Belgique; enfin et sur-

mai 1945 et décembre 1947 de 10 000 à 63 000 personnes (cf. *Chambres législatives. Questions et réponses*, 1951-1952, feuilleton du 18 décembre 1951, p. 251-253; réponse à la question de M. Bertrand du 13 novembre 1951).

(185) Les chiffres de 1947, 1961 et 1970 sont ceux établis par les recensements; celui de 1977 m'a été aimablement communiqué par l'Institut National de Statistique. Ce dernier chiffre, on le notera, est un chiffre de population calculée, c'est-à-dire établi sur la base des registres de population, et l'on sait que régulièrement, lors des recensements, l'on constate que la population calculée est quelque peu supérieure à l'effectif réel (c'est ainsi qu'au 31 décembre 1947, le nombre d'étrangers recensés a été de 696 000, alors que le chiffre de population calculée en indiquait 716 000: cf. *Annuaire statistique de la Belgique*, t. XCI, 1971, p. 27). Mais il est vraisemblable que, étant donné le développement de l'immigration clandestine, le chiffre correspond bien cette fois à la réalité, s'il ne la sous-estime pas.

tout du départ de nombreux Polonais de Belgique. Le gouvernement polonais, en effet, après la guerre, a fortement favorisé — et avec un large succès — le retour de ses nationaux au pays. D'autres Polonais, nombreux eux aussi, ont émigré au Canada et aux Etats-Unis. Le résultat se lit dans les chiffres.

Le trait majeur de l'après-guerre, dans l'immigration, a été l'afflux méditerranéen.

On a assisté d'abord à une vague d'immigration italienne. Les Italiens, dès 1947, sont 84 000. En 1961, ils seront 200 000, c'est-à-dire qu'ils représenteront à eux seuls 44 % de l'ensemble des étrangers (on se souviendra qu'ils étaient moins de 2 % en 1910). Ils viennent de toute l'Italie, de Vénétie, des Abruzzes, des Pouilles, de Sardaigne, de Sicile. L'étiquette nationale italienne couvre donc, en fait, d'assez grandes variétés de groupes. Il faut parfois, au travail, séparer Italiens du Nord et Italiens du Sud car ils s'entendent dans certains cas fort mal (186). La vague italienne, d'autre part, ne dépose pas dans le pays des immigrés qui y demeurent nécessairement de manière stable. Au contraire, le taux de rotation, parmi les ouvriers italiens est très élevé — et il le sera surtout au début, lorsqu'un très grand nombre d'entre eux n'auront pas encore amené en Belgique leur famille. Il n'y a pas lieu de s'en étonner car le travail des mines, pour lequel la majorité de ces ouvriers sont recrutés, est évidemment un travail auquel beaucoup ne s'adaptent pas, ou qu'ils ne supportent que pendant un certain temps. Mais les partants sont remplacés par de nouveaux venus: le flux continue.

Après 1961, l'immigration italienne se poursuit, mais à un rythme moins accéléré: des 200 000 Italiens de 1961, on passe à 249 000 en 1970. Mais de nouveaux éléments méditerranéens — une seconde vague méditerranéenne — arrivent en rangs serrés: les Espagnols, les Grecs, les Turcs, les Nord-Africains. Dans l'immédiat après-guerre, ces différents groupes n'étaient encore représentés que par des effectifs réduits, voire insignifiants; on ne comptait en 1947 que 1 200 Grecs et 600 Turcs, en 1954 que 400 Marocains (187). En 1961, les Méditerranéens autres que

(186) R. CLÉMENS, G. VOSSE-SMAL et P. MINON (67), p. 204.

(187) Les chiffres de 1947 sont tirés du recensement, le chiffre de 1954 vient de la *Statistique des étrangers au 1er novembre 1954*, dans le *Bulletin de Statistique*, avril 1955, p. 724.

les Italiens font déjà 6 % du total des étrangers, et cela à cause de l'augmentation du nombre d'Espagnols et de Grecs. Mais c'est ensuite que se produit le grand bond en avant: de 6 % en 1961, on saute en 1970 à 23 % — près du quart de la population étrangère.

Les effectifs des Espagnols, des Grecs, des Turcs et des Nord-Africains, en 1970, sont devenus imposants. On compte 67 000 Espagnols — soit près de 10 % du total des étrangers —, 22 000 Grecs, 20 000 Turcs, 39 000 Marocains.

Ensemble, Italiens et autres Méditerranéens forment en 1970 plus de 58 % de la population étrangère. Si on y ajoute les Portugais — qui ne sont pas des Méditerranéens, mais qui appartiennent à la même aire de civilisation qu'eux —, on arrive à près de 60 %: six étrangers sur dix.

L'étranger, en Belgique, au XIX<sup>e</sup> siècle, était un voisin; en 1970, il est devenu avant tout un Méditerranéen.

2. La formule du recrutement systématique de main-d'œuvre à l'étranger devient, dans l'après-guerre, absolument capitale. L'immigration organisée, « institutionnalisée », prend ainsi le pas sur les arrivées individuelles. C'est elle essentiellement qui est responsable de l'afflux en provenance des pays méditerranéens.

Cette formule comporte en général trois aspects majeurs, qui deviendront vite classiques:

— un accord officiel entre la Belgique et le pays de recrutement. L'accord à la fois le plus important et le plus remarquable sera celui conclu en juin 1946 entre la Belgique et l'Italie. Il prévoyait l'embauche de 50 000 travailleurs italiens pour les mines belges avec, en contrepartie, la livraison par la Belgique à l'Italie de 3 millions de tonnes de charbon (188). D'autres accords italo-belges suivront (189), puis des accords avec l'Espagne, la Grèce, le Maroc, la Turquie, etc. (190).

(188) Cf. A. MARTENS (83), p. 70-71, et J. MORSA (88), p. 51, n. 1.

(189) Ces accords n'ont pratiquement jamais été publiés; on a rendu public cependant un accord du 11 juillet 1966: *Moniteur Belge*, 15 mars 1967, p. 2 619-2 626.

(190) Le texte de ces conventions (avec l'Espagne, 28 novembre 1956; avec la Grèce, 12 juillet 1957; avec le Maroc, 17 février 1964; avec la Turquie, 16 juillet 1964; avec la Tunisie, 7 août 1969; avec l'Algérie, 8 janvier 1970; avec la Yougoslavie, 23 juillet 1970) a été soumis aux Chambres en 1975 pour approbation: voir *Documents parlementaires*, *Sénat*, 1974-1975, n° 563; document du 20 mars 1975.

— l'organisation de l'embauche, à l'étranger, par des missions de recrutement, ou même par des bureaux permanents de recrutement (il en existera à Milan, Athènes, Madrid, Ankara, etc.). Cette organisation sera mise sur pied avant tout par la Fédéchar, la Fédération Charbonnière de Belgique (191).

— le départ vers la Belgique des travailleurs, et éventuellement de leur famille, par convoi. En 1946-47, il y aura ainsi chaque semaine un convoi ferroviaire d'Italie vers la Belgique: un convoi de huit, dix, douze wagons amenant chaque semaine plusieurs centaines de travailleurs (192).

Dans une telle formule, l'accord du pays d'embauche est un élément indispensable. De là, dans certains cas, des difficultés. C'est ainsi qu'après la catastrophe du charbonnage de Marcinelle, en août 1956, qui entraîna la mort de plus de cent mineurs italiens, le gouvernement italien stoppa presque complètement le recrutement de travailleurs pour les mines belges. La Fédéchar dut donc se tourner, davantage qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors, vers l'Espagne et vers la Grèce.

D'autre part, dans une embauche organisée, on ne recrute pratiquement que des ouvriers. Le recrutement de 1970 révèle de manière éclatante les résultats de cette politique de recrutement: parmi les étrangers, de sexe masculin, faisant partie de la population active, le pourcentage des ouvriers n'est que de 43 % chez les ressortissants néerlandais et luxembourgeois, de 46 % chez les Allemands (ce qui reflète donc une majorité d'employés et d'indépendants); il est par contre de 84 % chez les Grecs, de 86 % chez les Italiens, de 90 % chez les Espagnols, de 95 % chez les Marocains, de 96 % chez les Turcs (193).

Dans l'ensemble de la population étrangère active, de sexe masculin, les ouvriers, en 1970, sont 73 %. Ce pourcentage élevé, on

(191) La Fédéchar est parfois expressément citée dans les accords officiels. La convention avec l'Espagne stipule que « la Fédération Charbonnière de Belgique sera autorisée à envoyer en Espagne une mission en vue de sélectionner les travailleurs espagnols, par le seul intermédiaire et en collaboration avec les services espagnols compétents » (*Documents parlementaires*, loc. cit., p. 11).

(192) Cf. M. SANTOLONI (96), p. 33-34.

(193) *Recensement de la population, 31 décembre 1970*, t. IV, A (Bruxelles, 1974), p. 45. Chez les Italiens, on le notera, le pourcentage de 86 % reflète déjà le passage d'anciens ouvriers à d'autres activités, au petit commerce par exemple. En 1961, le pourcentage des ouvriers, parmi les Italiens actifs, était de 92 % (*Recensement de la population, 31 décembre 1961*, t. VIII, I, Bruxelles, 1966, p. 90).

le constate, résulte avant tout du recrutement organisé des Méditerranéens.

### 3. Ouvriers, mais dans quelles branches ?

C'est pour l'industrie charbonnière, dans l'immédiat après-guerre, que l'on a presque exclusivement recruté.

La pénurie de main-d'œuvre belge, dans les mines, était devenue en effet un problème aigu, dramatique. De toutes parts, sous des formes diverses, on entendait partout la même plainte: le Belge ne voulait plus être mineur. « Nos gens désertent la mine », dit un ingénieur du bassin de Charleroi en 1946. « Ils n'ont généralement qu'un seul enfant, ils le dorlotent, ils n'ont de cesse qu'il ne soit employé ». Et il ajoute: « Le porion touche ses 300 ou 350 francs par jour, mais son fils sera un gratte-papier miséreux » (194). Cette dernière réflexion montre que, dans ce phénomène de désertion, les conditions de salaire ne sont plus du tout un facteur déterminant; elles avaient joué un rôle antérieurement, lorsque le mineur était, relativement, mal payé. Il est maintenant beaucoup mieux payé, mais il veut que son fils ait un métier moins dur, moins sale, moins pénible, moins malsain aussi que le sien.

D'où l'appel aux Italiens d'abord, puis aux Espagnols et aux Grecs, puis aux Turcs.

L'arrivée des Italiens, dès le lendemain de la guerre, a eu une importance capitale car elle s'est produite à un moment où, pour l'économie du pays, la production charbonnière était vitale. Il fallait, suivant le mot du Premier Ministre Van Acker, gagner à tout prix la « bataille du charbon ». L'embauche des mineurs italiens — 21 000 embauchés en 1946, 20 000 en 1947, 36 000 en 1948 (195) — a aidé à la gagner (196).

Ces chiffres de 21 000, 20 000 et 36 000 doivent évidemment être interprétés. L'embauche ne signifie pas que l'ouvrier reste au travail — le déchet, étant donné la dureté des tâches, est même considérable. D'autre part, des Italiens qui retournent dans leur

(194) D. DENUIT, *Le point de vue des charbonniers*, dans *Le Soir*, 30 octobre 1946. Voir aussi J. DESBURES, *Les jennes désertent-ils la mine?*, et *Pourquoi les jeunes désertent-ils la mine?*, dans *L'Occident*, 27 août et 3 septembre 1946.

(195) *Chambres législatives. Questions et réponses*, 1951-1952, loc. cit., p. 253.

(196) C'est un facteur dont on néglige parfois de souligner l'importance lorsqu'on évoque le problème charbonnier d'après-guerre: voir par exemple F. BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique, 1945-1956* (Bruxelles, 1958), p. 257 et sv. (une brève allusion cependant p. 53).

pays au terme de leur contrat se font assez souvent réembaucher; le même individu figure donc deux fois, ou davantage, dans les statistiques d'embauche (197). Ce qui est le plus significatif dès lors est le nombre de mineurs employés effectivement, à une date donnée, dans les charbonnages: de 2 200 Italiens travaillant dans les mines en décembre 1945, on passe, en décembre 1948, à 46 000 (198).

D'une manière générale, le recrutement d'ouvriers étrangers pour les charbonnages aboutit, en 1961, à la situation suivante. Au 31 décembre 1961, dans l'ensemble du pays, 40 ouvriers étrangers sur 100 travaillent dans l'industrie charbonnière. Dans la province de Hainaut, la proportion est de 55 ouvriers étrangers sur 100. Parmi les ouvriers italiens, la moitié très exactement sont employés dans les charbonnages. Dans l'ensemble de la main-d'œuvre ouvrière des charbonnages, les ouvriers étrangers représentent un pourcentage de 43 %. Dans les charbonnages wallons, le pourcentage d'ouvriers étrangers atteint 57 % (199).

Ces pourcentages — 43 % et 57 % — ne traduisent cependant que de manière très imparfaite les réalités humaines du travail. Dans la mine, en effet, il y a le fond et la surface, et c'est au fond, bien entendu, que le travail est le plus dur. C'est pour le fond surtout que l'on ne trouve plus de Belges et qu'il faut faire appel aux étrangers. Dès 1948, au fond, les étrangers sont plus nombreux que les Belges (200).

Dans le travail de fond, il faut encore d'ailleurs faire des distinctions. Les ouvriers qui travaillent « à la veine » se livrent à l'abattage du charbon. D'autres ouvriers assurent au fond toute une série d'autres tâches, principalement des travaux d'aménagement. L'effort le plus rude, le travail le plus pénible se situent évidemment « à la veine ». Parmi les « ouvriers à veine », on trouve, dès 1948, 64 % d'étrangers; ils seront 72 % en 1953 (201).

(197) *Chambres législatives. Questions et réponses*, 1951-1952, loc. cit., p. 251.

(198) *Ibid.*, p. 253.

(199) Pour calculer le nombre d'ouvriers étrangers occupés dans les charbonnages wallons, et leur pourcentage par rapport à la main-d'œuvre totale, nous avons soustrait des chiffres relatifs au royaume les effectifs de mineurs habitant les provinces d'Anvers et du Limbourg (c'est-à-dire, en gros, la main-d'œuvre des charbonnages de Campine). Cette méthode peut comporter évidemment une légère marge d'erreur.

(200) *Annales des mines de Belgique*, janvier 1955, p. 130. Cf. M. MELNYK (86), p. 82, et S. PANCIERA et B. DUCOLI (90), p. 8.

(201) *Annales des mines de Belgique*, loc. cit.

L'industrie charbonnière belge, après la seconde guerre, a bien dû sa survie aux travailleurs étrangers.

Dans d'autres secteurs de la vie économique, cependant, l'ouvrier étranger va aussi se révéler indispensable. Il s'agit toujours en ordre principal de secteurs ou, au sein de certains secteurs, de types d'activités dont la main-d'œuvre belge se détourne, parce qu'elle trouve le travail trop dur, ou trop exigeant. La métallurgie et la construction vont figurer, après les mines, au premier rang des demandeurs de travailleurs étrangers, après quoi la demande va s'étendre à un éventail de secteurs très variés.

La statistique des permis de travail accordés aux étrangers est à cet égard très parlante. En 1955, parmi les premiers permis accordés à des étrangers lors de leur immigration, on compte plus de trois quarts de permis — 76 % — pour l'industrie minière. Dix ans plus tard, en 1965, l'industrie minière, dans les premiers permis, n'intervient plus que pour 19 % (les besoins ont décrue car on est en période de fermeture des charbonnages), alors que les permis pour l'industrie métallurgique atteignent 20 % et ceux pour la construction 16 % (202).

C'est à partir, grossièrement, de 1959-60, que l'on assiste à un accroissement particulièrement rapide de l'emploi des ouvriers étrangers dans des secteurs autres que la mine. Cet accroissement ne résulte pas seulement de l'embauche d'immigrés recrutés pour ces secteurs, il s'explique aussi par le fait que de nombreux ouvriers de charbonnages, quittant la mine, glissent vers d'autres activités. Ils quittent la mine, dans beaucoup de cas, parce que celle-ci ferme — c'est le phénomène auquel nous venons de faire allusion: les fermetures de charbonnages, qui avaient commencé déjà avant 1960, deviennent de plus en plus nombreuses dans les années qui suivent (203) —, ils la quittent aussi dans de nombreux cas lorsque leur contrat de travail le leur permet: ce contrat prévoit en effet souvent qu'après un certain nombre d'années passées dans l'industrie minière — cinq ans en général —, l'ouvrier

(202) Cf. S. PANCIERA et B. DUCOLI (90), p. 10 et 19.

(203) Le nombre des sièges d'extraction, qui était de 68 en Wallonie en 1960, tombe à 20 en 1969 (*Comptoir belge des charbons. Statistiques de base de l'industrie charbonnière, 1969*, p. 5). La diminution de la main-d'œuvre, bien entendu, est elle aussi drastique: pour l'ensemble du pays, le nombre d'ouvriers des charbonnages tombe entre 1961 et 1970 de 89 000 à 37 000.

étranger est autorisé à exercer librement l'activité de son choix (204).

Le recensement de 1970, qui fait apparaître l'éventail des activités des ouvriers étrangers, permet de mesurer l'importance de ces changements. Parmi les 136 000 ouvriers de sexe masculin,<sup>1</sup> on n'en trouve plus que 17 000, soit 12,5 %, employés dans les charbonnages (contre 40 %, rappelons-le, en 1961). 6 000 d'entre eux, on le notera, sont des Turcs et des Marocains: ils représentent la dernière vague, chronologiquement, des recrutés pour la mine. A côté de 12,5 % d'ouvriers dans les charbonnages, il y en a maintenant 32 % dans la métallurgie, 12 % dans des industries manufacturières diverses — notamment le textile —, 16 % dans la construction, 11,5 % dans le commerce, la restauration et l'hôtellerie, les réparations et les transports (205). L'immigré est devenu un élément intégré dans l'ensemble de l'économie nationale.

4. Les types d'emplois pour lesquels on a recruté de la main-d'œuvre étrangère expliquent évidemment la localisation géographique des étrangers. Les grands recrutements pour les charbonnages sont venus grossir la population des bassins miniers de Wallonie et de Campine; ceux-ci possèdent, en 1961, plus de 80 % des Italiens de Belgique (206).

La Wallonie, jusqu'en 1961, a constitué la principale pompe aspirante: plus de six dixièmes des étrangers, à cette date — 61 % exactement —, vivent dans la région wallonne. Le Hainaut à lui seul, en 1961, héberge plus du tiers des étrangers du pays (34 %). En Hainaut, le seul arrondissement de Charleroi a 16,5 % de tous les étrangers, soit 1 étranger sur 6.

De 1961 à 1976, le nombre absolu des étrangers, en Wallonie, a encore augmenté — il est passé de 278 000 à 411 000 —, mais la proportion des étrangers vivant dans la région wallonne a, elle, diminué: elle est tombée en 1976 à 48 % (207). Bruxelles est devenue en effet, entre-temps, le pôle d'attraction majeur des

(204) Ceci est expressément prévu à son profit dans un certain nombre de conventions passées avec des pays étrangers: conventions avec l'Espagne (*Documents parlementaires*, Sénat, 1974-1975, n° 563, loc. cit., p. 14), la Grèce (*ibid.*, p. 31), le Maroc (*ibid.*, p. 53), la Turquie (*ibid.*, p. 79), etc.

(205) Cf. *Recensement de la population. 31 décembre 1970*, t. IV, A, *op. cit.*, p. 226-227, et pour certains regroupements, A. MARTENS (83), p. 170.

(206) R. ANDRÉ (58), p. 261.

(207) Les chiffres de 1976 se trouvent dans les *Statistiques démographiques*, 1977, n° 4, p. 10.

étrangers; leur nombre y est passé, entre 1961 et 1976, de 69 000 à 219 000. C'est, en quinze ans, une multiplication par trois. Ces 219 000 étrangers représentent, en 1976, plus du quart des étrangers de Belgique.

Cette montée de Bruxelles a certes tenu pour une part à l'installation dans la capitale des institutions européennes, de l'OTAN, de leurs fonctionnaires, et de tout ce qui gravite autour de ces organisations, mais il ne s'est agi là que d'une part mineure du phénomène. L'essentiel a été dans un afflux de main-d'œuvre.

Le groupement de certaines nationalités à Bruxelles est particulièrement frappant. En 1970, Bruxelles hébergeait grossso modo la moitié de tous les Espagnols et de tous les Nord-Africains du pays.

Bruxelles, en 1970, n'avait cependant pas encore rattrapé la Wallonie en ce qui concerne le degré de concentration, dans certaines communes, des étrangers. 22 communes du pays, en 1970, possédaient une population étrangère dépassant le tiers de leur population totale. Parmi elles, on comptait 19 communes wallonnes (situées presque toutes dans les bassins industriels du Hainaut et de la province de Liège), une commune limbourgeoise, Genk, et une localité enclavée en territoire néerlandais, Baarle-Hertog (208). Dans l'agglomération bruxelloise, une seule commune était à ce niveau, ne le dépassant d'ailleurs que d'un cheveu: Saint-Gilles, avec 33,5 % d'étrangers (209). Depuis 1970 cependant, la population étrangère de Bruxelles continuant à grossir, le degré de concentration dans certaines communes s'est aussi accru. Au 30 avril 1978, Saint-Gilles comptait dans sa population 44,39 % d'étrangers (210).

Les pourcentages relatifs aux communes, qui portent sur l'ensemble d'une commune et l'ensemble des étrangers, ne rendent évidemment pas compte d'un phénomène qui a, lorsqu'il se produit, une réelle portée sociale: la concentration dans certains quartiers ou dans certaines rues d'une nationalité particulière. On a revu dans certains cas avec l'immigration méditerranéenne ce que l'on avait vu pour la première fois, entre les deux guerres, avec les

(208) R. MOLS (3), p. 92/3.

(209) *Ibid.*

(210) Chiffre aimablement communiqué par l'administration communale de Saint-Gilles.

immigrés juifs: de petites parties d'une agglomération auxquelles les étrangers en viennent, par leur nombre, à donner un cachet propre — un quartier espagnol ou des rues grecques. Bruxelles connaît ce phénomène.

Que l'afflux de population étrangère, depuis la fin de la seconde guerre, ait posé une foule de problèmes, et souvent de problèmes nouveaux, il est à peine besoin de le souligner. La matière est si vaste, si complexe, qu'elle exigerait de longs développements. Dans un exposé de synthèse, nous devons nous contenter d'un inventaire très sommaire — et très partiel d'ailleurs — de ces problèmes.

Problèmes de logement: ce sont ceux auxquels les immigrés ont été souvent le plus immédiatement confrontés. « Logement, premier souci » est, à juste titre, le titre d'un chapitre d'un livre récent consacré aux étrangers (211). On a régulièrement, au fil des années, dénoncé ça et là des situations que l'on jugeait scandaleuses — non pas des bidonvilles, car la Belgique n'en a pratiquement pas connus, mais des logements insalubres, surpeuplés, ou trop chers pour l'inconfort qu'ils offrent. Un ecclésiastique écrit en 1975 à propos de la région de Charleroi: « Des centaines de familles nombreuses immigrées logent dans des habitations taudisardes de deux ou trois pièces » (212). Ce qu'il nous faudrait cependant est un bilan d'ensemble, pour les 870.000 étrangers de Belgique: sans doute serait-on surpris de son caractère, en gros, assez favorable.

Le logement était une question d'autant plus importante qu'il fallait accueillir non seulement les travailleurs immigrés mais aussi, dans la majorité des cas, les femmes et les enfants. La Belgique, en effet, a favorisé l'immigration familiale (213). Parmi

(211) C. BRAECKMAN (64), p. 105.

(212) J.M. GEORGERY, *Les immigrés et les marginaux*, dans l'ouvrage collectif *Charleroi en voie de développement* (Charleroi, 1975), p. 89.

(213) Les contrats-types annexés aux conventions avec les pays étrangers contiennent pratiquement toujours des dispositions en ce sens. Pour les travailleurs espagnols des charbonnages (1956): « L'employeur s'engage à faciliter par tous les moyens la venue en Belgique de la famille de l'ouvrier. L'employeur avancera à l'ouvrier qui en fait la demande les fonds nécessaires pour couvrir les frais de voyage » (*Documentis parlementaires, Sénat, 1974-1975, n° 563, loc. cit.*, p. 19-20). Pour les ouvriers grecs des charbonnages (1957): même clause (*Id.*, p. 37-38). Pour les travailleurs marocains (1964): même clause (*Id.*, p. 60, 66 et 71). Etc., etc.

les pays occidentaux connaissant une forte immigration d'ouvriers étrangers, elle est ainsi devenue un de ceux où il y a, proportionnellement, le plus d'immigrés vivant en famille. On a estimé, en 1970, que c'était le cas, grossso modo, d'environ les trois quarts d'entre eux. Cette présence des familles, on le notera, n'a nullement arrêté la rotation de la main-d'œuvre — on quitte le pays, quand on désire s'en aller, avec femme et enfants — mais, de toute évidence, elle l'a ralenti. Elle a contribué à la stabilisation de ce qui n'est plus seulement une main-d'œuvre mais est devenu, pour une bonne part, un élément de peuplement.

Problèmes d'adaptation psychologique, d'intégration sociale: pour les immigrés méditerranéens, tout spécialement, on devine quelle en a été l'ampleur. Ce n'est souvent qu'à partir de la deuxième génération que l'on peut parler réellement d'assimilation. On peut en parler surtout à propos de nombreux Italiens, les plus anciens immigrés méditerranéens. Une fois intégrés, et bien intégrés, ces Italiens, on l'a observé, considèrent parfois sans plaisir l'arrivée de nouveaux immigrés venus de leur pays: ils n'aiment guère ces « parents pauvres » qui, eux, se font remarquer par leur manque d'adaptation (214).

Problèmes posés par la scolarisation des enfants: les difficultés de langue s'ajoutent ici aux difficultés culturelles en général. Or les chiffres peuvent être élevés: dans les écoles primaires communales de l'agglomération bruxelloise, en 1973-1974, près de 36 % des élèves étaient étrangers (215). Dans certaines écoles — à Saint-Gilles par exemple — les enfants étrangers étaient même nettement majoritaires. Il a fallu, pour ces élèves, prévoir toute une pédagogie nouvelle.

Problèmes d'ordre religieux: le nombre de musulmans, insignifiant avant la seconde guerre, a acquis progressivement une réelle ampleur (216). La Belgique a adopté à cet égard une position

(214) C. BRAECKMAN (64), p. 94-95.

(215) *Bruxelles et les travailleurs immigrés* (Brochure éditée par la Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles, 1975), p. 11.

(216) Il s'agit en ordre principal des Nord-Africains (les Marocains surtout) et des Turcs, mais aussi des Lybiens, ainsi que de Yougoslaves, d'Albanais et d'Egyptiens. Le nombre total des musulmans est difficile à fixer. Le Centre Culturel Islamique de Bruxelles — qui a une tendance très nette à l'exagération — l'estimait en 1971 à quelque 100 000 personnes (voir *Documents parlementaires*, Sénat, 1970-1971, n° 348, p. 2). Il cite aujourd'hui un chiffre de 200 à 250 000 personnes (communication verbale de juin 1978); ceci paraît tout à fait démesuré.

très ouverte. Dès 1971, des parlementaires déposaient une proposition de loi en vue de reconnaître — et par conséquent de subventionner — le culte islamique (217). Cette reconnaissance a été acquise par la loi du 19 juillet 1974 (218). Un vaste bâtiment, à Bruxelles, a été transformé en mosquée.

Problèmes politiques: n'est-il pas anormal, pensent certains, que les immigrés, qui jouent un rôle économique si important, n'aient aucune part à la décision politique? On défend dans certains milieux l'idée de leur donner le droit de vote aux élections communales (219). D'ores et déjà, à partir de 1968, certaines communes ont créé des « conseils consultatifs des immigrés » (220). La formule en est encore à ses débuts.

Problèmes de relations avec la population belge: là où le nombre d'étrangers s'accroît, la xénophobie risque évidemment d'apparaître — et elle apparaît parfois (221). Un élément capital est venu cependant mettre de l'huile dans les rouages: dans les milieux syndicaux, la méfiance à l'égard des ouvriers étrangers s'est très fortement atténuée par rapport à ce qu'elle était entre les deux guerres, et elle a même souvent entièrement disparu. Une législation très stricte, et qui est appliquée, a en effet garanti à

(217) Proposition de MM. A. Smet, C. Heylen et M. Vandewiele: *Documents parlementaires*, Sénat, 1970-1971, n° 348, séance du 24 mars 1971.

(218) Loi du 19 juillet 1974 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte islamique (*Moniteur Belge*, 23 août 1974). Le culte islamique est devenu de la sorte le cinquième culte reconnu — et subventionné — en Belgique, après les cultes catholique, protestant, anglican et israélite.

(219) Une prise de position parmi beaucoup d'autres: J. DELFOSSE, *Élections communales. Vivement le droit de vote aux étrangers!*, dans la *Revue Nouvelle*, novembre 1976, p. 404-407. Voir d'une manière plus générale M. TAVERNE et A. MARTENS, *L'année 1977 pour les immigrés*, dans *Res Publica*, 1978, p. 334-336.

(220) Cf. C. BRAECKMAN (64), p. 181 et sv.

(221) Encore faut-il tabler sur le nombre « perçu », imaginé, qui peut être fort différent du nombre réel. Nous avons fait à cet égard en 1973 une expérience en interrogeant 62 étudiants inscrits à l'Université de Bruxelles en histoire et en journalisme, et habitant la capitale. Nous leur avons demandé quel était, à leur avis, l'effectif respectivement des Italiens, des Espagnols et des Nord-Africains dans les 19 communes de l'agglomération bruxelloise. Les résultats ont été frappants. Près des deux tiers des étudiants (39 sur 62) ont sous-estimé — parfois grossièrement — le nombre des Italiens vivant à Bruxelles. Pour les Espagnols, il y a aussi plutôt tendance à la sous-estimation, mais à un degré moindre — on ne cite pas pour eux de chiffres aussi ridiculement bas que ceux que l'on cite parfois pour les Italiens — et chez un nombre moindre d'étudiants. En ce qui concerne les Nord-Africains, par contre, c'est l'inverse: la moitié des étudiants surestiment leur nombre, et souvent de beaucoup. Quatre étudiants, qui ne sont nullement des fantaisistes, citent les chiffres de 100 000, 120 000 et — deux fois — 200 000 Nord-Africains. Il y a, bien évidemment, l'étranger que l'on remarque et celui qui frappe moins.

l'ouvrier étranger les mêmes conditions de travail qu'à l'ouvrier belge; on ne craint donc plus qu'il mette en danger la situation de ce dernier. Il y a bien, sans doute, les immigrés clandestins qui, eux, travaillent le plus souvent au rabais, mais ils suscitent en général beaucoup plus de pitié que d'hostilité; on s'efforce dans beaucoup de cas de régulariser leur situation.

Tout ceci, répétons-le, n'a qu'une valeur d'esquisse — et d'une esquisse très partielle. Les chiffres à eux seuls permettent de mesurer l'ampleur des problèmes.

Revenons-en pour terminer, aux deux grandes zones d'appel pour les étrangers: la Wallonie industrielle et Bruxelles. Bruxelles et la Wallonie constituent, en ce qui concerne l'immigration étrangère, deux cas fort dissemblables par certains côtés, mais qui se ressemblent par d'autres. En Wallonie, l'immigration d'après-guerre n'a pas été liée — disons en tout cas, pour être prudent dans ces phénomènes difficiles à analyser: guère été liée — à un essor économique qui aurait exigé, quantitativement, un surcroît de main-d'œuvre. C'est qualitativement surtout que l'étranger s'est révélé indispensable, pour occuper, principalement dans les charbonnages, des emplois pour lesquels on ne trouvait plus de travailleurs belges. A comparer la Flandre et la Wallonie, on constate que l'essor économique, dans l'après-guerre, s'est surtout situé dans une Flandre qui a rattrapé à pas de géants son retard sur le pays wallon. Mais la Flandre a pu — hormis le cas des charbonnages de Campine — alimenter tout l'essentiel de cet essor par sa propre main-d'œuvre. A Bruxelles, le phénomène de rejet de certaines professions par les nationaux a aussi joué — c'est faute de pouvoir recruter des Belges qu'il faut engager des conducteurs d'autobus marocains —, mais, contrairement à ce qui s'est produit en Wallonie, un des facteurs majeurs de l'immigration a bien été le développement économique de la capitale, le besoin quantitatif de main-d'œuvre.

Ensemble, Bruxelles et la Wallonie ont cependant possédé et possèdent encore un trait commun qui est d'une importance capitale: lorsque les étrangers s'y sont intégrés au milieu culturel dans lequel ils vivaient, cela a été, pratiquement toujours, pour se franciser — la seule exception, à cet égard, étant à Bruxelles le cas des Hollandais. Ce sont dès lors les étrangers qui, dans une large me-

sure, ont aidé et aident encore la Belgique francophone, frappée très durement par la dénatalité, à se maintenir face à la Flandre.

Toute question de langue mise à part, l'immigration étrangère a joué un rôle essentiel dans les rapports numériques entre les trois régions du pays. A prendre les chiffres de population du 31 décembre 1976, on constate que la région flamande du pays compte 56,7 % des habitants, la région wallonne 32,7 % et Bruxelles 10,6 %. Ce sont les chiffres et les pourcentages comprenant les étrangers. Sans les étrangers, la Wallonie et Bruxelles n'auraient respectivement que 31,2 et 9,2 % de la population, et la Flandre en aurait 59,6 %. Dans l'équilibre de la Belgique — et surtout de la Belgique nouvelle, régionalisée —, l'étranger compte donc pour beaucoup.

## REPARTITION, PAR NATIONALITES, DES ETRANGERS RECENSES LORS DES RECENSEMENTS GENERAUX DE LA POPULATION, 1890-1970 (EN POURCENTAGES)

Les groupes nationaux retenus sont ceux qui, lors d'un recensement au moins, ont compté 3 % de la population étrangère.

	1890	1900	1910	1920	1930	1947	1961	1970
Français	26,5	27,5	31,7	45	23,2	18,1	13,5	12,4
Allemands	27,6	26,1	22,4	5,3	3,8	3,8	3,3	3,3
Hollandais	32,8	31	27,9	26,1	20,4	17,3	11,1	8,8
Luxembourgeois	5,7	5,1	4,1	3,9	3	2,6	1,5	1
Ressortissants du Royaume-Uni	2,6	2,8	2,7	4,2	3,6	2,8	2,2	2,2
Italiens	1	1,7	1,8	2,5	10,5	22,9	44,1	35,8
Polonais	—	—	—	3,6	15,9	15,9	7,1	2,6
Tchécoslovaques	—	—	—	0,5	3,4	1,5	0,6	0,3
Espagnols	0,1	0,2	0,3	0,8	0,9	0,9	3,5	9,7
Grecks	0,03	0,1	0,1	0,4	0,5	0,3	2,2	3,2
Nord-Africains (Marocains, Algériens et Tunisiens)	—	—	—	—	—	—	—	6,9
Autres	3,7	5,5	9	7,7	14,8	13,9	10,9	13,8
Nombre absolu d'étrangers	171.000	206.000	254.000	149.000	319.000	367.000	453.000	696.000

## BIBLIOGRAPHIE

### GÉNÉRALITÉS

- [ 1 ] R. ANDRÉ et J. PEREIRA-ROQUE, *La démographie de la Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle* (Bruxelles, 1974).
- [ 2 ] R. ANDRÉ et J. PEREIRA-ROQUE, *Le rôle des migrations dans l'évolution de la structure des âges des provinces belges au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1972.
- [ 3 ] R. MOLS, *Evolution, répartition et structures de la population* (Liège, 1975; *Dossiers de démographie de la Belgique*, n° 1).

### EMIGRATION

- [ 4 ] G.P. BAERT, *L'émigration belge en Amérique*, dans *Industrie*, avril 1958.
- [ 5 ] G.P. BAERT, *Uitwijkung naar Amerika uit de streek van Tielt, 1905-1910*, dans *Biekorf*, t. LVII, 1956.
- [ 6 ] G.P. BAERT, *Uitwijkung naar Amerika vijftig jaar geleden*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis der stad Deinze*, t. XXII, 1955.
- [ 7 ] G.P. BAERT, *West-Vlaamse Amerikanen*, dans *Biekorf*, t. LVIII, 1957.
- [ 8 ] R. BOUMANS, *Een onbekend aspect van de Belgische uitwijkung naar Amerika: de gesubsidieerde emigratie van bedelaars en oud-gevangenen (1850-1856)*, dans *Bulletin de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, 1965; reproduit dans *L'Expansion belge sous Léopold I<sup>er</sup>* (26).
- [ 9 ] J. CALBRECHT, *Belgische expansie in Amerika onder Leopold I. Onuitgegeven stukken (Guatemala, Brazilië, Haïti en Californië)*, dans *Bulletin de l'Ac. Roy. des Sciences d'Outre-Mer*, 1970.
- [ 10 ] F. CAMERLINCKX, *Vlaamse families in Argentina tussen 1880 en 1910*, dans *Het oude land van Aarschot*, t. VIII, 1973.
- [ 11 ] A. DANTOING, *Une manifestation de défense ouvrière contre le travail étranger dans les mines du Pas-de-Calais en 1892*, dans *Revue belge d'Histoire contemporaine*, t. V, 1974.
- [ 12 ] F. DEFAYS, *Essais de colonisation belge au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, 1898-1899.
- [ 13 ] H. DE MAN, *Ein Jahrhundert belgische Wanderbewegungen*, dans *Zeitschrift für Geopolitik*, novembre 1942 [Le nom célèbre de l'auteur n'empêche pas cette étude de contenir de graves er-

- reurs, contre lesquelles il importe de mettre en garde: voir J. STENGERS (48), p. 442, repris dans (49), p. 22].
- [ 14 ] E. DEMOLDER, *Les Belges à Paris*, dans *La Patrie Belge, 1830-1905* (Bruxelles, 1905).
- [ 15 ] A. DE SMET, *Agriculteurs belges aux Etats-Unis d'Amérique*, dans *Journal de la Société Centrale d'Agriculture de Belgique*, 1957-1958.
- [ 16 ] A. DE SMET, *Antécédents et aspects peu connus de l'émigration belge dans le nord-est du Wisconsin*, dans *Wavriensia, Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, t. II, 1953.
- [ 17 ] A. DE SMET, *La Communauté belge du Nord-Est du Wisconsin. Ses origines. Son évolution jusque vers 1900* (Wavre, 1957); reproduit dans *Album Antoine De Smet* (Bruxelles, 1974).
- [ 18 ] A. DE SMET, *L'émigration belge aux Etats-Unis pendant le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la guerre civile*, dans *Fédération archéologique et historique de Belgique. XXXII<sup>e</sup> session. Congrès d'Anvers, 1947. Annales*; reproduit dans *Album Antoine De Smet* (Bruxelles, 1974).
- [ 19 ] A. DE SMET, *Voyageurs belges aux Etats-Unis du XVII<sup>e</sup> siècle à 1900. Notices bio-bibliographiques*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, 1956, 1957, 1958; articles regroupés en volume, Bruxelles, 1959.
- [ 20 ] A. DE SMET, *Notice sur Martin (Xavier)* dans *la Biographie Nationale*, t. XXXII, Bruxelles, 1964.
- [ 21 ] A. DUCHESNE, *Bibliographie des tentatives de colonisation et d'expansion belges sous le règne de Léopold I<sup>er</sup>*, dans *Bulletin de l'Ac. Roy. des Sc. d'Outre-Mer*, 1964; reproduit dans *L'Expansion belge sous Léopold I<sup>er</sup>* (26).
- [ 22 ] G. EECKHOUT, *Les ouvriers belges dans le Nord*, dans *Revue Sociale Catholique*, juin et août 1900.
- [ 23 ] *Emigration et Colonisation*, note autographiée s.d. (1896), aux Archives du ministère des Affaires étrangères, dossier 2030 [Note due pour une bonne part à Lambermont; voir au sujet de son élaboration B.D. GOOCH, *Belgian Imperialism under Leopold I. A Note on its history and historiography*, dans *Rocky Mountain Social Science Journal*, avril 1969, p. 175-176].
- [ 24 ] J. EVERAERT, *El movimiento emigratorio desde Amberes a América Latina durante el siglo XIX (1830-1914). Una estadística provisoria*, dans *Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas*, t. XIII, 1976.
- [ 25 ] J. EVERAERT, *De Belgische emigratie naar Latijns-Amerika tijdens de XIXde eeuw (1830-1914). Socio-demografische analyse van een voorlopige statistiek*, dans *Demografische evoluties en gedragspatronen van de 9de tot de 20ste eeuw in de Nederlanden* (Gand, 1977).

- [ 26 ] *L'Expansion belge sous Léopold I<sup>r</sup> (1831-1865). Recueil d'études* (Bruxelles, 1965).
- [ 27 ] N. GONNER, *Die Luxemburger in der neuen Welt* (Dubuque, Iowa, 1889).
- [ 28 ] J. GRANDJONC, *Eléments statistiques pour une étude de l'immigration étrangère en France de 1830 à 1851*, dans *Archiv für Sozialgeschichte*, t. XV, 1975.
- [ 29 ] J. GRANDJONC, *Les étrangers à Paris sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République*, dans *Population*, mars 1974.
- [ 30 ] D.L. HEINRICH et L.C. McAULEY, *Belgian-American Research Materials. A selected bibliography* (University of Wisconsin-Green Bay Library, 1976; polycopié).
- [ 31 ] H.R. HOLAND, *Wisconsin's Belgian Community. An account of the early events in the Belgian Settlement in Northeastern Wisconsin* (Sturgeon Bay, Wisconsin, 1933).
- [ 32 ] C. JACQUART, *Migrations de la population belge (1888-1897)*, dans *Revue Sociale Catholique*, octobre et novembre 1899.
- [ 33 ] R. KRIEPS, *Luxemburger in Amerika* (Luxembourg, 1962).
- [ 34 ] G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Aspects de l'émigration belge (1830-1844)*, dans *Bulletin de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, 1964; reproduit dans *L'Expansion belge sous Léopold I<sup>r</sup>* (26).
- [ 35 ] G. KURGAN-VAN HENTENRYK, *Belgian emigration to the United States and other overseas countries at the beginning of the twentieth century*, dans G. KURGAN et E. SPELKENS, *Two studies on emigration through Antwerp to the New World* (Bruxelles, 1976).
- [ 36 ] F. LEMPEREUR, *Les Wallons d'Amérique du Nord* (Gembloux, 1976).
- [ 37 ] F. LENTACKER, *La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations* (Lille, 1974) — Avec une importante bibliographie.
- [ 38 ] F. LENTACKER, *Les ouvriers belges dans le département du Nord au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue du Nord*, janvier-mars 1956.
- [ 39 ] F. LENTACKER, *La situation des travailleurs belges en France de 1871 à 1914*, dans *Les relations franco-belges de 1830 à 1934. Actes du Colloque de Metz, 15-16 novembre 1974* (Metz, 1975).
- [ 40 ] J. PUSSANT, *Quelques témoignages sur l'émigration hennuyère, 1884-1889*, dans *Bulletin de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, 1973.
- [ 41 ] E. ROMBERG, *La colonie belge*, dans *Paris Guide par les principaux écrivains et artistes de la France*, t. II (Paris, 1867).
- [ 42 ] E. RONSE, *Les formes nouvelles de l'émigration belge*, dans *Revue catholique sociale et juridique*, août-septembre 1921.
- [ 43 ] P.D. SABBE et L. BUYSE, *Belgians in America* (Tielt-La Haye, 1960).

- [ 44 ] L. SCHEPENS, *Emigration saisonnière et émigration définitive en Flandre occidentale au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue du Nord*, juillet-septembre 1974.
- [ 45 ] L. SCHEPENS, *Van Vlaskutser tot Franschman. Bijdrage tot de geschiedenis van de Westvlaamse plattelandsbevolking in de negentiende eeuw* (Bruges, 1973) — Avec une importante bibliographie.
- [ 46 ] Mlle SCHIRMACHER, *La spécialisation du travail par nationalités à Paris* (Paris, 1908).
- [ 47 ] E. SPELKENS, *Antwerp as a port of emigration, 1843-1913*, dans G. KURGAN et E. SPELKENS, *Two studies on emigration through Antwerp to the New World* (Bruxelles, 1976).
- [ 48 ] J. STENGERS, *L'historien devant l'abondance statistique*, dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1970.
- [ 49 ] J. STENGERS, *L'historien devant l'abondance statistique*, dans *La quantification en histoire*, publ. p. G. KURGAN et P. MOUREAUX (Bruxelles, 1973).
- [ 50 ] J. STENGERS, *Postface à L'Expansion belge sous Léopold I<sup>er</sup>* (26).
- [ 51 ] E. STOLS, *Colonisation et intérêts belges en Argentine (1830-1914)*, à paraître dans le *Festschrift H. Kellenbenz*.
- [ 52 ] E. STOLS, *Penetração econômica, assistência técnica e «brain drain»: aspectos da emigração Belga para a América Latina por volta de 1900*, dans *Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas*, t. XIII, 1976.
- [ 53 ] L. VAN ACKER, *Westvlaamingen op kunstambacht in Parijs in de vorige eeuw*, dans *Album Antoon Viaene* (Bruges, 1970).
- [ 54 ] A. VERTHE et B. HENRY (pour le t. I), puis A. VERTHE (t. II et III), *Vlaanderen in de Wereld*, 3 vol. (Bruxelles, 1972-1976).
- [ 55 ] J. VIDALENC, *Les rapports de la Belgique et de la Normandie, 1830-1940*, dans *Les relations franco-belges de 1830 à 1934. Actes du Colloque de Metz, 15-16 novembre 1974* (Metz, 1975).
- [ 56 ] *Vlamingen over de Wereld*, dans *Band en Zuiderkruis*, juin 1962.

## IMMIGRATION

- [ 57 ] R. ABRAHAMS et E HUCKLENBROICH, *La XIII<sup>e</sup> Semaine sociale universitaire de l'Institut de Sociologie Solvay* (L'Etranger en Belgique), dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, janvier-mars 1932.
- [ 58 ] R. ANDRÉ, *Les migrations en Belgique*, dans *La Géographie*, 1968.
- [ 59 ] M. BATTISTINI, *Esuli italiani in Belgio, 1815-1861* (Florence, 1968).
- [ 60 ] H. BEKAERT, *Le statut des étrangers en Belgique*, t. I, 2 vol. (Bruxelles, 1940).
- [ 61 ] W. BOK, *Considérations sur les estimations quantitatives de la population juive en Belgique*, dans *La vie juive dans l'Europe*

- contemporaine. *Actes du Colloque tenu à l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles du 19 au 21 septembre 1962* (Bruxelles, 1965).
- [ 62 ] W. BOK, *La population juive en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Aspects socio-démographiques*, dans *Papers in Jewish Demography* (Jerusalem, Hebrew University, 1973).
- [ 63 ] D. BOLLINNE-GOVAERTS, *Les étrangers à Liège* (1971), dans *Population et famille*, n° 31, 1974.
- [ 64 ] C. BRAEKMAN, *Les étrangers en Belgique* (Bruxelles, 1973).
- [ 65 ] J. BRUYERE, *L'immigration de main-d'œuvre étrangère. En 1976, nécessité ou mésaventure?*, dans *Population et famille*, n° 39, 1976.
- [ 66 ] B.S. CHLEPNER, *L'étranger dans l'histoire économique de la Belgique*, dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, octobre-décembre 1931.
- [ 67 ] R. CLEMENS, G. VOSSE-SMAL et P. MINON, *L'assimilation culturelle des immigrants en Belgique. Italiens et Polonais dans la région liégeoise* (Liège, 1953) — Avec une bibliographie critique.
- [ 68 ] *La condition des étrangers en Belgique. Etat du droit positif au 1<sup>er</sup> janvier 1971 et perspectives de réforme* (par divers auteurs), dans *Annales de Droit*, t. XXX, 1970.
- [ 69 ] Y. DANIEL, *Quelques aspects politiques, économiques et sociaux de l'immigration de religieux français en Belgique, 1901-1904*, dans *Contributions à l'Histoire économique et sociale*, t. IV, 1966-1967 (Bruxelles, 1967).
- [ 70 ] H. DEBBAUT, *Vreemde arbeidskrachten in de Belgische economie* (Gand, 1976).
- [ 71 ] F. DE CHAMP, *De la naturalisation en Belgique, 1830-1872* (Mémoire de licence en histoire, Université Libre de Bruxelles, 1974, 2 vol.).
- [ 72 ] D. DEVREESE, *La proscription en Belgique (1871-1880)*, dans *International Review of Social History*, t. XVII, 1972
- [ 73 ] R. DONS, *L'immigration polonaise juive dans le Grand-Bruxelles*, dans *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, t. LVII, 1933.
- [ 74 ] M.A. FONZI COLUMBA, *L'Emigrazione*, dans *Bibliografia dell'Età del Risorgimento*, t. II, Florence, 1972 (p. 451-454: *Belgio*); voir aussi R. AUBERT, *Il Belgio*, dans la même *Bibliografia*, t. III, Florence, 1974 (p. 448-449: *Sur les exilés italiens en Belgique*).
- [ 75 ] B. GARFINKELS, *Belgique, terre d'accueil. Problème du réfugié, 1933-1940* (Bruxelles, 1974). [Cet ouvrage a été sévèrement critiqué: voir les comptes rendus de J. GOTOVITCH dans les *Cahiers Marxistes*, avril 1974, p. 41-42, et dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. LIV, 1976, p. 1 268-1 269.]

- [ 76 ] J. GILISSEN, *Le statut des étrangers en Belgique du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. X, *L'Etranger*, 2<sup>e</sup> partie (Bruxelles, 1958).
- [ 77 ] P. GODDING, *L'expulsion des étrangers en droit belge. Aperçu historique (1830-1952)*, dans *Annales de Droit*, t. XXX, 1970.
- [ 78 ] B. KAHN, *La population et la population active étrangère en Belgique*, dans *Cahiers économiques de Bruxelles*, 1966.
- [ 79 ] M. LECHAT, *Le mouvement étranger au Borinage*, dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1950.
- [ 80 ] J.R. LECONTE, *La formation historique de l'armée belge. Les officiers étrangers au service de la Belgique (1830-1853)* (Paris-Bruxelles, 1949).
- [ 81 ] R.J. LEMOINE, *Les étrangers et la formation du capitalisme en Belgique*, dans *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1932.
- [ 82 ] A. MARTENS, *25 Jaar Wegwerparbeiders. Het Belgisch immigratiebeleid na 1945* (Louvain, 1973) — Avec une importante bibliographie.
- [ 83 ] A. MARTENS, *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970* (Louvain, 1976) — Adaptation de l'ouvrage précédent.
- [ 84 ] B. MEEUS, *De bevolking van vreemde nationaliteit in het centrale gedeelte van de Brusselse agglomeratie* (Bruxelles, 1977).
- [ 85 ] B. MEEUS, *De immigratie in de Brusselse agglomeratie*, dans *Bevolking en Gezin*, 1975.
- [ 86 ] M. MELNYK, *Les ouvriers étrangers en Belgique* (Louvain, 1951).
- [ 87 ] C. MERZBACH, *L'émigration polonaise en Belgique après 1830 et 1863*, dans *Le Flambeau*, mars 1933.
- [ 88 ] J. MORSA, *L'immigration en Belgique (1890-1954)*, dans *Population et famille*, n° 9-10, 1966.
- [ 89 ] S. MOUREAUX, *Le peuplement étranger à Bruxelles*, dans *Le Flambeau*, 1976.
- [ 90 ] S. PANCIERA et B. DUCOLI, *Immigration et marché du travail en Belgique: fonctions structurelles et fluctuations quantitatives de l'immigration en Belgique — période 1945-1975*, dans *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 709-710, 23 janvier 1976.
- [ 91 ] L. PIÉRARD et M.A. PIERSON, *Belgique, terre d'exil* (Paris-Bruxelles, 1932).
- [ 92 ] J. POLLAIN, *La population étrangère en Belgique. Répartition régionale* (Liège, Service provincial d'immigration et d'accueil, 1975).
- [ 93 ] J. POLLAIN, *La population scolaire étrangère dans l'arrondissement de Liège*, dans *Bulletin de la Fondation André Renard*, décembre 1976.
- [ 94 ] *Pour une société ouverte aux étrangers. Actes du colloque sur la condition des étrangers en Belgique* (Bruxelles, mars 1971),

- publ. sous la dir. de S.C. VERSELE, dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1972.
- [ 95 ] *Le problème des travailleurs étrangers*, dans *Le Progrès social*, mai 1939.
- [ 96 ] M. SANTOLONI, *L'adaptation des Italiens immigrés après guerre en Belgique*, dans *Revue du Conseil Economique Wallon*, mai-août 1965.
- [ 97 ] F. SARTORIUS, *Activités politiques, économiques et sociales des Allemands à Bruxelles, 1842-1850. Première approche*, dans *Revue belge d'Histoire contemporaine*, t. V, 1974.
- [ 98 ] F. SARTORIUS et J.L. DE PAEPE, *Les Communards en exil. Etat de la proscription communaliste à Bruxelles et dans les faubourgs, 1871-1880* (Bruxelles, 1971).
- [ 99 ] F. SARTORIUS et J.L. DE PAEPE, *Notes biographiques sur les proscrits de la Commune réfugiés dans les provinces wallonnes de Belgique, 1871-1880*, dans *La Vie Wallonne*, t. XLIV, 1970.
- [100] E. SCHMIDT, *L'histoire des Juifs à Anvers (Antwerpen)* (Anvers, s.d. [1974]).
- [101] V. TILOT-HANNECART, *Le recours à la main-d'œuvre étrangère dans les charbonnages de Belgique, 1920-1959* (Mémoire de licence en histoire, Université Libre de Bruxelles, 1974).
- [102] P. WEISGERBER, *L'immigration en Belgique. Ses aspects quantitatifs*, dans *Industrie*, février 1970.

## TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ . . . . .	3
AVERTISSEMENT . . . . .	5
Chapitre I : Les sources . . . . .	7
Chapitre II : Les bilans migratoires et les réalités qu'ils recouvrent	23
Chapitre III: L'émigration . . . . .	29
Chapitre IV: L'immigration . . . . .	69
Tableau: Répartition, par nationalités, des étrangers recensés lors des recensements généraux de la population, 1890-1970 . . . . .	99
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	100

---

Achevé d'imprimer le 15 novembre 1978  
par l'Imprimerie SNOECK-DUCAJU en Zoon, N.V., Gand